



PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités
des Pyrénées-Orientales



santé
famille
retraite
services



Association des Maires, des Adjoints
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

PYRÉNÉES-ORIENTALES SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2021/2026



Sommaire



Présentation du territoire – Page 3



Portrait du département

Partie 1 : La population – Page 8

Partie 2 : La petite enfance – Page 23

Partie 3 : L'enfance-jeunesse – Page 41

Partie 4 : Le soutien à la parentalité – Page 65

Partie 5 : L'animation de la vie sociale et l'accès aux droits – Page 81



Portrait des EPCI – Page 93



Synthèse des enjeux – Page 108



Orientations stratégiques

Orientations stratégiques – Page 126

Plan d'action thématiques – Page 127

Fiches actions thématiques – Page 133

Précautions de lecture



Le portrait statistique de territoire présenté analyse un certain nombre d'indicateurs issus de:

- ❖ Données publiques (INSEE, DGI, Filosofi...)
- ❖ Données pouvant être produites par les partenaires institutionnels (tout particulièrement le Conseil Départemental, la CPAM, Pôle Emploi, les Missions Locales, ...)
- ❖ Données pouvant être produites par les acteurs locaux (Associations, établissements de santé ou médico-sociaux, SSIAD, SAAD...)



L'exploitation des données INSEE – quelques précisions

- ❖ Les données du Recensement Général de la population sont publiées chaque année au mois de juin pour les données à l'échelle communale et au mois d'octobre/début novembre pour les données à l'échelle infra-communale.
- ❖ Désormais les enquêtes de recensement de la population sont annuelles et le calcul des indicateurs proposés prend en compte 5 années d'enquêtes
 - Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans
 - Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année, ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans
- ❖ Les données INSEE présentées dans le portrait statistique correspondent aux données millésimées à l'année 2017 et sont issues des enquêtes de 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015.
- ❖ Ainsi, le calcul des évolutions ne peut se faire qu'à la suite d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes afin que les comparaisons d'une donnée du recensement n'intègrent pas la même année d'enquête. De ce fait, les données 2017 sont comparées à celle du RGP 2012 (aucune année commune d'enquête).



Au cours du rapport, les données relatives au département des Pyrénées Orientales seront analysées au regard des données observées à l'échelle de la France Métropolitaine. Elles seront également analysées à une échelle infra-départementales au niveau des EPCI et de la ville de Perpignan.

Légende



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant des **entretiens réalisés avec les acteurs du territoire**.



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant **des groupes de travail réalisés avec les acteurs du territoire**



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant **du rapport de la commission des 1 000 premiers jours**, publié en septembre 2020.



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant **du plan France relance**, présenté en septembre 2020.



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant **de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, présenté en 2018.



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant **de la Garantie Jeunes**, généralisée dans toute la France depuis le 1^{er} janvier 2017.



Ce logo fait référence aux éléments d'information provenant **de la stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent »**, lancée en 2018.

Glossaire

La petite enfance et l'enfance

- | **ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement
- | **Crèche familiale** : accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'un assistant maternel. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.
- | **Crèche collective** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de manière régulière; En fonction de la capacité d'accueil totale, des groupes d'enfants par tranche d'âges sont généralement organisés.
- | **EAJE** : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant
- | **Halte-garderie** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.
- | **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent
- | **MAM** : Maison d'Assistants Maternels
- | **Micro-crèche** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles (EAJE), les enfants sont en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.
- | **Multi-accueil** : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.
- | **RAM** : Relais Assistants Maternels
- | **Taux de couverture global** : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistants maternel, les structures d'accueil collectif et préscolarisation
- | **Taux de couverture en accueil collectif** : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans
- | **Taux de couverture en accueil individuel** : nombre de places pour l'accueil par un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 3 ans

Le handicap

- | **AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- | **Taux de pénétration de l'AEEH** : nombre de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

La population et les familles

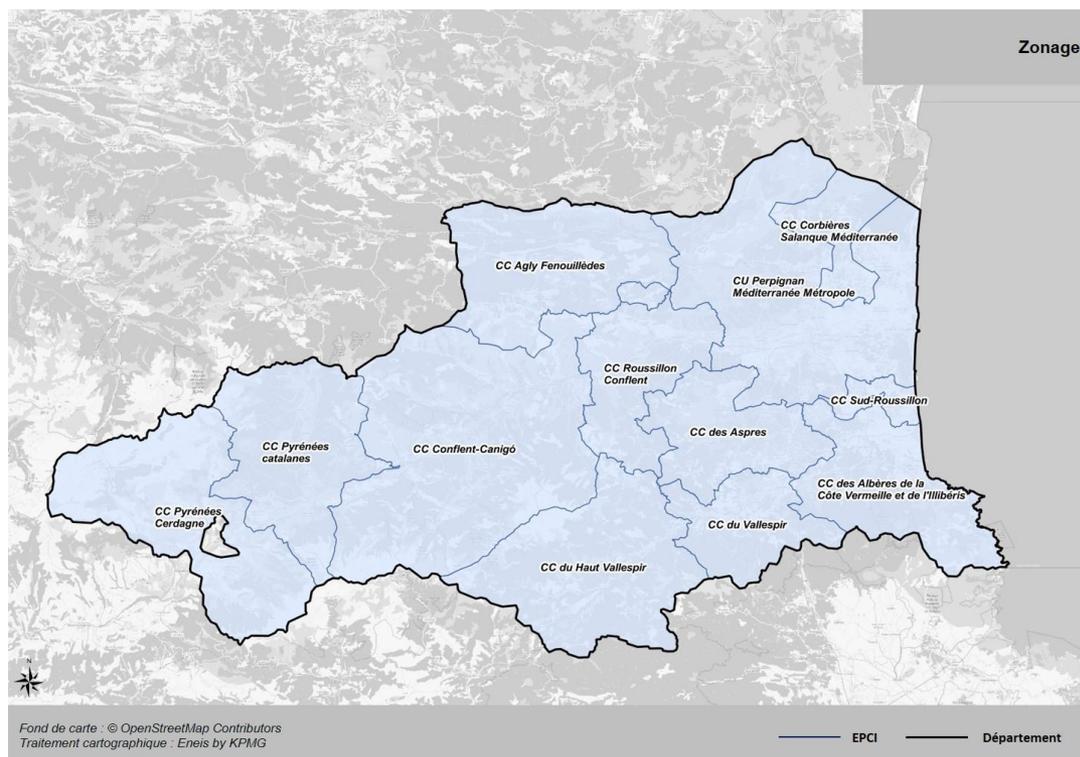
- | **Famille selon l'INSEE** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)
- | **Famille nombreuse selon l'INSEE** : famille comprenant trois enfants ou plus
- | **IRIS** : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. Les communes d'au-moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
- | **Ménage selon l'INSEE** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- | **Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.
- | **Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

L'emploi, la formation et le niveau de vie

- | **CSP** : Catégorie Socio-professionnelle
- | **Emploi précaire selon l'INSEE** : actif employé en CDD, en intérim, en emploi aidé, en apprentissage ou en stage
- | **Médiane de revenu** : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égale (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)
- | **NEET** : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)
- | **Ratio CSP + / CSP -** : ratio entre d'un côté le nombre d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (les CSP +) et de l'autre côté le nombre d'employés et d'ouvriers (les CSP -)
- | **Taux de chômage selon l'INSEE** : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)
- | **Taux de dépendance aux prestations sociales à 50%** : proportion des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations de la CAF
- | **Taux de pauvreté à 60%** : seul de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de revenu médian de la population

Présentation du territoire

- Le département des Pyrénées Orientales compte **474 452 habitants** en 2017, répartis sur **12 EPCI** :
 - La CU Perpignan Méditerranée Métropole, 268 005 habitants (56,5%) (dont 120 158 habitants sur la ville de Perpignan, soit 25,3% de la population du département)
 - La CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, 55 371 habitants (11,7%)
 - La CC Sud Roussillon, 22 954 habitants (4,8%)
 - La CC des Aspres, 21 309 habitants (4,5%)
 - La CC du Vallespir, 20 579 habitants (4,3%)
 - La CC Conflent Canigo, 20 391 habitants (4,3%)
 - La CC Roussillon Conflent, 18 373 habitants (3,9%)
 - La CC Corbières Salanque Méditerranée, 16 717 habitants (3,5%)
 - La CC du Haut Vallespir, 9 672 habitants (2,0%)
 - La CC Pyrénées Cerdagne, 8 657 habitants (1,8%)
 - La CC Agly Fenouillèdes, 6 440 habitants (1,4%)
 - La CC des Pyrénées catalanes, 5 984 habitants (1,3%)



Le regroupement des CTG réalisées par territoire

- ❖ Un rappel des priorités identifiées dans les Conventions Territoriales Globales (CTG) réalisées par les collectivités du département est inclus dans chacune des thématiques du rapport.
- ❖ Les CTG de chaque commune ou communauté de communes (CC) sont rattachées à un territoire de regroupement (tableau ci-dessous). 6 territoires de regroupement sont identifiés : Perpignan Méditerranée Métropole - Perpignan, Perpignan Méditerranée Métropole – Niveau 2, Perpignan Méditerranée Métropole Niveau 3, Littoral, Plaine/Contreforts, Arrière-Pays/ montagne.

Commune/ CC	Territoire de regroupement
Perpignan	Perpignan Méditerranée Métropole – Perpignan
Saint Estève, Saint Laurent de la Salanque, Saleilles	Perpignan Méditerranée Métropole – Niveau 2
Baixas/Peyrestortes/Calce, Pézilla la Rivière, Baho, Saint Nazaire, Ponteilla, Saint Feliu d'Avall, Estagel, Llupia, Villeneuve de la Rivière, Opoul Perillos, Vingrau	Perpignan Méditerranée Métropole - Niveau 3
CC Albères Côtes Vermeille Illibéris	Littoral
Salses, Clairà, CC des Aspres, CC Rousillon-Conflent	Plaine/ Contreforts
CC Pyrénées Cerdagne, CC Pyrénées Catalane, CC Agly Fenouillèdes	Arrière-pays /montagne



ENEIS

by KPMG

Partie 1 La population



Une augmentation continue de la population depuis 1968 due à un solde migratoire positif, alors que le solde naturel est légèrement négatif



Une part de jeunes (0-19 ans) moins importante sur le territoire qu'à l'échelle nationale, et en faible augmentation



Un taux de chômage élevé et une précarité de l'emploi plus forte qu'à l'échelle nationale



Un taux de pauvreté élevé et un niveau de dépendance important aux prestations sociales



CHIFFRES CLÉS

Source : Insee, RGP 2012 & 2017



474 452 habitants

+0,7% par an
entre 2012 et 2017



Pyrénées
Orientales



France

Part des 0-19 ans dans
la population (2012-
2017)

22,1%

24,1%

Taux de pauvreté en
2017

20,5%

14,5%

Taux de chômage en
2017

19,5%

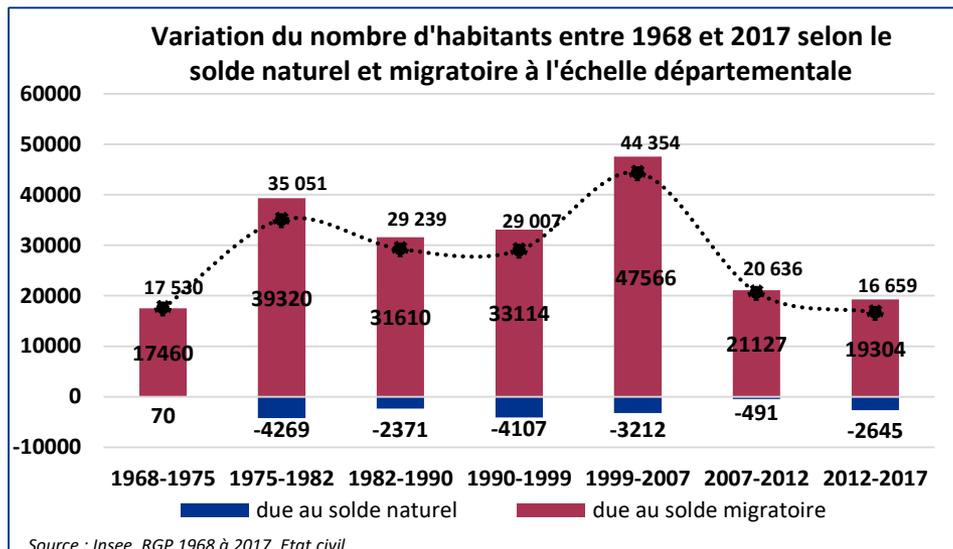
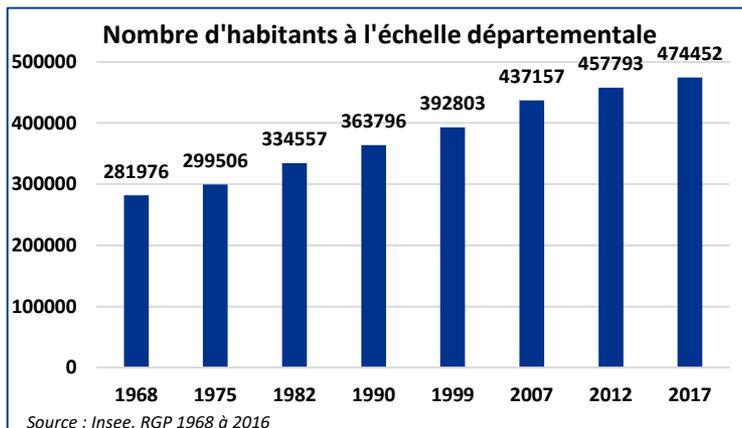
13,4%

Une population en hausse du fait de l'attractivité du département



474 452 habitants

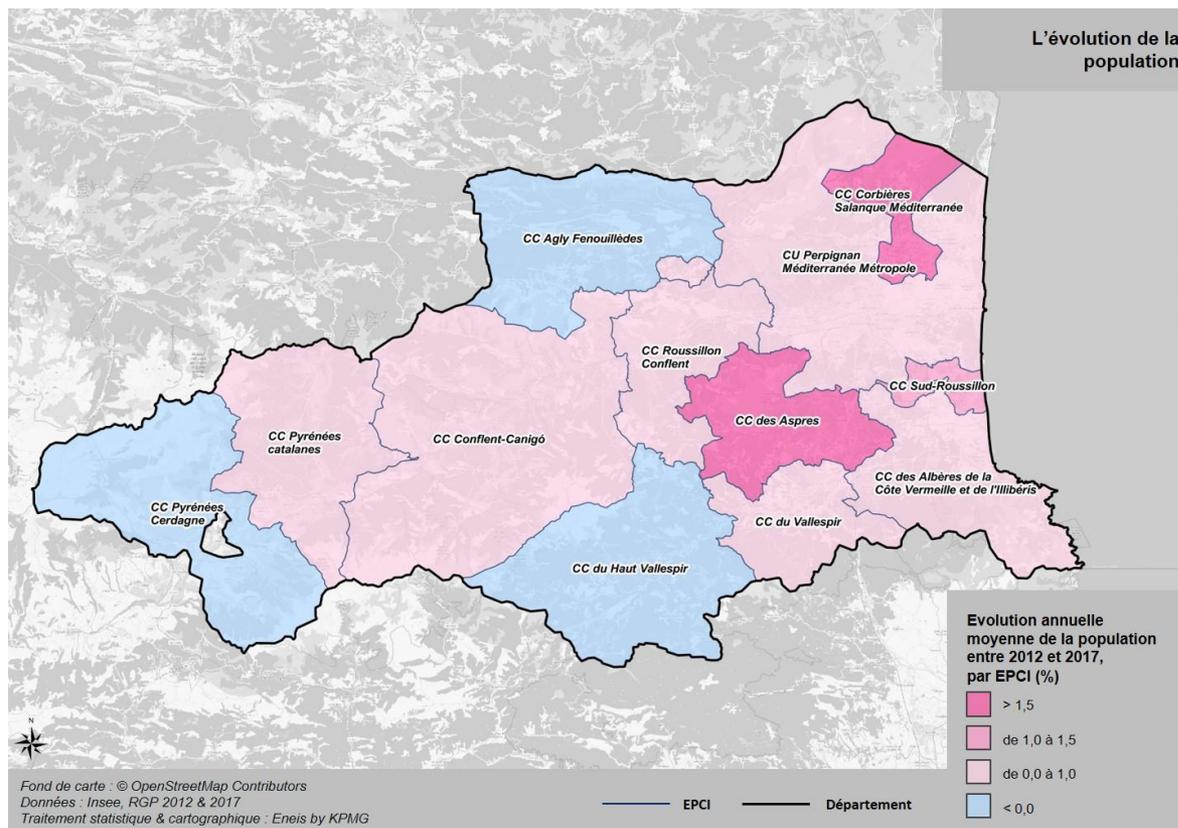
+0,7% par an
entre 2012 et 2017



- Depuis 1968, la population des Pyrénées-Orientales n'a cessé d'augmenter pour atteindre, en 2017, **474 452 habitants**. Entre 2012 et 2017, le département a ainsi gagné 16 659 habitants, représentant une augmentation annuelle moyenne de la population de 0,7%. Cette hausse est près de deux fois plus importante que celle mesurée à l'échelle de l'ensemble de la population française (+0,4% par an). On constate cependant que la hausse sur la période 2012-2017 est moins importante dans le département que sur les périodes précédentes (+0,9% par an sur 2007-2012 ; +1,3% sur 1999-2007).
- Cette croissance démographique s'explique par **un solde migratoire positif** (+0,8% par an) **qui traduit l'attractivité du territoire**. Ce solde migratoire est cependant en légère baisse par rapport aux périodes précédentes (+0,9% par an sur 2007-2012 ; +1,5% par an sur 1999-2007).
- A l'inverse, **le solde naturel est légèrement négatif** sur le département (-0,1% par an sur 2012-2017), conformément à la tendance observée sur les périodes précédentes mais à l'inverse de la tendance nationale (+0,3%) : on constate notamment une **diminution des naissances depuis 2012** avec seulement 4 342 naissances en 2018 (contre 4 914 en 2012, soit une diminution de **12% en 6 ans ou de 2,1%/an**), alors que les décès augmentent.

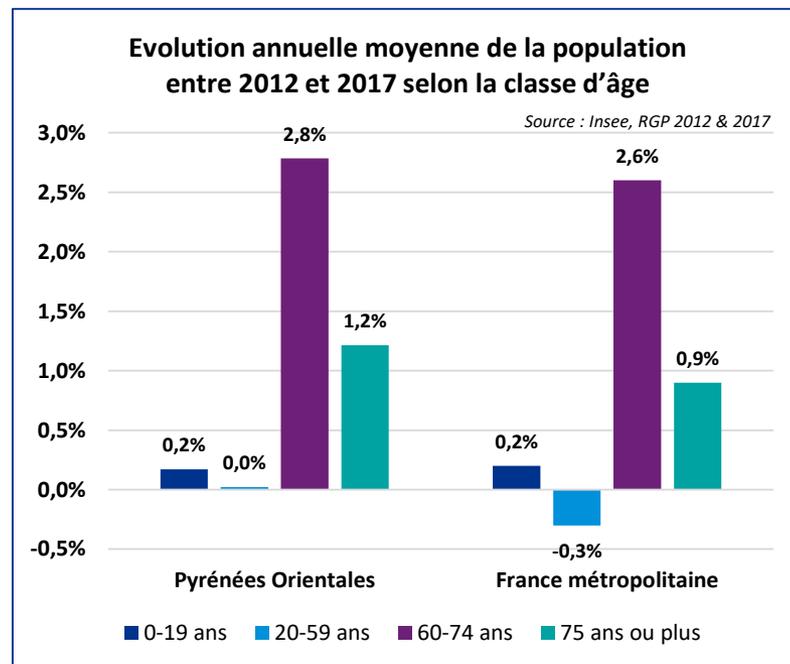
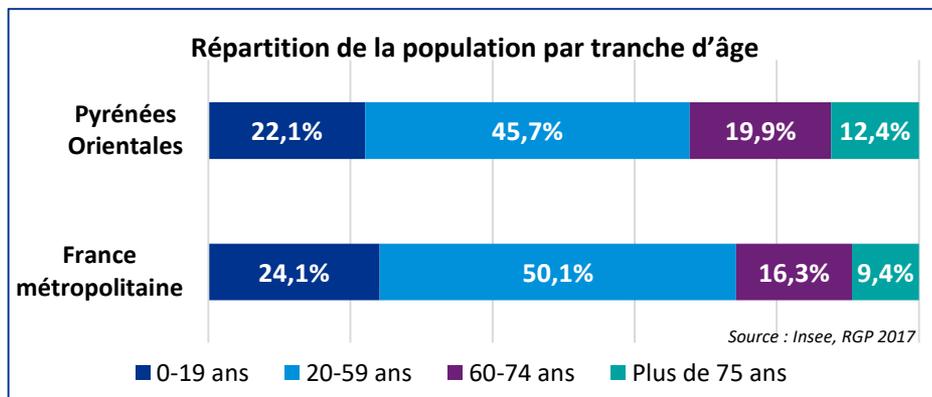
Une évolution de la population plus importante à l'est du département

- Si la population connaît globalement une augmentation sur les Pyrénées-Orientales sur la période 2012-2017, on observe cependant des dynamiques contrastées à l'échelle des EPCI.
- Ainsi, **trois EPCI se distinguent par une diminution de leur population sur 2012-2017** : la CC Pyrénées Cerdagne (-0,3% par an), la CC du Haut Vallespir (-0,6% par an) et la CC Agly Fenouillèdes (-0,9% par an).
- A l'inverse, la population augmente sur les neuf autres EPCI du département, avec **une hausse particulièrement dynamique sur la CC des Aspres (+2,0% par an) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (+2,3% par an)**.



On constate ainsi une évolution de la population plus importante à l'est du département. Il est à noter que l'évolution de la population sur la ville de Perpignan est légèrement négative (-0,1%) : au regard du poids démographique de la ville au sein du département, cette tendance à la baisse pèse lourdement sur la moyenne départementale mais est compensée par la dynamique positive observée sur les communes alentours, de sorte que la CU perpignan Méditerranée Métropole présente une évolution annuelle moyenne positive (+0,7%/an).

Une population âgée et vieillissante



Gérontocroissance et vieillissement

Le **vieillissement** est l'augmentation de la part des personnes âgées sur l'ensemble de la population.

La **gérontocroissance** est l'augmentation du nombre de personnes âgées.

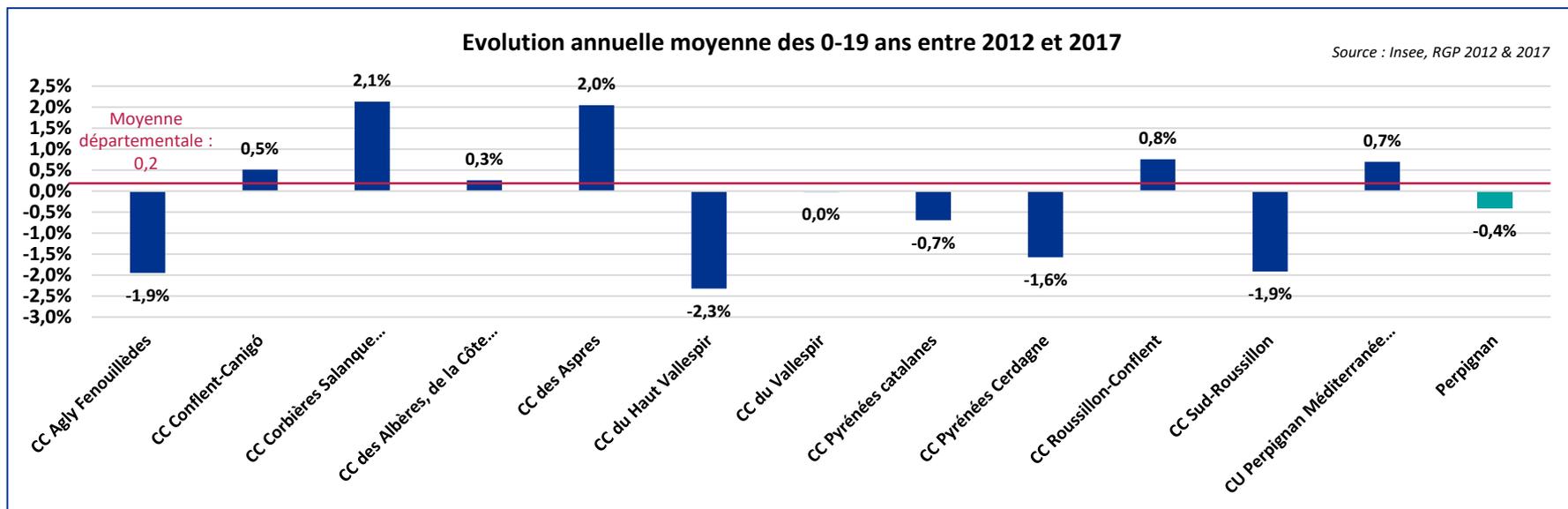
- La population des Pyrénées Orientales compte **près d'un tiers de séniors de plus de 60 ans** (32,2%), contre seulement un quart à l'échelle nationale (25,7%). A l'inverse, **la part de jeunes de moins de 20 ans est plus faible sur le département** (22,1%) qu'en moyenne sur la France métropolitaine (24,1%).
- **Le nombre de séniors connaît une hausse légèrement plus rapide sur le département qu'à l'échelle nationale** : +2,8% par an pour les séniors de 60-74 ans sur les Pyrénées-Orientales (+2,6% par an à l'échelle nationale) et +1,2% par an pour les séniors de plus de 75 ans (contre +0,9% par an à l'échelle nationale).
- **Le nombre de jeunes de moins de 20 ans augmente quant à lui faiblement**, à hauteur de 0,2% par an (104 659 jeunes en 2017 contre 103 769 en 2012). Cette évolution est conforme à la tendance observée à l'échelle nationale.



*Les Pyrénées Orientales sont touchées par un double phénomène de **gérontocroissance** et de **vieillissement** de la population. Ce constat soulève un enjeu d'anticipation des évolutions démographiques, et notamment de la **faible augmentation de la population jeune**.*

Une diminution de la population jeune dans près de la moitié des EPCI du département

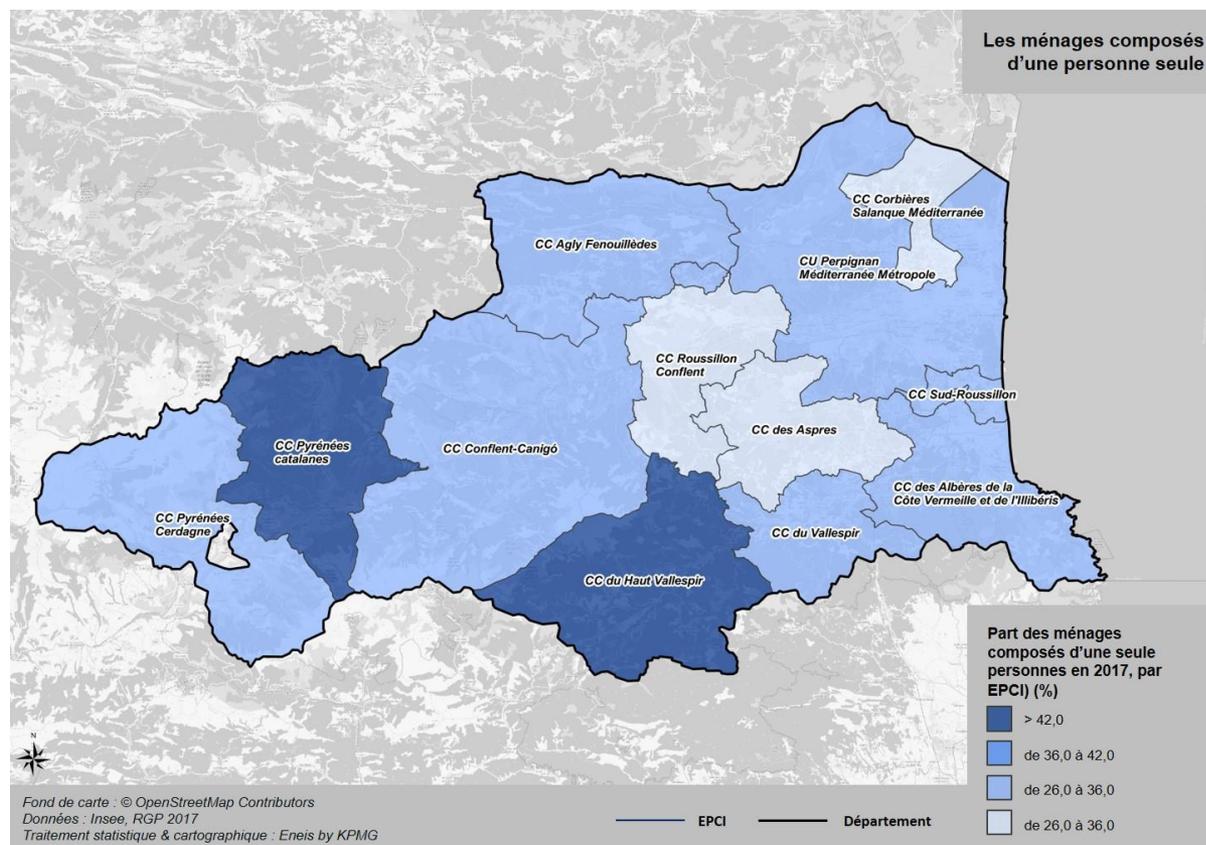
- Ce constat est cependant contrasté en fonction des EPCI du département. Ainsi, **la part de jeunes de moins de 20 ans est supérieure ou égale à 23% : dans la ville de Perpignan (24,3%), la CC des Aspres (23,5%), la CC Roussillon-Conflent (24,5%) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (26,6%).**
- C'est également sur ces trois derniers EPCI que la hausse du nombre de jeunes de moins de 20 ans est la plus dynamique, comme l'indique le graphique ci-dessous (+2,0% par an sur la CC des Aspres ; +0,8% par an sur la CC Roussillon-Conflent et +2,1% par an sur la CC Corbières Salanque Méditerranée). A l'inverse, **cinq communautés de communes connaissent une diminution rapide de leur population jeune** (-0,7% par an sur la CC des Pyrénées catalanes ; -1,6% par an sur la CC Pyrénées Cerdagne ; -1,9% par an sur la CC Sud-Roussillon ; -1,9% par an sur la CC Agly Fenouillèdes et -2,3% par an sur la CC du Haut Vallespir).
- L'augmentation du nombre de jeunes sur la **CU Perpignan Méditerranée Métropole sans Perpignan est de +0,7%** alors que la ville de Perpignan connaît une diminution de sa population jeune (-0,4%/an).



Des ménages plus isolés à l'ouest et au sud du département

➤ De façon logique, **les collectivités au sein desquelles la population est moins familiale présentent des proportions élevées de ménages composés d'une seule personne** : c'est notamment le cas au sein de la CC Pyrénées catalanes (qui présente la plus forte proportion d'adultes âgés de 20-59 ans) et au sein de la CC du Haut Vallespir (qui présente une très forte proportion de seniors de plus de 60 ans, ce qui peut expliquer la tendance moins familiale), puisque la proportion de ménages composés d'une seule personne dépasse 42%.

➤ La ville de Perpignan présente ainsi une proportion relativement élevée de personnes vivant seules (46,8%, contre une moyenne nationale de 36,4%).



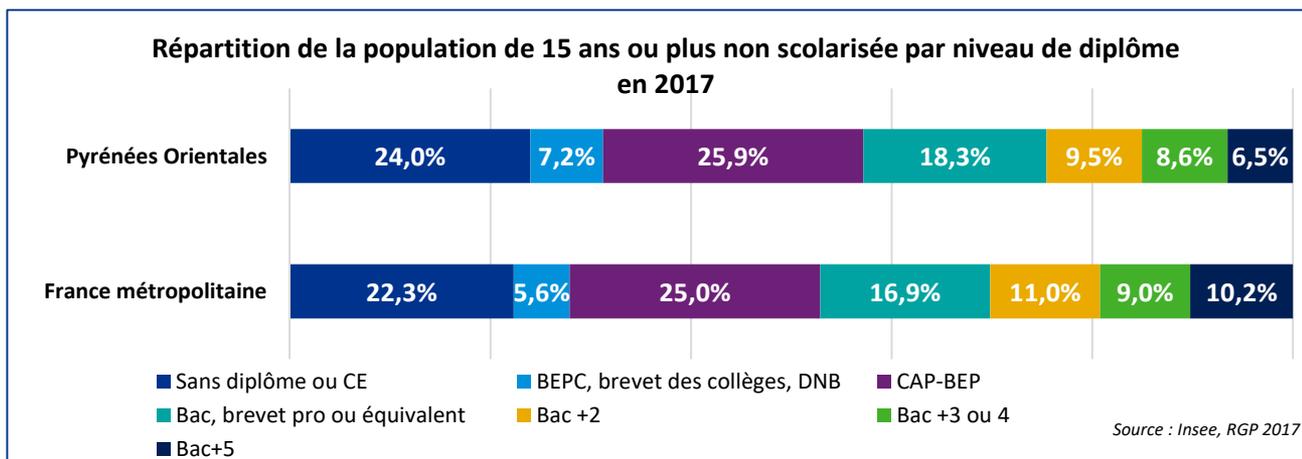
➤ A l'inverse, cette proportion est relativement faible (moins de 36%) au sein de la CC Roussillon Conflent, de la CC des Aspres et de la CC Corbières Salanques Méditerranée.

Une population moins diplômée que la moyenne nationale

- La proportion de la population sans aucun diplôme ou uniquement avec le certificat des études est supérieure sur les Pyrénées Orientales (24,0%) à la moyenne nationale (22,3%). A l'inverse, **la part de la population diplômée de l'enseignement supérieur s'élève à moins d'un quart sur le département** (24,6%) contre 30,2% à l'échelle nationale.
- On constate cependant que plus du quart de la population possède un diplôme de l'enseignement supérieur sur trois EPCI du département : la CC des Aspres (26,4%), la CC Pyrénées Cerdagne (28,7%) et la CC Pyrénées catalanes (31,8%). Une proportion élevée est aussi constaté sur la ville de Perpignan (26,1%, en cohérence avec la présence d'une offre universitaire développée).
- A l'inverse, quatre autres EPCI comptent plus d'un quart de leur population sans aucun diplôme : la CC Corbières Salanque Méditerranée (25,6%), la CC Roussillon-Conflent (26,6%), la CC du Haut Vallespir (28,7%) et la CC Agly Fenouillèdes (31,9%). La ville de Perpignan compte également une proportion de la population non diplômée relativement élevée (27,8%), ce qui démontre de fortes inégalités en matière de poursuite de l'enseignement sur la ville.



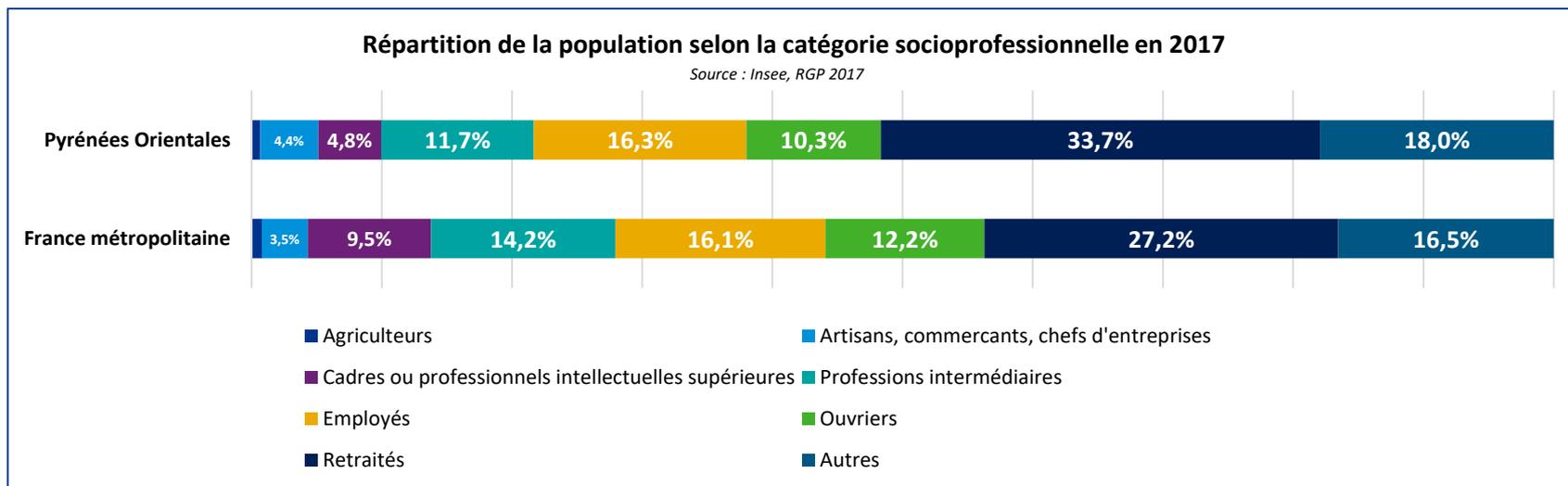
24,6% de la population diplômée de l'enseignement supérieur



Ces disparités soulignent **des enjeux hétérogènes en matière d'accompagnement à la poursuite d'études** entre les différents EPCI du territoire, et potentiellement des besoins d'accompagnement hétérogènes en matière d'insertion professionnelle.

Une faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures

- Une analyse dans le détail des catégories socio-professionnelles fait ressortir **plus d'un tiers de retraités** (33,7%) sur les Pyrénées Orientales, contre un quart à l'échelle nationale (27,2%).
- Ce constat s'explique logiquement par la proportion plus élevée de seniors de plus de 60 ans sur le département (voir supra) et notamment dans les EPCI de la CC Agly Fenouillèdes (41,8%), la CC Conflent-Canigo (38,9%), la CC des Albères, de la Côte vermeille et de l'Illobérès (40,2%), la CC du Haut Vallespir (46,6%) et du Vallespir (39,7%) et la CC Sud-Roussillon.
- Malgré tout, **la part d'employés au sein des catégories socio-professionnelles (CSP) est légèrement supérieure sur les Pyrénées Orientales** (16,3%) que la moyenne nationale (16,1%). A l'inverse, **le département compte une faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures** (4,8%) par rapport à la moyenne nationale (9,5%).



Un ratio CSP + / CSP – inférieur à la moyenne nationale

- Le ratio CSP + / CSP – des Pyrénées Orientales s'élève à 0,6, contre un ratio moyen de 0,8 à l'échelle nationale. Cet écart met en avant le fait que **la proportion d'employés et d'ouvriers au sein des actifs est supérieure sur le département par rapport à la moyenne nationale.**
- Le ratio CSP + / CSP – varie d'un EPCI à un autre. Ainsi, **la proportion d'employés et d'ouvriers est particulièrement élevée sur la CC Agly Fenouillèdes (0,4), la CC Corbières Salanque Méditerranée (0,5) et la CC du Haut Vallespir (0,5).** A l'inverse, la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures est plus importante sur la CC des Aspres (0,7), la CC Pyrénées Catalanes (0,7) et la CC Pyrénées Cerdagne (0,7).



0,6
Ratio CSP + /
CSP –



Ratio CSP + / CSP -

Le **ratio CSP + / CSP –** mesure le rapport entre le nombre de CSP + (cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) et le nombre de CSP – (employés ouvriers).

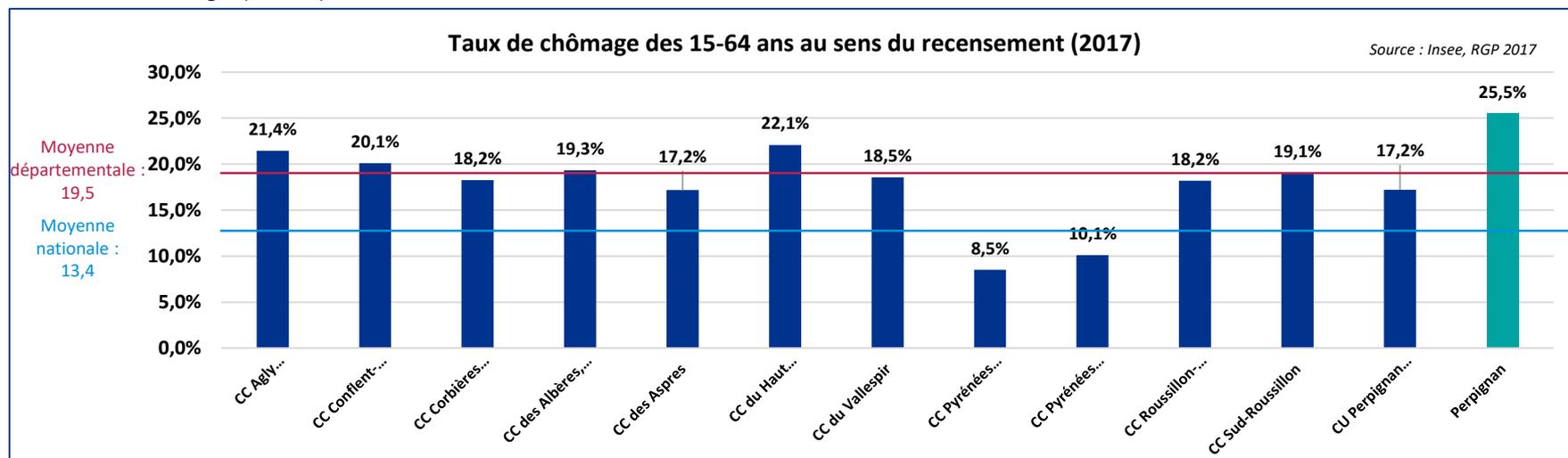
Plus le ratio CSP + / CSP – est élevé, plus la part de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires est élevée par rapport à la part d'employés et d'ouvriers.

Un taux de chômage plus fort qu'à l'échelle nationale

- Le taux de chômage des 15-64 ans s'élève à 19,5% sur les Pyrénées Orientales, un taux plus élevé que la moyenne nationale (13,4%) et en augmentation, puisqu'il était seulement de 18% en 2012. On compte ainsi 3 920 chômeurs de plus entre les deux périodes, soit une évolution annuelle moyenne de 2,2%.
- Le taux de chômage est très hétérogène en fonction des EPCI. Ainsi, il est inférieur à 10% sur la CC Pyrénées catalanes (8,5%), mais il monte à 22,1% sur la CC du Haut Vallespir. En particulier, on peut noter que le **taux de chômage est particulièrement élevé sur la principale ville du département, Perpignan**, avec plus de 25% de taux de chômage (25,5%).



37 622
chômeurs de
15-64 ans



Le taux de chômage élevé du département soulève **un enjeu important d'accès aux droits et aux aides sociales** des populations concernées. Par ailleurs, il pose également la question **du développement des modes de garde ponctuels**, permettant aux parents de se rendre à un entretien d'embauche ou à un entretien avec un assistant social par exemple.

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ

L'une des actions du **plan de pauvreté** porté par l'Etat est d'investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi notamment au travers de **la création d'une garantie d'activité** combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an. 100 000 salariés seront également accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.

Une précarité de l'emploi plus forte qu'à l'échelle nationale

- Sur les Pyrénées-Orientales, 18,1% des salariés disposent d'un **contrat précaire** (CDD, intérim, emploi aidé, stage, apprentissage), contre 15,5% à l'échelle nationale.
- De même, la proportion de salariés **à temps partiel** est plus forte sur le département (20,8%) qu'à l'échelle nationale (17,6%).
- La part d'employés à temps partiel reste hétérogène en fonction des EPCI : alors **qu'elle dépasse les 25% sur la CC Agly Fenouillèdes (25,6%) et sur la CC Conflent Canigó (26,5%)**, elle reste inférieure à 18% sur la CC Pyrénées catalanes (17,2%) et la CC Pyrénées Cerdagne (17,8%). Cette proportion est par ailleurs relativement élevée au sein de la ville de Perpignan (22,3%).



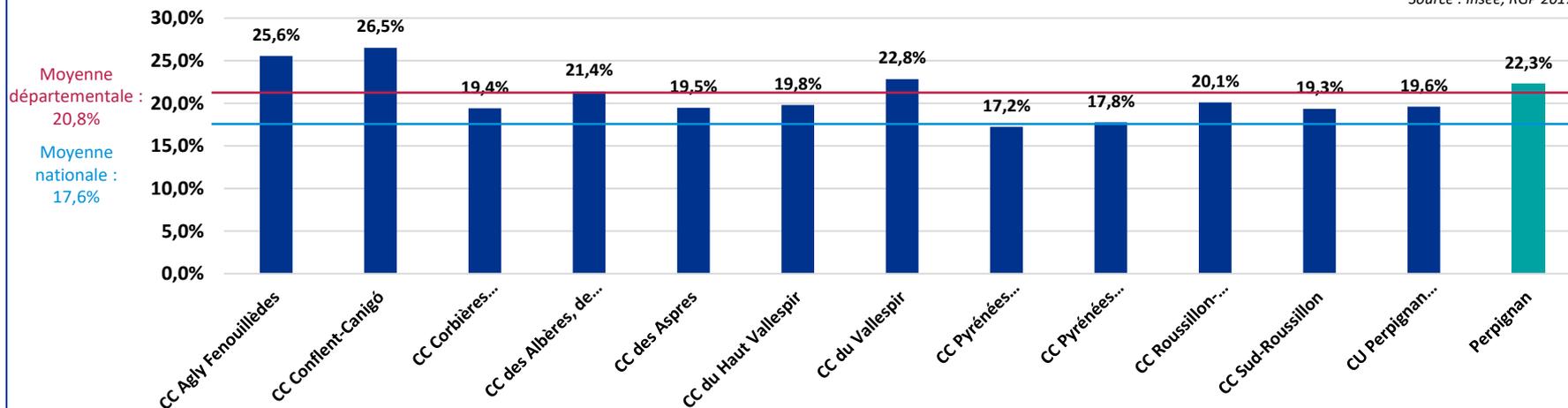
26 628
salariés à
temps partiel



*La part importante de salariés en temps partiel peut notamment s'expliquer par le recours à l'emploi saisonnier dans certains EPCI du territoire. Les salariés à temps partiel qui ne sont pas saisonniers peuvent cependant présenter un besoin de **mode d'accueil ponctuels pour les jeunes enfants**. Par ailleurs, la forte proportion de salariés en contrat précaire pointe un besoin **d'accompagnement à l'emploi et aux démarches d'accès aux droits**.*

Part des salariés à temps partiel (2017)

Source : Insee, RGP 2017



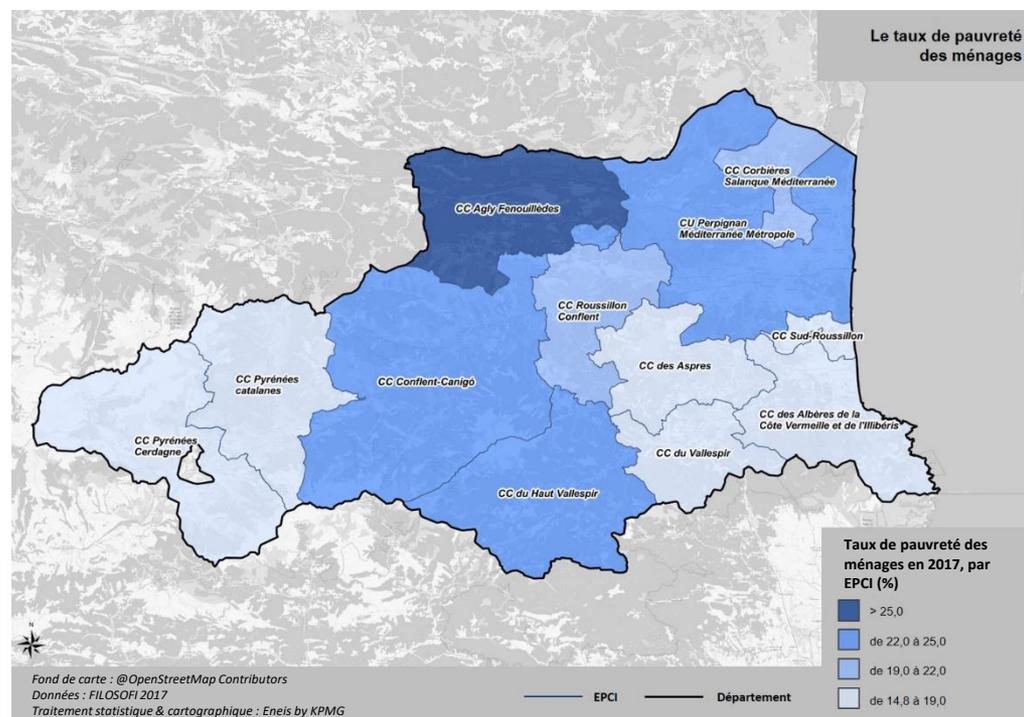
Un niveau de pauvreté des ménages supérieur à la moyenne nationale

- En 2017, le revenu médian annuel des ménages par unité de consommation vivant sur le département s'élève à 18 880 euros, contre 21 110 euros à l'échelle nationale, soit **un écart annuel de près de 2 230 euros**.
- La vulnérabilité des ménages des Pyrénées Orientales se retrouve également à travers l'analyse du **taux de pauvreté**. Si 14,5% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté à l'échelle nationale (2017), ce taux monte à 20,5% à l'échelle départementale.
- Le niveau de pauvreté de la population varie d'un EPCI à un autre. **Le taux de pauvreté des ménages est très élevé sur la CC Agly Fenouillèdes (28,3% de ménages sous le seuil de pauvreté) et sur la CC du Haut Vallespir (23,8%)**. A l'inverse, la population est en moyenne mieux protégée sur la CC Pyrénées Cerdagne (14,8%) et la CC Sud Roussillon (15,2%).
- La ville de Perpignan présente des facteurs de vulnérabilité et pèse également sur l'analyse départementale, avec un revenu médian de 16 630€.



18 880€ de revenu médian par unité de consommation

20,5% des ménages sous le seuil de pauvreté



Taux de pauvreté à 60%

Le **seuil de pauvreté monétaire** est fixé à 60% du niveau de vie médian. Ce seuil s'établit en 2017 à 1 041 euros par mois. Le **taux de pauvreté** correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire.



Ces indicateurs traduisent la fragilité d'une partie de la population des Pyrénées Orientales, et soulignent de potentiels besoins d'accès aux droits et d'accompagnement renforcés des habitants concernés.

Une dépendance élevée aux prestations sociales des allocataires de la CAF

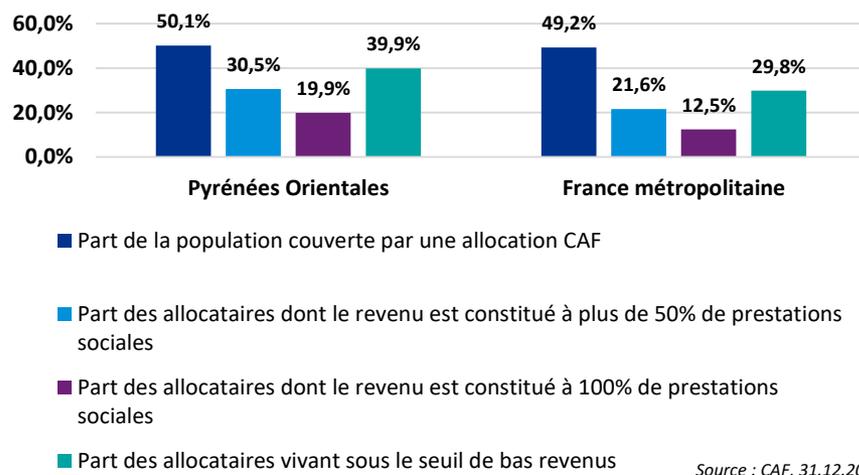
- La moitié de la population des Pyrénées Orientales est couverte par une allocation de la CAF (50,1%), une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (49,2%).
- Une majorité des allocataires de la CAF sont des **personnes isolées** (49,5%, soit 54 487 personnes), conformément à la tendance nationale (44,6%). On remarque cependant que **la part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF est significativement supérieure dans les Pyrénées Orientales** (18,4%, soit 20 229 personnes) par rapport à la moyenne nationale (13,9%). Ce constat peut s'expliquer par un effet de proportionnalité, la proportion de familles monoparentales étant plus élevée sur le département (voir infra).
- Les allocataires CAF des Pyrénées orientales présentent **des facteurs de vulnérabilité importants**. Pour près d'un tiers d'entre eux, les prestations sociales représentent plus de la moitié de leur revenu (30,5%, soit 33 645 personnes) et pour un cinquième d'entre eux, les prestations sociales représentent même l'intégralité de leur revenu (19,9%, soit 21 917 allocataires). Ces proportions sont supérieures aux moyennes nationales (respectivement 21,6% et 12,5%).



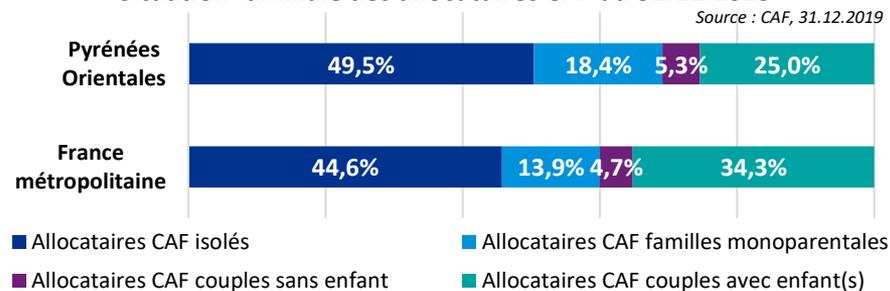
237 717 personnes
couvertes par une
allocation CAF

110 098
allocataires
CAF

Population couverte et revenu des allocataires CAF au 31.12.2019



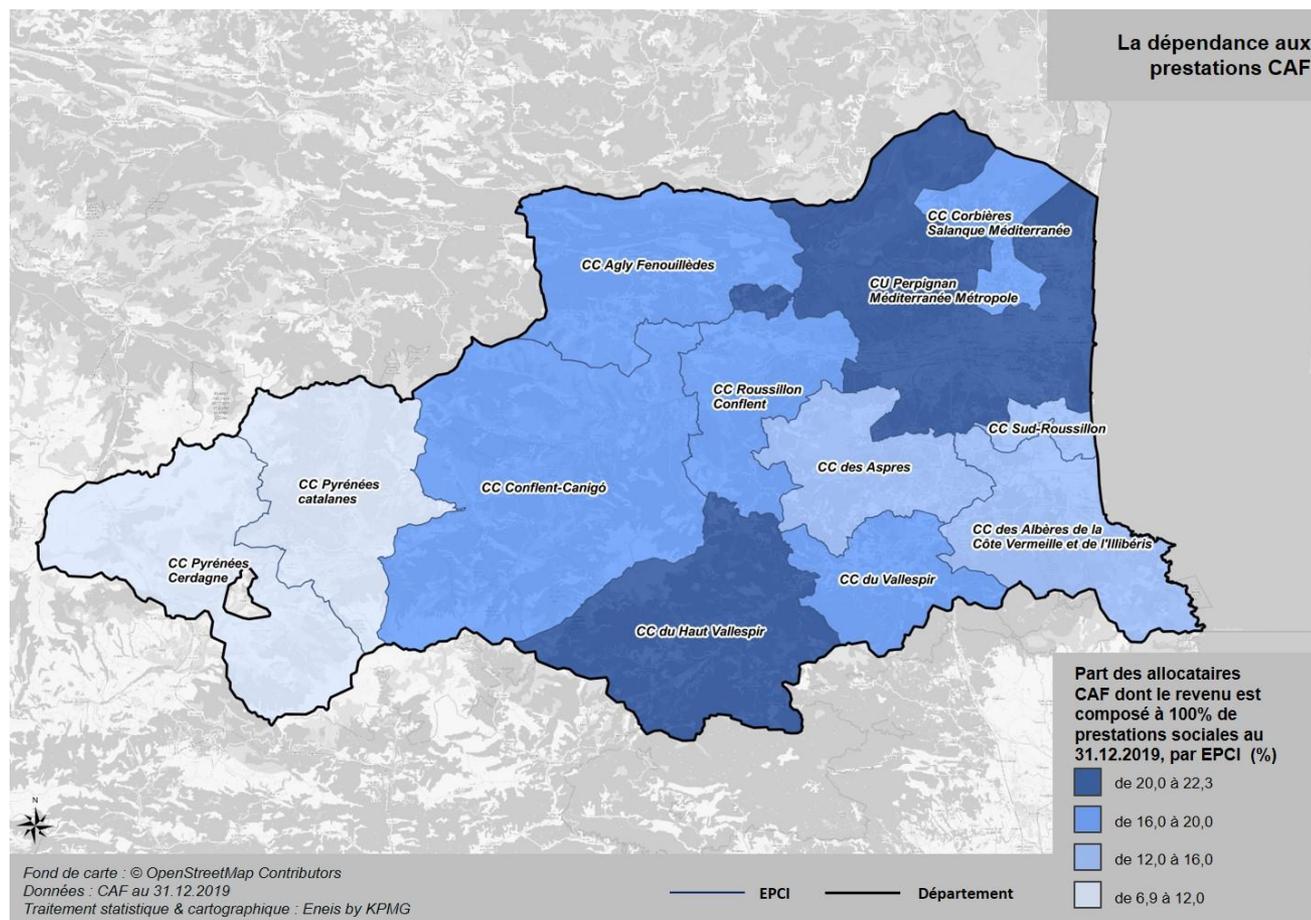
Situation familiale des allocataires CAF au 31.12.2019



Ces indicateurs renforcent le constat d'une importante partie de la population du département vulnérable, et souligne un enjeu en termes d'accompagnement de ces populations (lutte contre l'isolement, accès aux droits, ...).

Un niveau hétérogène de dépendance aux prestations CAF en fonction des EPCI

- Le taux de dépendance des allocataires aux prestations CAF est très hétérogène à une échelle infra-départementale.
- Ainsi, **moins de 10% des allocataires CAF dépendent à 100% des prestations sociales sur deux EPCI** : la CC Pyrénées catalanes (7,0%) et la CC Pyrénées Cerdagne (9,3%).
- A l'inverse, 22,3% des allocataires de la CC du Haut Vallespir dépendent à 100% des prestations sociales, tout comme sur le territoire de la CU Perpignan Méditerranée Métropole (22,3%). Il est à noter que cette proportion est particulièrement importante sur Perpignan (28,9% des allocataires CAF dépendent à 100% des prestations sociales), contrairement à la proportion sur PMM hors Perpignan (14%).



Le taux de dépendance aux prestations CAF traduit une certaine vulnérabilité d'une partie de la population, et notamment une fragilité économique. Par ailleurs, ces éléments peuvent soulever des enjeux en matière d'accès aux droits.



ENEIS

by KPMG

Partie 2 La petite enfance



Une diminution du nombre de jeunes enfants (0-5 ans) sur le territoire, notamment due à une diminution des naissances depuis 2012



Des capacités d'accueil des jeunes enfants (majoritairement assuré par l'accueil individuel) plus faibles que la moyenne nationale pondérées par des listes d'attente généralement faible. Des créations importantes de MAM et Micro-crèches Paje sur les dernières années.



Un taux de préscolarisation des enfants de 2 ans légèrement plus important que la moyenne nationale



Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale



CHIFFRES CLÉS

Source : Insee, RGP 2012 & 2017

13 657 enfants 0-2 ans

15 257 enfants 3-5 ans

-0,9% par an
entre 2012 et 2017

-0,3% par an
entre 2012 et 2017



Pyrénées
Orientales



France

Taux de couverture
global en 2018

48,9%

59,3%

Part des enfants de 2
ans scolarisés en 2017

18,9%

16,3%

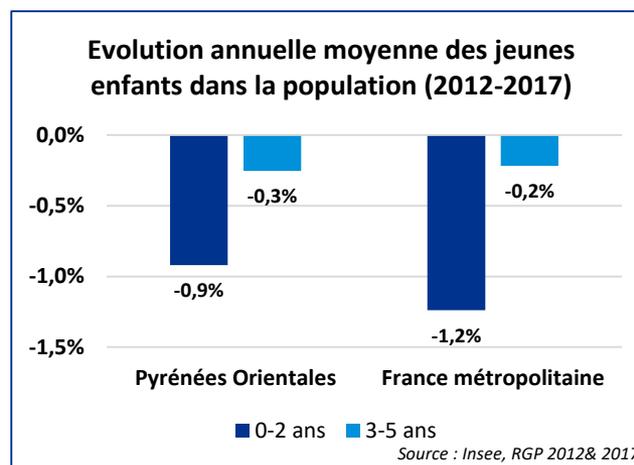
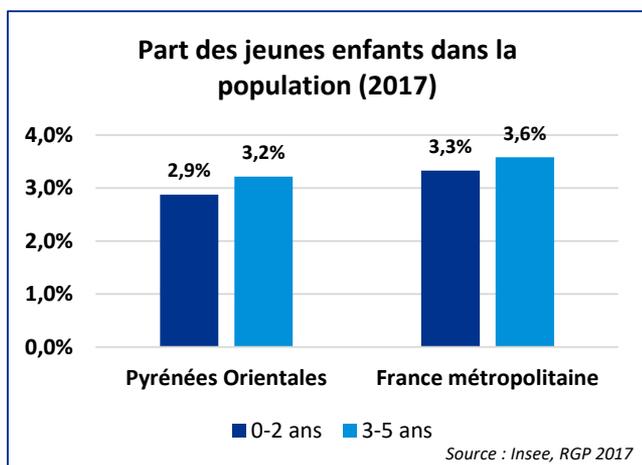
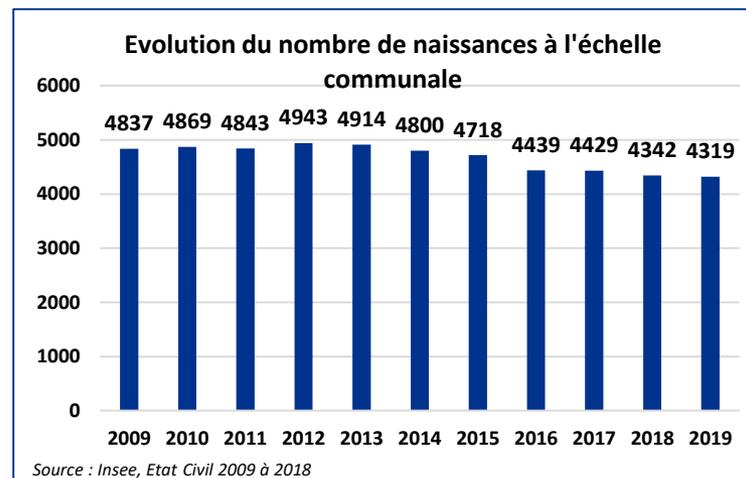
Part des 0-2 ans dont le
ou les parents ne
travaille(nt) pas en
2017

26,3%

13,7%

Une diminution du nombre de jeunes enfants, en lien avec la baisse du nombre de naissances

- Les Pyrénées Orientales comptent une proportion d'enfants de 0-2 ans révolus (2,9%) inférieure à la moyenne nationale. De même, la part d'enfants de 3-5 ans révolus est inférieure sur le département (3,2%) par rapport à la moyenne nationale (3,6%).
- Le nombre de jeunes enfants de 0-2 ans est passé de 14 302 en 2012 à 13 657 en 2017 (-645 enfants), représentant une baisse annuelle moyenne de 0,9% inférieure à la baisse nationale (-1,2% par an). En parallèle, le nombre d'enfants de 3-5 ans est passé de 15 451 en 2012 à 15 257 en 2017 (-194 enfants), représentant une baisse plus légère de 0,3% par an, dans la moyenne nationale (-0,2% par an).
- La baisse du nombre de jeunes enfants s'explique notamment par **la chute du nombre de naissances** (-601 naissances annuelles entre 2012 et 2018), non compensée par l'arrivée de familles avec de jeunes enfants sur le territoire.



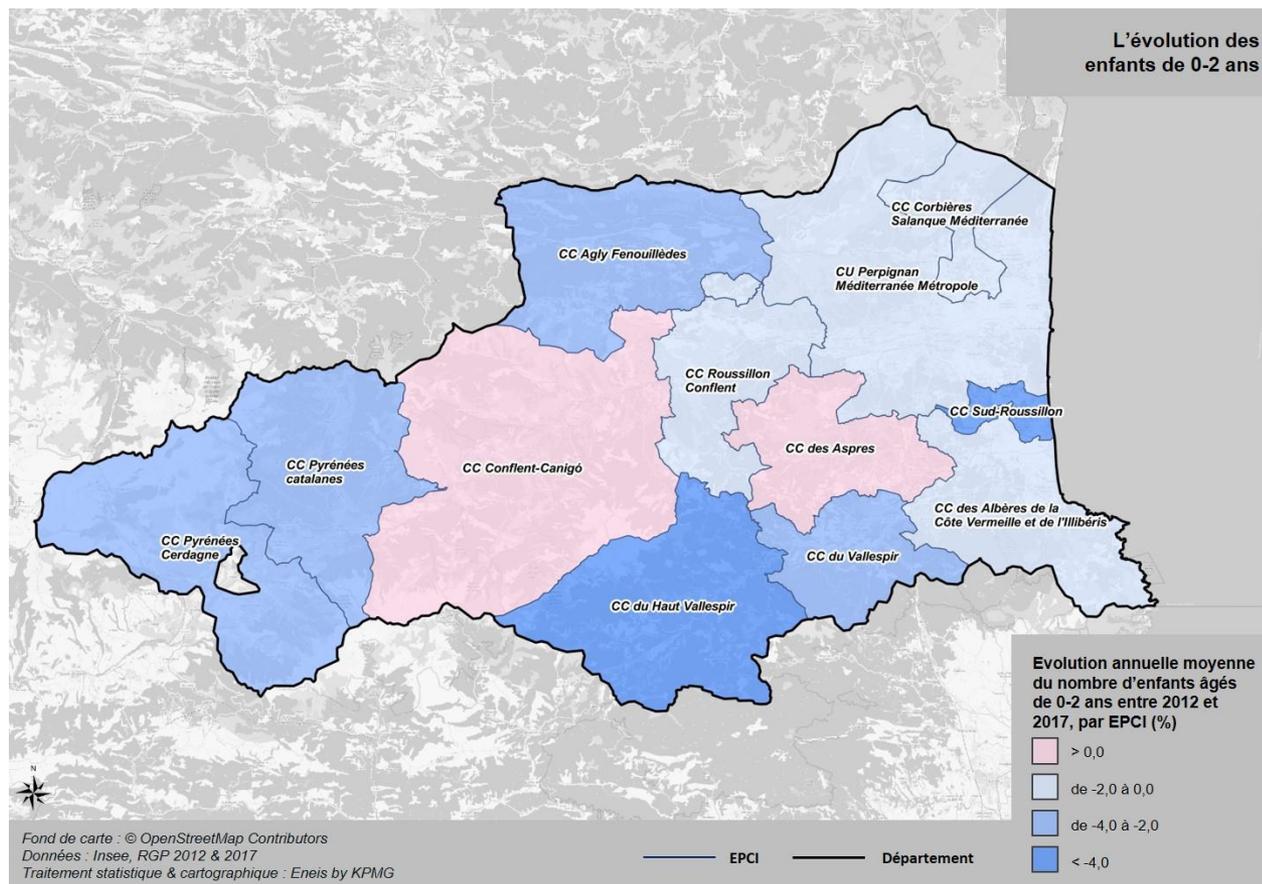
13 657 enfants de 0-2 ans révolus



15 257 enfants de 3-5 ans révolus

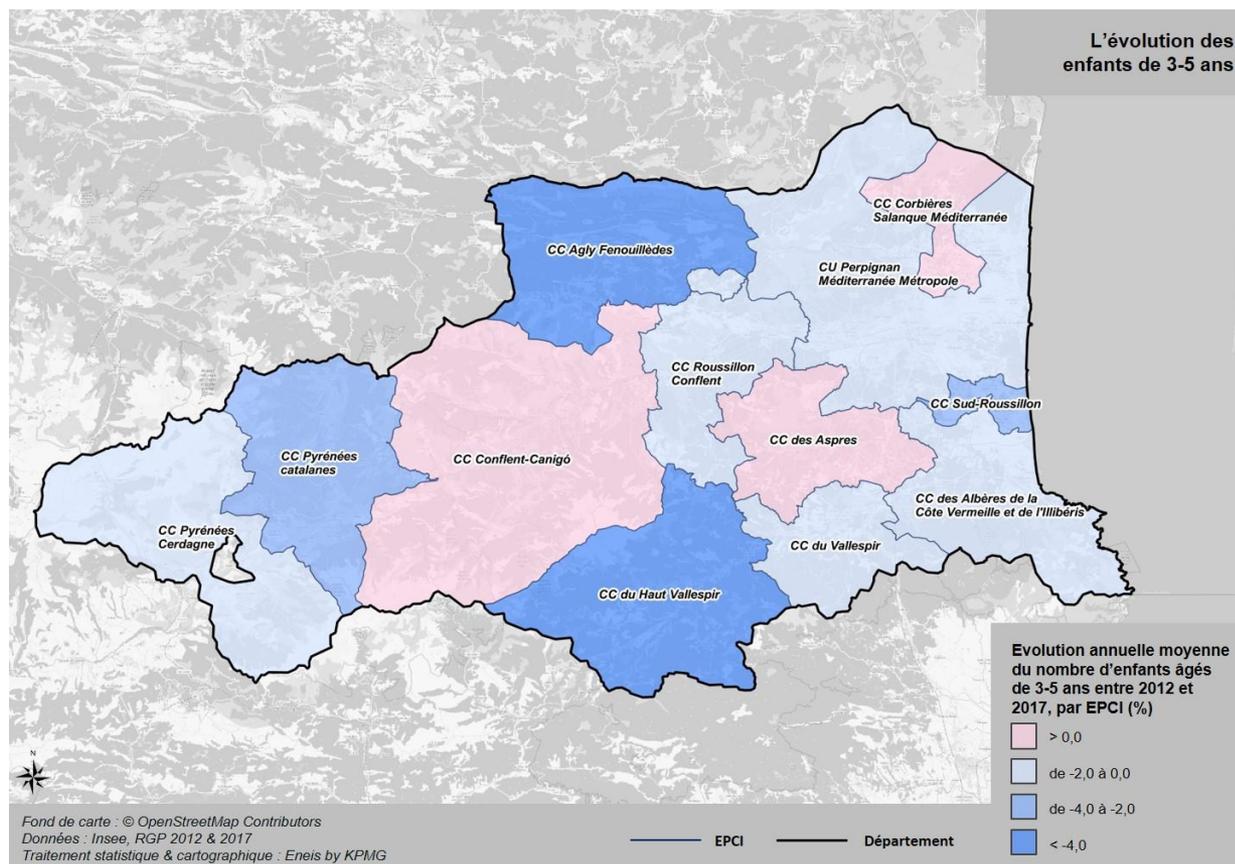
Une baisse du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus sur la quasi-totalité des EPCI

- La part de jeunes enfants de 0-2 ans varie du simple au double en fonction des EPCI. Ainsi, **elle dépasse 3% sur deux EPCI** : 3,2% sur la CC Roussillon-Conflent et 3,4% sur la CC Corbières Salanque Méditerranée. En particulier, **Perpignan compte 3,7% d'enfants de 0-2 ans révolus** (dépassant de façon importante la moyenne nationale). A l'inverse, on compte moins de 2% d'enfants de moins de 3 ans sur la CC du Haut Vallespir (1,7%).
- **Le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus a augmenté entre 2012 et 2017 uniquement sur deux EPCI** : la CC Conflent-Canigó (+0,1% par an) et la CC des Aspres (+0,6% par an).
- A l'inverse, le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus a connu **une chute rapide sur la CC Sud Roussillon (-5,0% par an) et sur la CC du Haut Vallespir (-5,1% par an)**.



Une baisse du nombre d'enfants de 3-5 ans révolus sur la quasi-totalité des EPCI

- Comme pour les enfants de 0-2 ans révolus, la part d'enfants de 3-5 ans révolus est la plus faible sur la CC du Haut Vallespir (1,9%). A l'inverse, on compte plus de 4,2% d'enfants de cette tranche d'âge sur la CC Corbières Salanque Méditerranée. La Ville de Perpignan se démarque également avec un taux d'enfants de 3-5 ans révolus élevé (3,7%).
- **Le nombre d'enfants de 3-5 ans révolus a augmenté entre 2012 et 2017 sur 3 EPCI** : +0,7% par an sur la CC Conflent-Canigó ; +2,4% par an sur la CC des Aspres et +3,3% par an sur la CC Corbières Salanque Méditerranée.
- A l'inverse, **le nombre d'enfants de 3-5 ans révolus a chuté sur la période sur la CC Agly Fenouillèdes** (-7,3% par an). Il a également connu une forte diminution sur la CC du Haut Vallespir (-5,4% par an) et sur la CC Pyrénées catalanes (-3,8% par an).



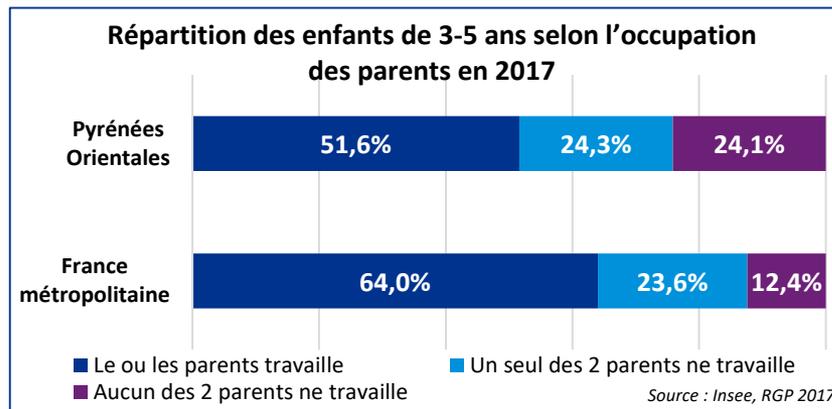
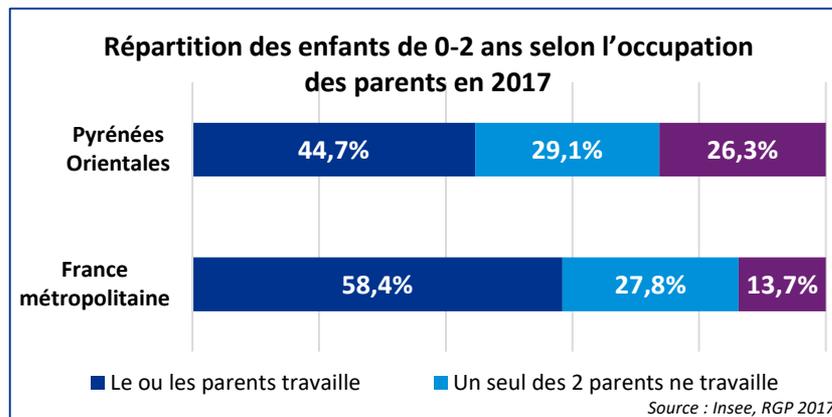
Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale

- Alors que plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans ont leurs deux parents qui travaillent à l'échelle nationale (58,4%), ce taux tombe à 44,7% sur les Pyrénées orientales. Cet écart se retrouve concernant les enfants de 3-5 ans, avec près des deux tiers des enfants qui ont leurs deux parents qui travaillent à l'échelle nationale (64,0%), ce taux est seulement de 51,6% sur le département.
- En conséquence, **les parents de plus d'un quart des enfants de 0-2 ans des Pyrénées Orientales ne travaillent pas (26,3%)**, une proportion légèrement inférieure pour les enfants de 3-5 ans (24,1%).

- **Des besoins en horaires atypiques sont constatés par les acteurs du territoire.** Plusieurs expérimentations, tant en accueil collectif qu'individuel ont été menées par le passé avec des bilans mitigés.



Si cela pose la question de l'accès à un accueil en cas de projet d'insertion et de potentielle autocensure à la demande par exemple, il est également légitime de se demander si la création de places supplémentaires aurait du sens si la demande n'augmente pas. Le taux d'occupation des structures peut parfois avoir tendance à être en diminution sur certains territoires ; ce qui semble corroborer une hypothèse de moindre besoin que les taux de couverture ne semblent pas démontrer.



- **Un besoin d'accompagnement des familles ayant peu de contact avec les institutions** est ressorti des groupes de travail avec les acteurs, à la fois pour travailler la question de la séparation en amont de l'accueil dans les structures de petite enfance ainsi que pour aider des familles qui font face à **des difficultés administratives.**



Ces constats, en lien avec le taux de chômage important sur le territoire peuvent soulever un premier enjeu de renforcement des actions en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes parents et des actions de soutien à la fonction parentale pour préparer en amont la séparation avec l'enfant et communiquer sur l'intérêt pour l'enfant d'être accueilli.

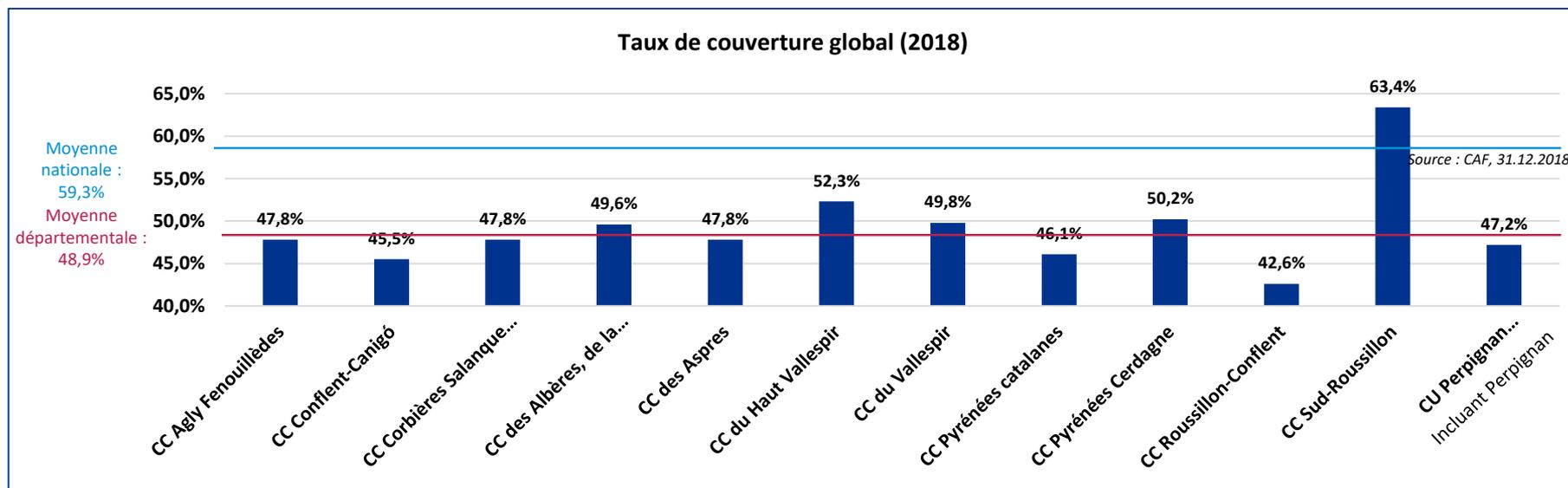
Un taux de couverture petite enfance faible, à nuancer au regard des spécificités du territoire

- Le taux de couverture global des Pyrénées Orientales (48,9%) est inférieur de 10 points au taux de couverture global national (59,3%). Cette situation s'explique par **des capacités inférieures** d'accueil en collectif et en individuel, malgré un taux de pré-scolarisation des enfants de 2 ans légèrement plus important que la moyenne nationale. Cependant, la place de l'accueil collectif parmi l'ensemble des modes de garde est plus importante sur le département (39,2%, soit 2 651 places d'accueil) qu'en moyenne à l'échelle nationale (32,9%).
- Cet indicateur comporte cependant un certain nombre de biais et ne traduit pas automatiquement une mauvaise réponse aux besoins des habitants (voir pages suivantes).
- On constate par ailleurs des disparités en fonction des EPCI. Il dépasse les 50% sur trois EPCI seulement : la CC Pyrénées Cerdagne (50,2%), la CC du Haut Vallespir (52,3%) et la CC Sud-Roussillon (63,4%). A l'inverse, le taux de couverture global de la CC Roussillon Conflent s'élève seulement à 42,6%.



Taux de couverture global

Le **taux de couverture global** reflète l'ensemble des capacités d'accueil de jeunes enfants de moins de 3 ans : accueil collectif, accueil individuel, et préscolarisation.



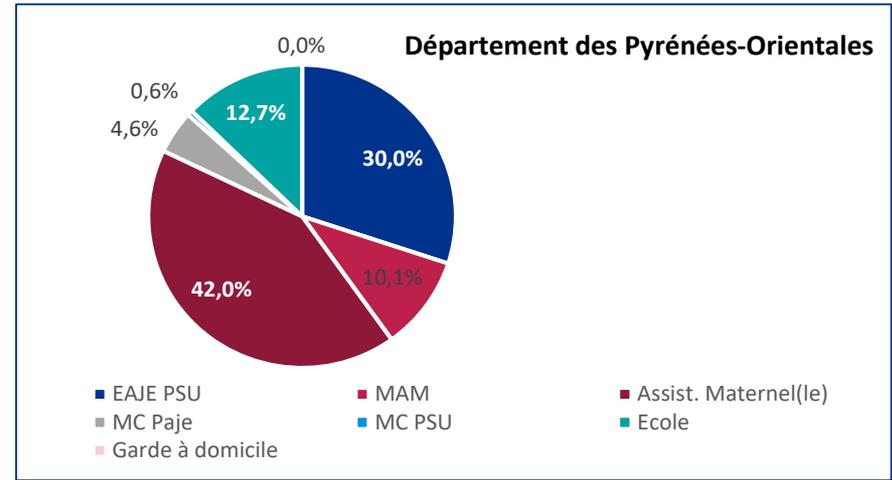
Une offre d'accueil petite enfance dominée par l'accueil individuel (1/2)

➤ Avec **1 733 Assistants maternels agréés indépendants en 2019** (source PMI), l'offre d'accueil de petite enfance au sein du territoire est dominée par l'accueil individuel, qui représente plus de la moitié de l'offre dans tous les EPCI excepté dans les Pyrénées-Catalanes qui dispose d'une majorité de place en accueil collectif (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant). Près de **trois** Assistant(e)s maternel(le)s agréés indépendant(e)s **sur quatre** étaient par ailleurs actif.ve.s au moins un mois dans l'année. L'accueil individuel représentait ainsi **5 486 places d'accueil à l'échelle du département**.

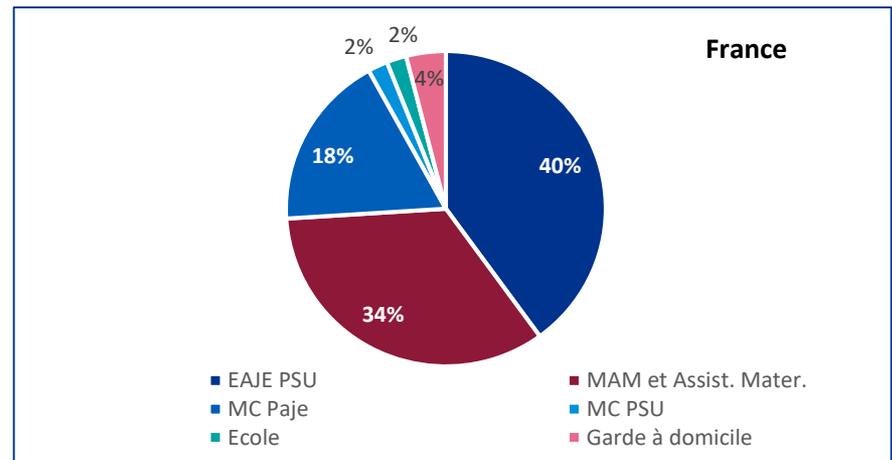
➤ Le département compte également **71 EAJE, soit 2 203 places d'accueil** répartis comme suit :

- Multi-accueil : 65 structures pour 1 999 places
- Halte-garderie : 1 structure pour 14 places
- Crèche familiale : 2 structures pour 190 places
- Micro-crèche PSU : 4 structures pour 40 places
- Micro-crèche PAJE : 33 structures pour 330 places

➤ L'offre d'accueil repose ainsi essentiellement sur l'offre d'accueil individuel. Ce constat doit cependant être nuancé par les **très faibles listes d'attente** (voire inexistantes) dans les EAJE, qui témoignent d'un faible besoin en matière d'accueil collectif sur le territoire. Ainsi, les différents acteurs rencontrés soulignent que **l'offre d'accueil petite enfance n'est pas réellement en tension sur le département**, malgré un taux de couverture bien plus bas que la moyenne nationale.



Source : CAF66 2019



Source : CNAF 2018

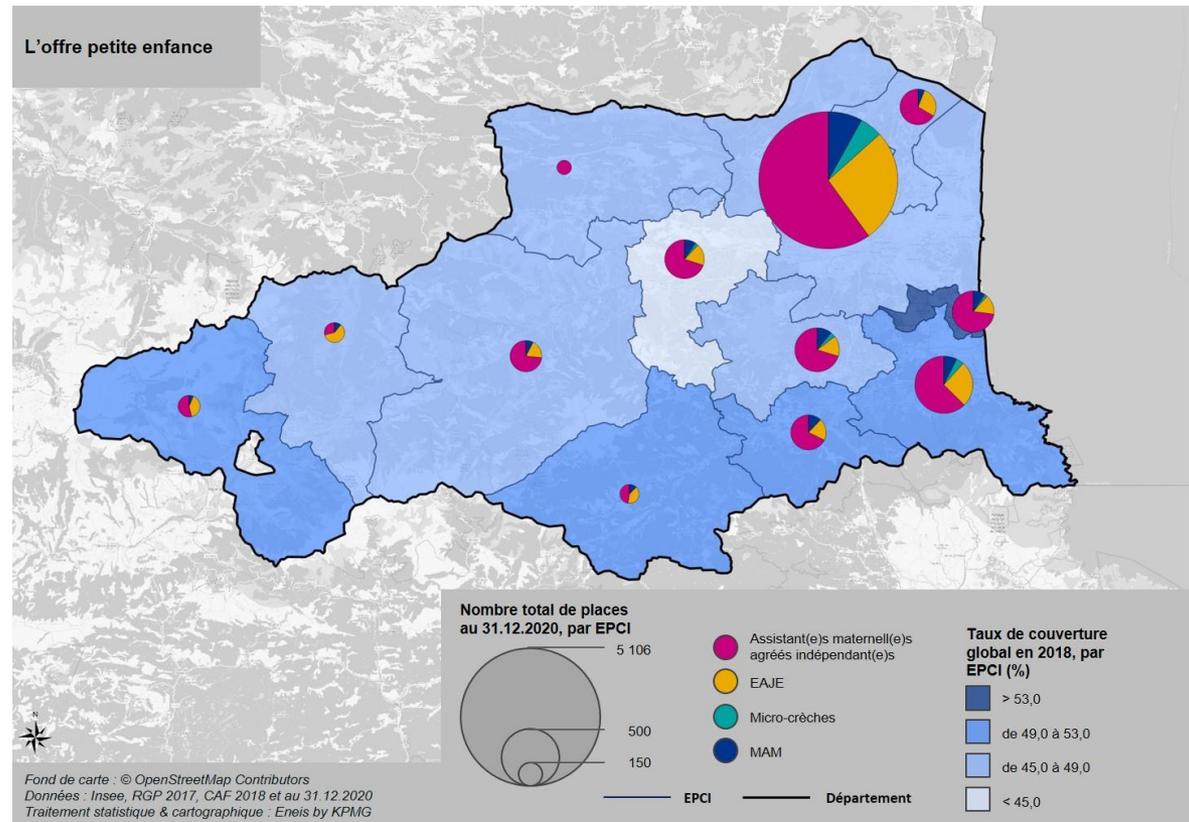
Une offre d'accueil petite enfance dominée par l'accueil individuel (2/2)

➤ La place prépondérante de l'accueil individuel parmi les modes de gardes pose **un enjeu de renouvellement des assistants maternels**, dont le corps de métier est vieillissant. Ainsi, un assistant maternel sur cinq travaillant sur le département est âgé de plus de 55 ans (21,4%), une proportion qui reste cependant inférieure à la moyenne nationale (26,0%).

➤ D'autre part, on constate des **disparités territoriales d'accueil du jeune enfant**, avec des territoires très faiblement couverts : c'est notamment le cas de la CC Roussillon Conflent, qui présente un taux de couverture inférieur à 45%. Seule la CC Sud Roussillon se démarque avec un taux de couverture supérieur à 53%.

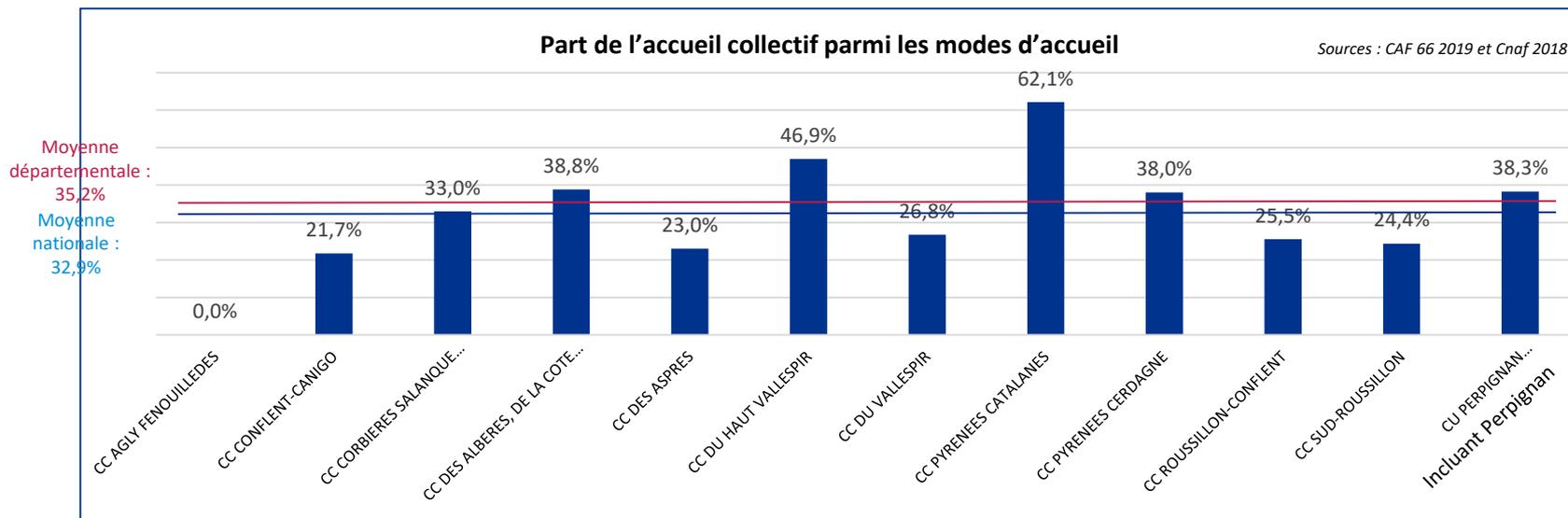


➤ Les groupes de travail mettent ainsi en évidence le fait que le territoire comporte des zones rurales **parfois sous-équipées en offres d'accueil** pour ses populations diffuses sur le territoire. Elles sont peu propices au développement classique d'une offre d'accueil du fait d'une difficulté à atteindre un nombre suffisant d'enfants pour garantir la viabilité de la structure.



Une place de l'accueil collectif plus importante qu'à l'échelle nationale

- Bien que l'accueil individuel constitue la principale possibilité d'accueil sur les Pyrénées Orientales (52,1% des places, soit 3 749 places d'accueil), conformément à la tendance nationale (56,8% des places), la part de l'accueil collectif parmi les modes d'accueil est plus importante dans le département qu'en France métropolitaine.
- Cette répartition entre les modes d'accueil individuel et collectif est très disparate d'un EPCI à un autre. Ainsi, l'accueil collectif représente près des deux tiers des places sur la CC Pyrénées catalanes (62,1%) mais seulement un cinquième sur la CC Conflent Canigo (21,7%).



La proportion importante de structures sur l'EPCI des Pyrénées Catalanes s'explique par des crèches créées de longue date et peu éloignées en distance afin de faciliter le déplacement des familles en période hivernale. Par ailleurs, la capacité d'accueil de plusieurs d'entre elles est saisonnière, au regard de l'activité économique du territoire.

Un développement de nouvelles offres sur le territoire

Outre l'offre individuelle et collective classique, on constate une dynamique de développement de nouvelles offres sur le territoire, et notamment :

- **Un développement important des micro-crèches PAJE (33 à l'échelle du département, soit 330 places)**. Si ces structures permettent la création de places, parfois dans des territoires prioritaires, on constate cependant un enjeu d'articulation et de cohérence entre les micro-crèches privées et l'offre existante : la récente concurrence des micro-crèches Paje peut notamment renforcer la fragilité des structures PSU de façon locale. Or, elles constituent la **majorité de création de places** des dernières années et vont voir leurs capacités d'accueil encore augmenter avec la nouvelle réglementation (été 2021) liée à la loi Asap.
- **Un fort développement des MAM** sur le département, puisqu'on en compte 71 sur le territoire. Ces structures présentent l'avantage de proposer une offre relativement similaire à une offre collective, ce qui tend à rassurer les parents. De fait, il peut également s'agir d'une concurrence à l'offre collective existante. On retrouve ici l'enjeu de mise cohérence de l'offre, et potentiellement un enjeu de définition d'une stratégie départementale unique sur l'accompagnement au développement des MAM.

1000 premiers jours

Là où tout commence

L'accessibilité territoriale et financière demeure un enjeu fort du rapport avec deux actions phares :

- **Un investissement dans la création de modes d'accueil sur la base d'analyse des besoins** des territoires pour mieux répondre aux enjeux de couverture du territoire par des modes d'accueil adaptés. Il conviendra d'évaluer l'impact de ces investissements rejoignant en cela les priorités que le groupe de travail a pu définir pour le SDSF des Pyrénées-Orientales
- **Un mode de financement universel pour tous les modes d'accueil individuels et collectifs** (qui ne relève cependant pas d'une compétence départementale).

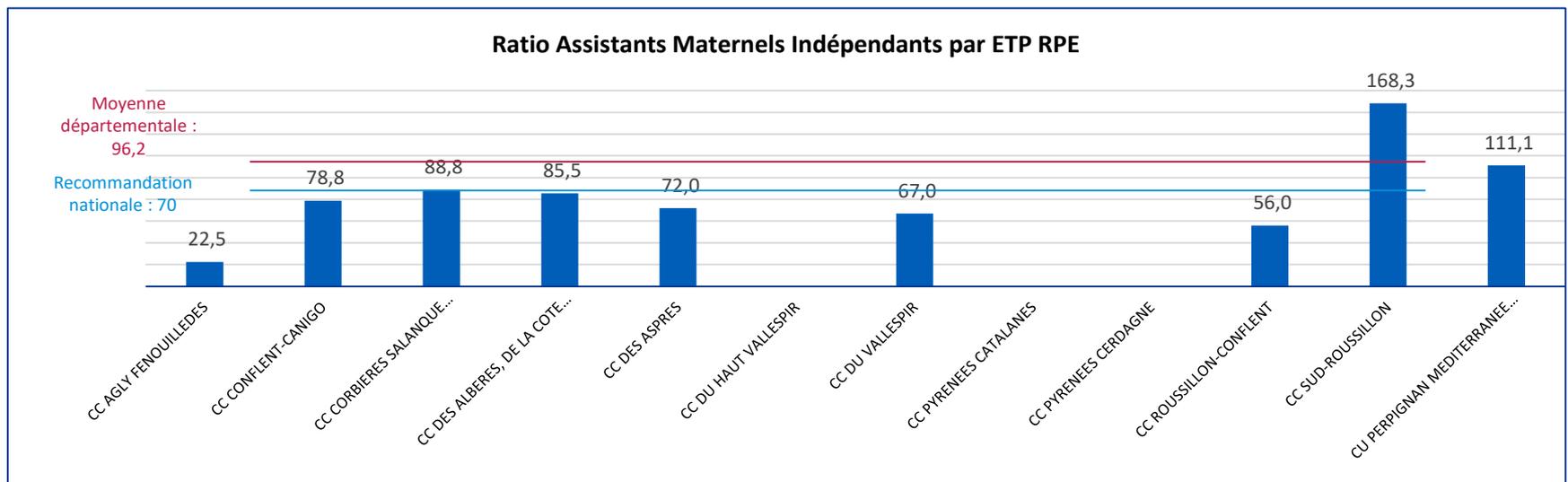
 Un besoin est par ailleurs évoqué par les professionnels d'**organisation de permanences itinérantes par la PMI sur les zones rurales** du département.

Une offre d'accueil individuel soutenue par le développement de relais petite enfance (RPE)

- Le Département compte un total de **21 RPE qui couvrent 151 communes du territoire**. 12 RPE sont situés sur la CU Perpignan, alors que 3 EPCI du département en sont totalement dépourvus (CC Pyrénées Cerdagne ; CC Pyrénées Catalanes ; CC du Haut Vallespir). Cependant, au regard de la répartition de la population familiale et des assistants maternels sur le territoire, Perpignan Méditerranée Métropole apparaît relativement mal couvert (avec peu de services mutualisés).
- Ces 21 RAM sont animés par des animateurs (à hauteur de 18 ETP sur l'ensemble du département), et couvrent 1 733 Assistants Maternels Indépendants.
- Cela représente **un ratio de 1 pour 96 ETP Assistants Maternels Indépendants**, soit un écart sensible par rapport au ratio recommandé par la Cnaf (un animateur RPE pour 70).



Les acteurs rencontrés soulignent dans le cadre du diagnostic un enjeu sur la **professionnalisation des RPE** avec notamment un fort turnover des responsables de RPE.



Un accueil des jeunes enfants ouvert à tous (1/2)



Si le taux de couverture global est inférieur à la moyenne nationale, les acteurs de la petite-enfance **signalent la faiblesse des listes d'attente sur le département**. Le faible taux d'activité constaté, notamment des femmes, et le **recours à des modes d'accueils informels** pour répondre aux besoins peuvent, en partie, expliquer une moindre sollicitation des modes d'accueil collectif ou individuel. De même, le nombre parfois important de contrats à temps partiel et/ou saisonniers impacte directement la demande et la nature des contrats auprès des professionnels de la petite-enfance (Eaje ou assistant maternel).



*Ainsi l'enjeu n'est pas tant de développer le nombre de places de manière conséquente que d'aller vers **une restructuration des offres existantes et, de façon locale**, des rénovations ou modernisations de structures très grandes pour aller vers des équipements plus petits et plus proches par exemple et/ou de locaux très anciens.*

Ce travail devrait également intégrer une réflexion sur l'offre différenciée des assistants maternels en perte de vitesse et concurrencés par les Micro-crèches Paje et les MAM.

Les AMAI peuvent être un recours pour répondre aux besoins atypiques, un travail a déjà été effectué en ce sens avec une demande faite aux RPE d'être en capacité de fournir des coordonnées d'AMAI pouvant proposer un accueil en horaire atypique.

- Les professionnels reconnaissent **la qualité des projets pédagogiques et la qualité générale de l'accueil sur le département**. La prise en compte des **thèmes tel que la mixité sociale ou les enfants en situation de handicap** sont notamment des points soulignés régulièrement. Les structures dépendantes des collectivités notamment ont intégré un savoir faire depuis de nombreuses années. Cet accueil peut cependant être plus difficile à mettre en place auprès des assistants maternels (malgré une volonté de ces professionnels) notamment faute de formation ou d'adaptation du logement.



*Même si le nombre de jeunes enfants est en diminution sur le département, une réflexion sur les modes d'accueil semble indispensable pour offrir un **service ouvert à l'ensemble des parents**. Cet enjeu répond aux objectifs identifiés tant dans le plan de lutte contre la pauvreté, **que par le comité départemental des services aux familles**, que du rapport « Les 1 000 premiers jours », notamment pour les familles confrontées au handicap ou en démarche d'insertion.*

1000 premiers jours
— Là où tout commence

Objectif : Plus particulièrement, la commission souhaite mettre l'accent sur la garantie d'un accès universel à un mode d'accueil de qualité pour tous les enfants, dans le respect l'égalité des chances.

Objectif : Un accueil prioritaire des enfants à besoins particuliers (handicap, troubles du développement, maladies chroniques, en situation de vulnérabilité) et/ou issus de foyers en difficulté.

Un accueil des jeunes enfants ouvert à tous (2/2)

- **L'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant constitue un enjeu majeur dont se saisissent certains EAJE du territoire.** On compte ainsi en 2019, **44% des structures (soit 31 structures) bénéficiaires du bonus mixité sociale**, ce qui témoigne d'une ouverture de l'offre d'accueil à tous. On compte par ailleurs 2 270 enfants « pauvres » (vivant au sein d'une famille en dessous du seuil de pauvreté) inscrits au sein des EAJE, sur 5 287 enfants au total (soit près de 43% des enfants). La CU de Perpignan Métropole est atypique et particulièrement investie avec près de 55% des établissements bénéficiant du bonus mixité.
- Par ailleurs, **30% des structures sont bénéficiaires du bonus inclusion handicap**. Pratiquement tous les territoires présentent un établissement bénéficiant de ce bonus. L'accueil des enfants en situation de handicap est accompagné par l'existence d'un Pôle Ressources Handicap à l'échelle du département.
- Le département compte également une crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) favorisant l'accueil des enfants dont les parents sont en situation d'insertion, et l'accompagnement de ces derniers.

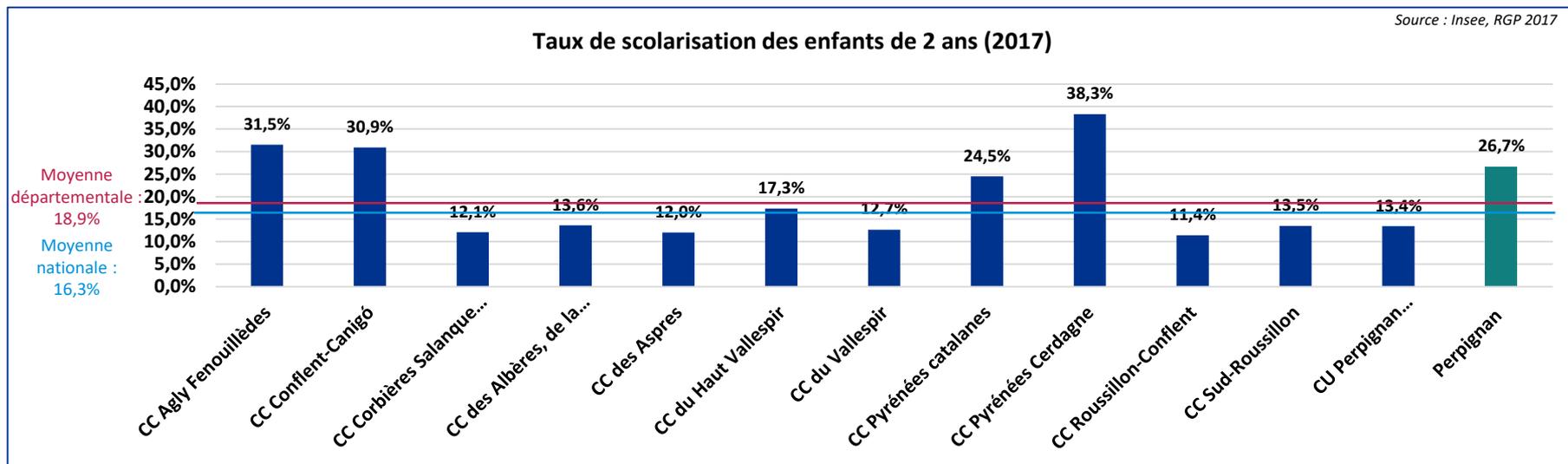
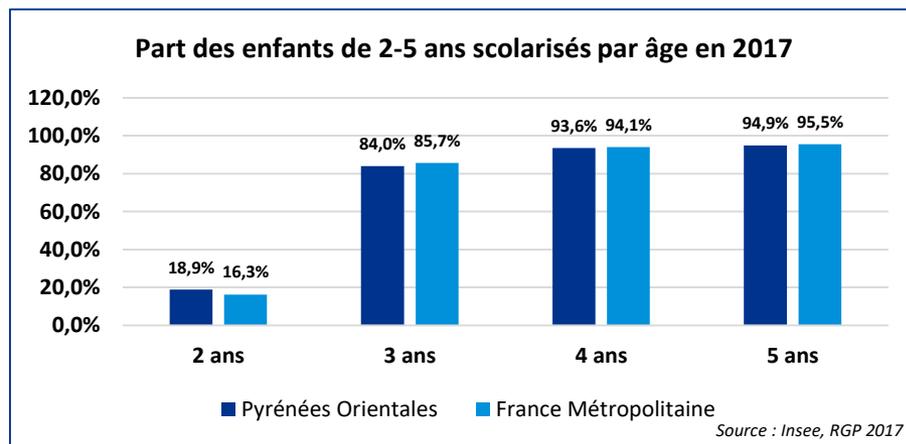
- **Le bonus mixité sociale** s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles car les besoins spécifiques des publics les plus précaires peuvent constituer un frein (durées d'accueil plus courtes, difficultés à respecter les contrats d'accueil, mobilisation plus importante des professionnels auprès des parents, ...). Il s'applique à l'ensemble des places de la structure afin de faciliter l'adaptation du projet d'accueil pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces publics.
- **Le bonus « inclusion handicap »** s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans une structure, afin d'encourager la politique d'inclusion dans les EAJE. Son montant est croissant avec le pourcentage d'enfants en situation de handicap inscrits dans la structure.

EPCI	Eaje bénéficiaires du bonus handicap	Eaje bénéficiaires du bonus Mixité	Nombre d'eaje en PSU	Part d'eaje bénéficiant du bonus handicap	Part d'eaje bénéficiant du bonus mixité
<i>Source : Données CAF 2019</i>					
CC AGLY FENOUILLEDES	-	-	-	- *	- *
CC CONFLENT-CANIGO	1	-	2	50,0%	0,0%
CC CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	1	1	3	33,3%	33,3%
CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS	1	3	9	11,1%	33,3%
CC DES ASPRES	1	-	2	50,0%	0,0%
CC DU HAUT VALLESPIR	1	2	2	50,0%	100,0%
CC DU VALLESPIR	1	-	3	33,3%	0,0%
CC PYRENEES CATALANES	-	-	3	0,0%	0,0%
CC PYRENEES CERDAGNE	1	-	3	33,3%	0,0%
CC ROUSSILLON-CONFLENT	2	2	2	100,0%	100,0%
CC SUD-ROUSSILLON	-	2	3	0,0%	66,7%
CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE	12	21	39	30,8%	53,8%
DEPARTEMENT	21	31	71	29,6%	43,7%

*La CC Agly Fenouillèdes ne disposant pas d'EAJE sur son territoire, aucune structure n'est susceptible de faire l'objet d'un bonus.

Une scolarisation des enfants de 2 ans légèrement supérieure à la moyenne nationale

- Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans s'élève à 18,9% sur les Pyrénées Orientales, **un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale** (16,3%).
- Ce taux de scolarisation varie considérablement d'un EPCI à un autre, **dépassant les 30% sur trois EPCI** : la CC Conflent-Canigó (30,9%), la CC Agly Fenouillèdes (31,5%) et la CC Pyrénées Cerdagne). Par ailleurs, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans s'élève à 26,7% sur Perpignan. Ces disparités s'expliquent notamment par l'accent mis à l'échelle nationale sur **la scolarisation des enfants de 2 ans dans les quartiers politique de la ville**. La préscolarisation est également rendue possible lorsqu'il y a peu d'effectifs dans l'école et peut être encouragée afin de prévenir les fermetures de classes.



Des modalités d'accueil en pleine mutation.



➤ Les acteurs réunis lors des groupes de travail ont constaté une hausse importante des micro-crèches Paje pouvant, localement, être à l'origine d'une **déstabilisation de l'offre d'accueil** et impacter très directement la typologie des familles bénéficiaires de tel ou tel service ou équipement. La mixité, notamment sociale, observée en Eaje public peut être bousculée, voire remise en cause.

➤ **Une meilleure communication sur certaines offres d'accueil** (crèches collectives municipales, assistants maternels) permettrait d'améliorer l'attractivité de certains services qui peuvent être en perte de vitesse. Le développement d'une solution de **type « guichet unique »** permettrait de simplifier les démarches pour les familles et améliorerait la visibilité des offres existantes. Le site Monenfant.fr et le maillage du territoire par les RPE - dont l'information globale sur l'offre est une mission - semblent être des outils de communication et d'information reconnus sur lesquels pourraient s'appuyer ces actions de communication.

➤ Les groupes de travail ont également insisté sur la nécessité **de valoriser les actions mises en œuvre**, afin de mettre **en avant les porteurs de projet**, de mieux communiquer auprès des familles et acteurs ne participants pas aux instances du SDSF.

1000 premiers jours
Là où tout commence

Objectif : Proposer une campagne de communication pour valoriser les métiers de la petite enfance, susciter des vocations et faciliter les recrutements de professionnels motivés.

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**

L'une des actions du **plan de pauvreté** porté par l'Etat est de prévenir la pauvreté en agissant dès la petite enfance afin d'empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain. Pour cela, 2 mesures phares vont être mises en œuvre :

- **La création d'un bonus mixité pour encourager la mixité sociale dans les crèches ;**
- **Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance** pour favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle.

Des enjeux départementaux et locaux à coordonner pour être au plus proche des réalités de terrain



Les différents constats on fait ressortir plusieurs enjeux répondant à la fois aux objectifs du rapport des 1 000 premiers jours, au plan de lutte contre la pauvreté mais également très directement aux missions confiées au CDSF dans le cadre de la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique :

Un enjeu **identifié de créer les conditions permettant d'étudier les solutions adaptées aux besoins des familles** notamment les familles confrontées au handicap, rencontrant une difficulté ponctuelle les fragilisant ou en démarche d'insertion et proposer une offre diversifiée à destination de ces familles. Cet enjeu mobilise une articulation importante entre les acteurs de la petite-enfance et un éventuel travail **d'accompagnement dans le cadre du soutien à la parentalité** pour préparer la séparation en amont de l'accueil du jeune enfant notamment.

Une nécessité **d'adapter les politiques petite-enfance aux spécificités et problématiques identifiées sur chaque territoire**, et donc un réel enjeu autour du développement de priorités d'actions différenciées.

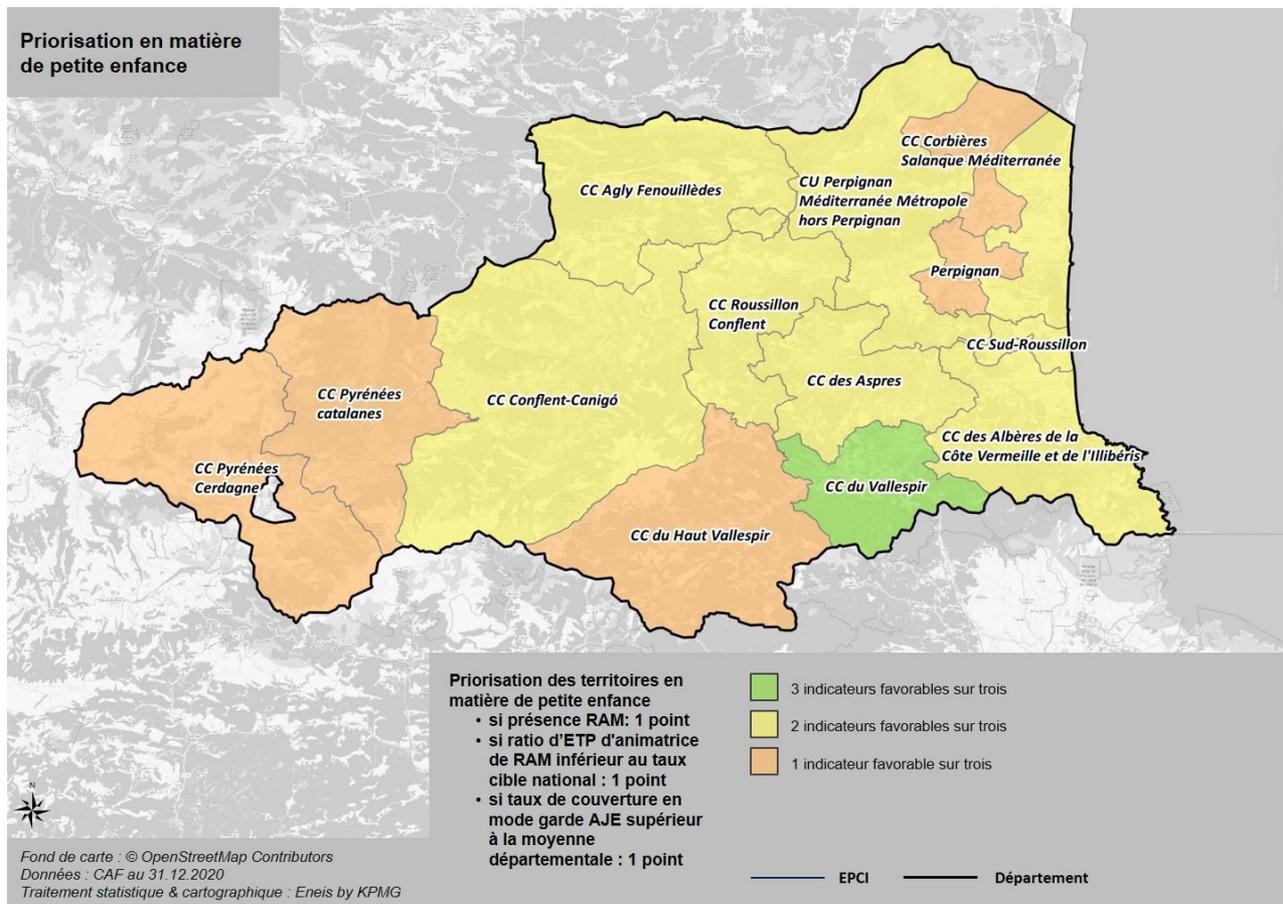
Un **réel enjeu de coordination** : logique de parcours, coordination des acteurs, etc. Une volonté de travailler et co-construire ensemble, de manière coordonnée et avec les services des publics. Une volonté de mieux se connaître et se coordonner pour renforcer l'interconnaissance et mieux répondre aux besoins notamment via des formations communes et des temps de partage.

Un enjeu sur le développement de **passerelles entre les EAJE et l'école maternelle et/ou les ALSH** afin de faciliter le passage des enfants d'une structure à une autre notamment en dehors du cadre de **la préscolarisation des enfants de 2 ans**.

Un enjeu de **garantir et favoriser la mixité sociale** au sein des diverses modalités d'accueil présentes sur le territoire notamment par des tarifs au plus près des revenus des familles et en favorisant la communication pour **mieux faire connaître les offres en perte de vitesse selon les territoires (accueil par les assistants maternels indépendantes, crèches collectives...)**.

Enfin une **nécessité de valoriser le métier des assistants maternels** notamment en favorisant **leur participation aux temps collectifs proposés par les RPE sur l'ensemble des territoires**.

Des disparités territoriales en matière de petite enfance



- Si tous les EPCI disposent d'au moins un indicateur lié à la petite enfance favorable, on constate toutefois une priorité à porter également **sur la CC Pyrénées Catalanes CC Pyrénées Cerdagne, la CC du Haut Vallespir, la CC Corbières Salanque Méditerranée et la ville de Perpignan** qui n'ont qu'un seul indicateur favorable en matière de petite enfance.

Les priorités identifiées dans les CTG en matière de petite enfance

PMM –Perpignan

- Adapter l'offre d'accueil aux caractéristiques du territoire et à la demande des familles
- Améliorer la qualité des services et renforcer le partenariat Départemental
- Favoriser l'accessibilité des structures à tous

PMM – Niveau 2

- Dynamiser l'offre sur le territoire
- Permettre un accueil pour tous
- Accompagner les familles confrontées au handicap
- Regrouper l'offre petite enfance (Saint Estève)
- Développer une action RPE (Saleilles)

PMM – Niveau 3

- Favoriser la formation, échange de pratiques entre AM
- Création d'un RPE et d'une micro-crèche (Pézilla)
- Développer le partenariat entre les structures
- Former à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Projet de mise en place d'une MAM (Ponteilla)

Littoral

- Améliorer la réponse aux besoins des familles ayant des besoins spécifiques
- Maintenir les actions permettant l'accueil des enfants en situations de handicap
- Développer la formation des équipes : pour l'accueil des enfants avec difficultés comportementales ou en situation de handicap

Plaine/ Contreforts

- Améliorer l'offre d'accueil, créer de nouveaux équipements
- Créer un RPE inter communal Renforcer la coordination entre les structures
- Mettre en place des formations pour le personnel

Arrière pays/ Montagne

- Favoriser l'accès des structures aux familles modestes ou confrontées au handicap
- Développer l'offre d'accueil
- Mettre en lien les professionnels de l'accueil individuel
- Créer un RPE – Améliorer la visibilité des RPE existants
- Formation des personnels
- Développer les services en ligne



ENEIS

by KPMG

Partie 3 L'enfance et la jeunesse



Une hausse du nombre d'enfants de 6-10 ans et de 11-17 ans plus faible que la moyenne nationale



Un faible taux de scolarisation des jeunes de 15-17 ans



Un taux de pénétration de l'AEEH supérieur à la moyenne nationale



Une diminution du nombre de jeunes de 18-24 ans



Des indicateurs de vulnérabilité des jeunes importants : taux de chômage élevé, forte précarité, un quart des jeunes sans emploi ni formation...



CHIFFRES CLÉS

Source : Insee, RGP 2012 & 2017

27 017 enfants 6-10 ans

+0,3% par an
entre 2012 et 2017

30 919 jeunes 18-24 ans

-0,4% par an
entre 2012 et 2017



Pyrénées
Orientales



France

Taux de scolarisation
des 15-17 ans en 2017

92,9%

96,0%

Taux de pénétration de
l'AEEH en 2017

19,7

17,3

Taux de chômage des
15-24 ans en 2017

25,9%

15,9%

Une faible hausse du nombre d'enfants sur le département

- Avec 5,7% d'enfants de 6-10 ans et 8,2% d'enfants de 11-17 ans, les Pyrénées Orientales comptent une proportion légèrement plus faible d'enfants en comparaison avec les moyennes nationales (6,2% pour les 6-10 ans et 8,6% pour les 11-17 ans).
- Le nombre de jeunes de 6 à 10 ans a par ailleurs faiblement augmenté sur le département, passant de 26 671 en 2012 à 27 017 en 2017 (+346 enfants), soit une hausse de 0,3% par an, deux fois plus faible que l'augmentation nationale (+0,5% par an).
- De même, la hausse du nombre de jeunes de 11-17 ans est plus mesurée sur le département (+0,6% par an) qu'à l'échelle nationale (+0,7% par an) : le nombre de jeunes est ainsi passé de 37 793 en 2012 à 38 938 en 2017 (-1 145 jeunes).



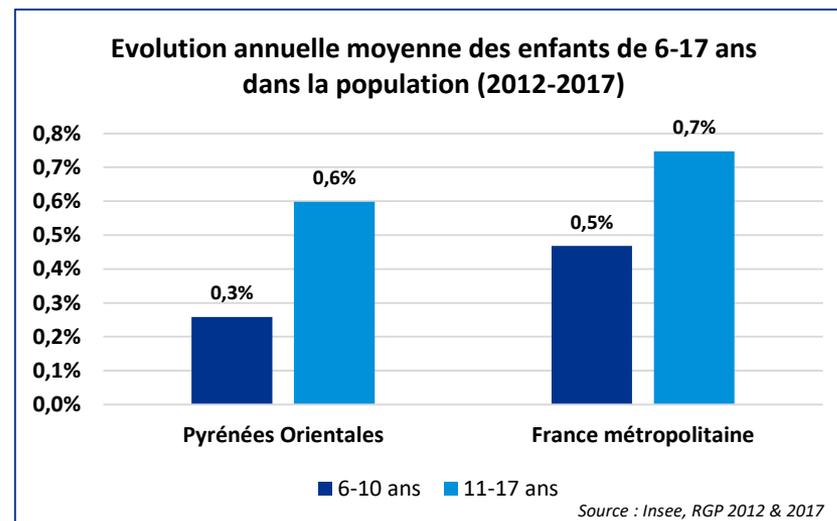
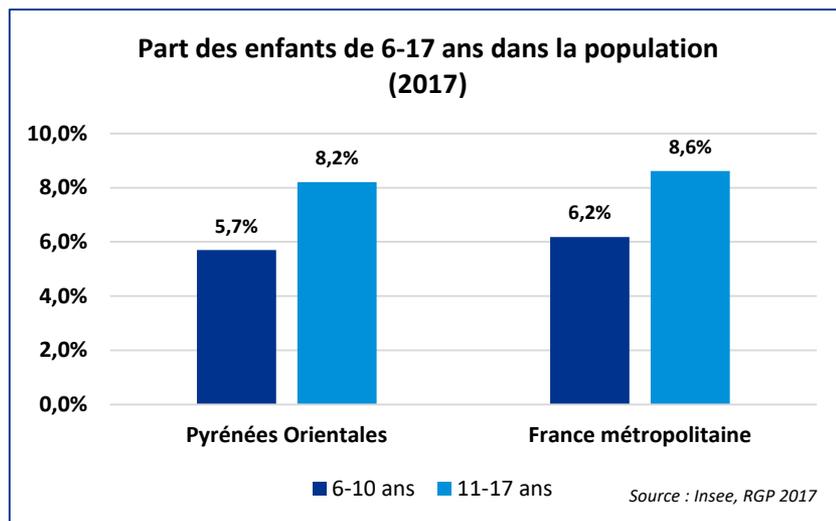
27 017
enfants de
6-10 ans



38 938
enfants de
11-17 ans

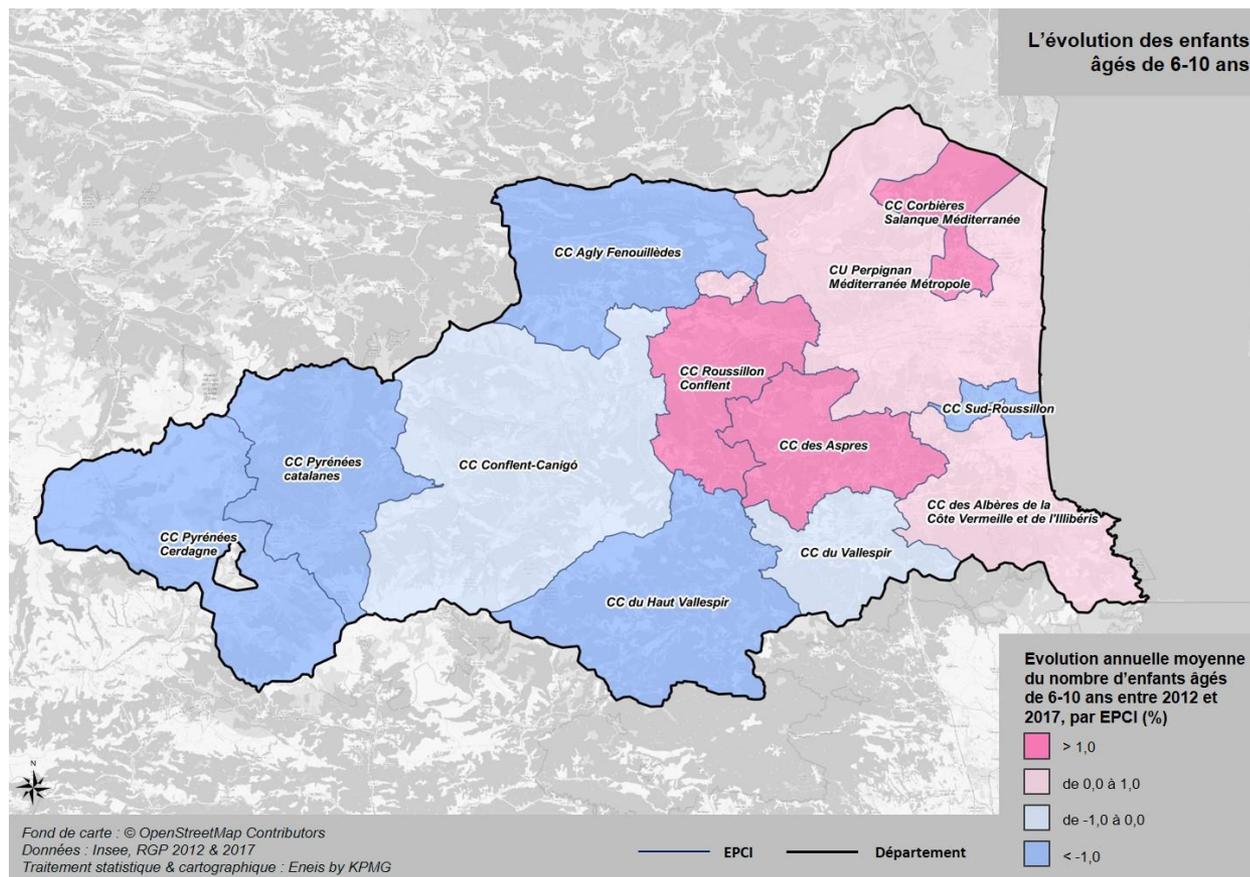


*L'augmentation, bien que faible, du nombre de jeunes de 6-10 ans souligne un enjeu d'anticipation et d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins, notamment en termes de **places d'accueil en ALSH, d'activités et d'initiatives** à l'égard des enfants et des jeunes. L'augmentation de la population des 11-17 ans est également à anticiper dans les années à venir, notamment en termes de développement d'une **offre à destination de la jeunesse**.*



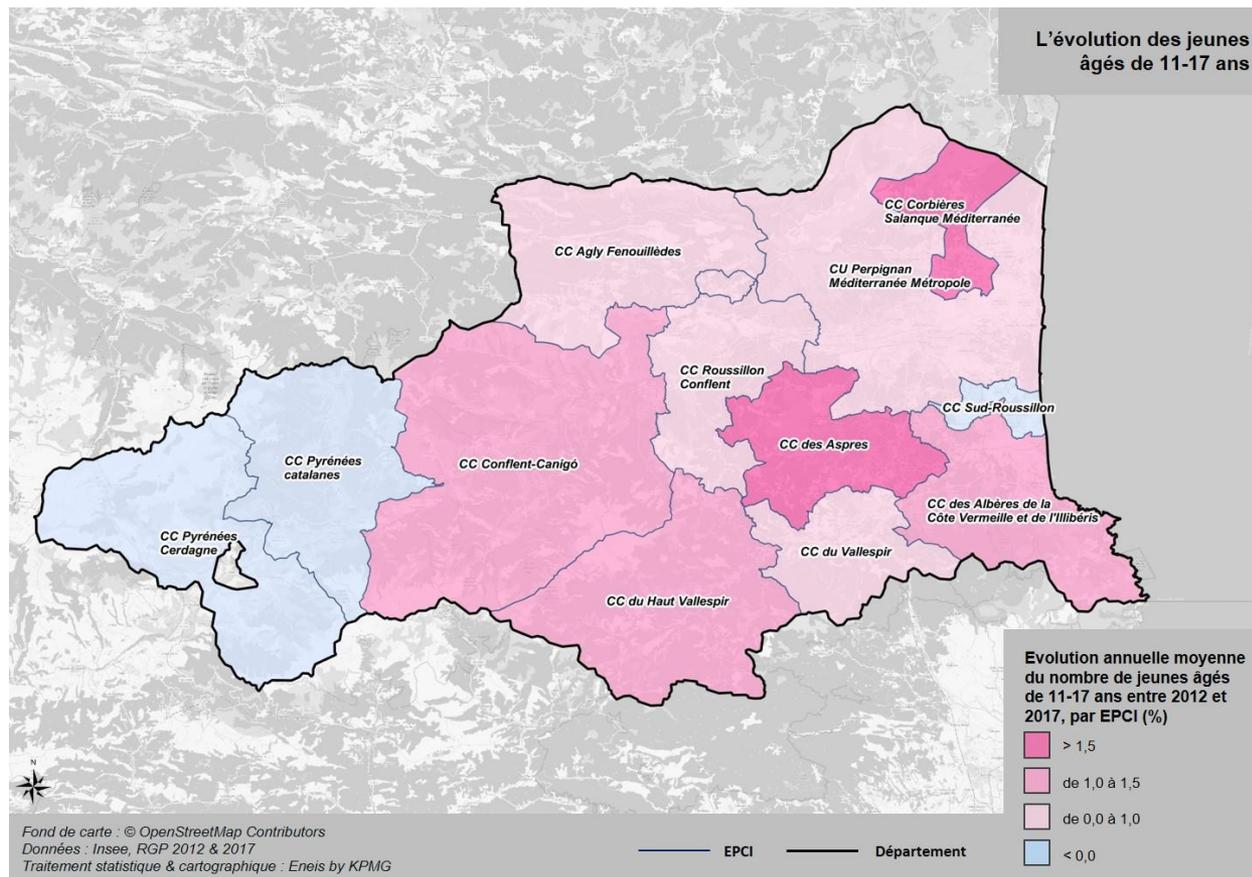
Un nombre d'enfants de 6-10 ans en baisse sur 8 EPCI

- La part d'enfants de 6-10 ans dans la population des EPCI varie **entre 3,6% sur la CC du Haut Vallespir et 7,1% sur la CC Corbières Salanque Méditerranée**. Elle dépasse également 6% sur la CC des Aspres (6,3%) et la CC Roussillon-Conflent (6,6%). Par ailleurs, la proportion d'enfants de 6-10 ans s'établit à 6,1% à Perpignan.
- **Le nombre d'enfants de 6-10 ans a diminué entre 2012 et 2017 sur huit EPCI du département**, avec une chute particulièrement rapide sur la CC Pyrénées Cerdagne (-2,6% par an) et sur la CC du Haut Vallespir (-5,6% par an).
- A l'inverse, **la hausse du nombre d'enfants de 6-10 ans est supérieur à 1% par an sur trois EPCI** : la CC Corbières Salanque Méditerranée (+1,8% par an), la CC des Aspres (+2,4% par an) et la CC Roussillon-Conflent (+2,6% par an).



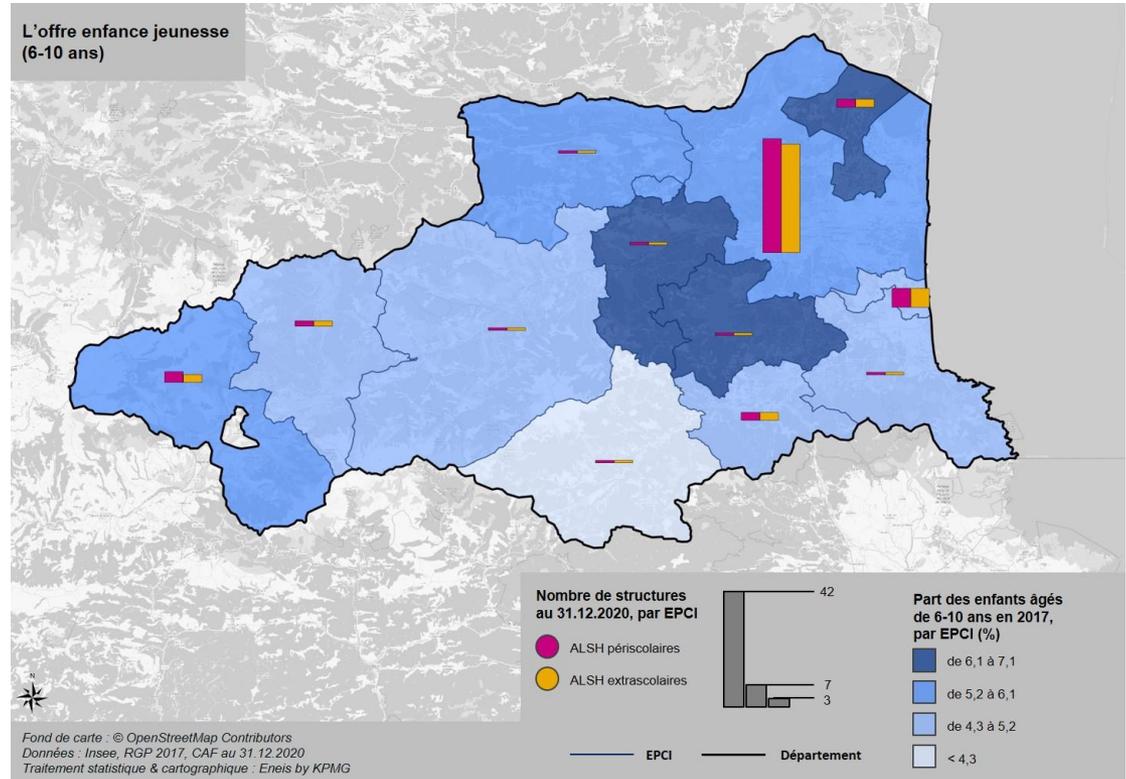
Un nombre de jeunes de 11-17 ans en baisse sur 3 EPCI

- La part de jeunes de 11-17 ans est **supérieure ou égale à 9% sur trois EPCI** : la CC des Aspres (9,0%), la CC Roussillon-Conflent (9,1%) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (9,8%).
- A l'inverse, on remarque une faible proportion de jeunes de 11-17 ans sur la CC du Haut Vallespir (6,9%), la CC Agly Fenouillèdes (7,3%) et la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès (7,5%).
- **Le nombre de jeunes de 11-17 ans a diminué entre 2012 et 2017 sur trois EPCI** : la CC Pyrénées catalanes (-0,1% par an), la CC Pyrénées Cerdagne (-0,7% par an) et la CC Sud-Roussillon (-1,7% par an).
- A l'inverse, **l'augmentation du nombre de jeunes de 11-17 ans est supérieure à 2% sur deux EPCI** : la CC des Aspres (+2,1% par an) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (+2,7% par an).



Une offre périscolaire et extrascolaire inégale sur le territoire

- Le rapport entre le nombre de places proposées en périscolaire (mercredis et avant et après la classe sur les jours scolaires) et le nombre d'enfants de moins de 18 ans est généralement autour de 25 % pour les intercommunalités les plus peuplées. Seule la communauté de commune des Aspres semble enregistrer un retard par rapport à cette tendance départementale sur le volet périscolaire.
- Concernant l'offre durant les vacances, les périodes les plus sollicitées sont, de manière classique, les congés d'été, de printemps, d'hiver et enfin les congés de la Toussaint. Ainsi sont accueillis :
 - 3 000 enfants de moins de 6 ans,
 - entre 5 000 et 6 000 enfants de 6 à 13 ans et
 - entre 1 500 et 1 600 enfants de 14 ans et plus.



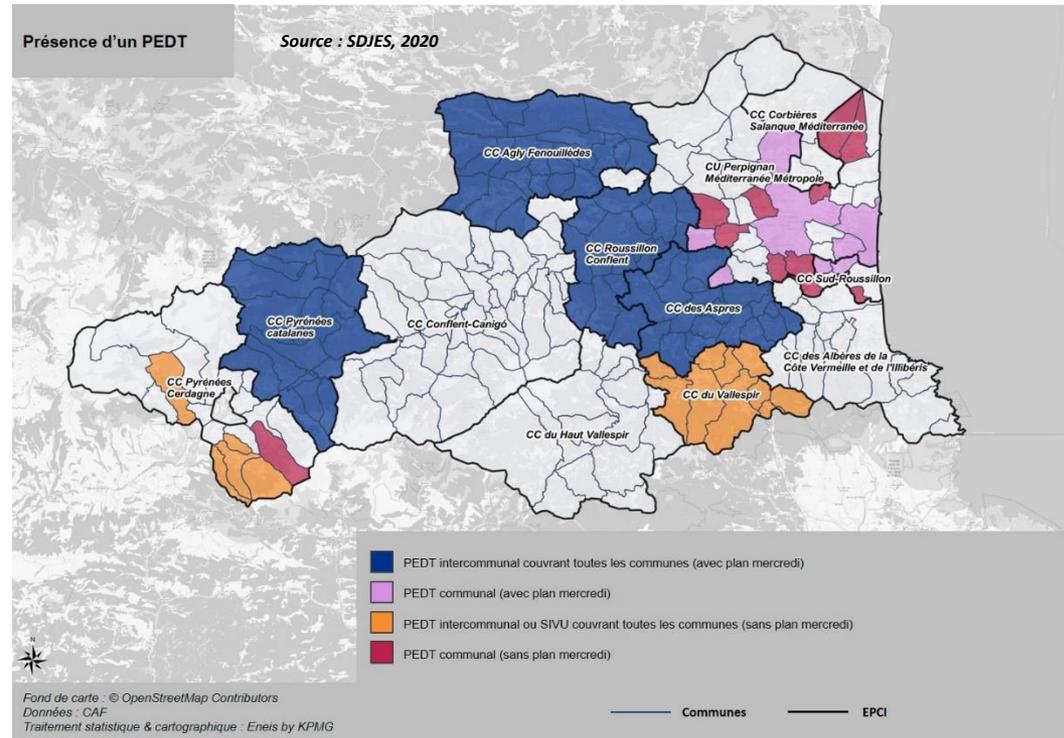
Les entretiens et groupes de travail réalisés dans le cadre de cette démarche ont également permis de mettre en évidence des bonnes pratiques sur le territoire, et notamment :



- Une **dynamique partenariale** sur le territoire et une vraie volonté de développer les liens entre acteurs (exemple : tiers-temps éducatifs)
- Un engagement de plus de la moitié des gestionnaires d'Accueils Collectifs de Mineurs avec le Pôle Hand'avant 66 pour **impulser une dynamique inclusive**

Une offre organisée via les PEDT ou les Plans mercredi

- L'offre périscolaire et extrascolaire ainsi que l'articulation entre les différents temps de l'enfant est organisée notamment grâce aux documents directeurs que sont les Projets Educatifs de Territoire. En 2020, le département en compte 26, dont 12 sont couplés à un Plan Mercredi.



Les PEDT sont des outils de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Ils permettent de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en articulant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le Plan Mercredi est un **dispositif éducatif qui propose des solutions et des financements** pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité, notamment pour les communes qui sont revenues à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Il permet une **approche qualitative de l'aménagement des temps de l'enfant**, en capitalisant notamment sur les projets éducatifs territoriaux.

Le label « Plan mercredi » permet ainsi de **garantir la qualité éducative des activités proposées sur le temps périscolaire du mercredi**, les communes s'engageant à respecter les principes de la charte qualité « Plan mercredi ».

Un enjeu d'adaptation de l'offre existante



Les groupes de travail réalisés dans le cadre du diagnostic ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux d'adaptation de l'offre existante, et notamment :

Un manque d'accessibilité financière

- La tarification de l'offre d'accueil de loisirs sur le territoire n'apparaît pas suffisamment adaptée pour répondre à la diversité des situations des familles. Des tarifications très adaptées sont proposées dans les ACM de certaines collectivités, basées sur un système s'approchant du modèle PSU (exemple : CC Albère - Côte Vermeille), mais ces adaptations relèvent d'une volonté politique car les éventuelles baisses de tarif ne sont pas compensées par une augmentation de la prestation de service Caf comme c'est le cas pour la Petite enfance.
- Une réflexion globale à l'échelle du Département pourrait ainsi être envisagée afin de renforcer l'accessibilité financière de tous les ACM sur le territoire.

Un enjeu d'accessibilité géographique de l'offre

- Une problématique autour de la mobilité et l'accès à l'offre existante a été souligné, malgré les bonnes pratiques mises en œuvre dans certains territoires (système de ramassage des enfants, etc.)

Un enjeu de recrutement et de formation des professionnels de l'animation

- Le manque de reconnaissance des métiers de l'animation (enjeux de formations, niveau de rémunération bas, etc.) conduit à des difficultés de recrutement sur l'ensemble du territoire

Un déficit d'offre ciblée sur certains publics / besoins

- Les acteurs rencontrés soulignent un besoin de renforcer les actions auprès de la tranche d'âge 3-6 ans, tranche d'âge « entre-deux » à laquelle peu d'actions et de politiques sont dédiées.
- Peu de réflexions engagées autour de la continuité de l'accueil extrascolaire pendant les vacances d'été, malgré des besoins repérés en août.



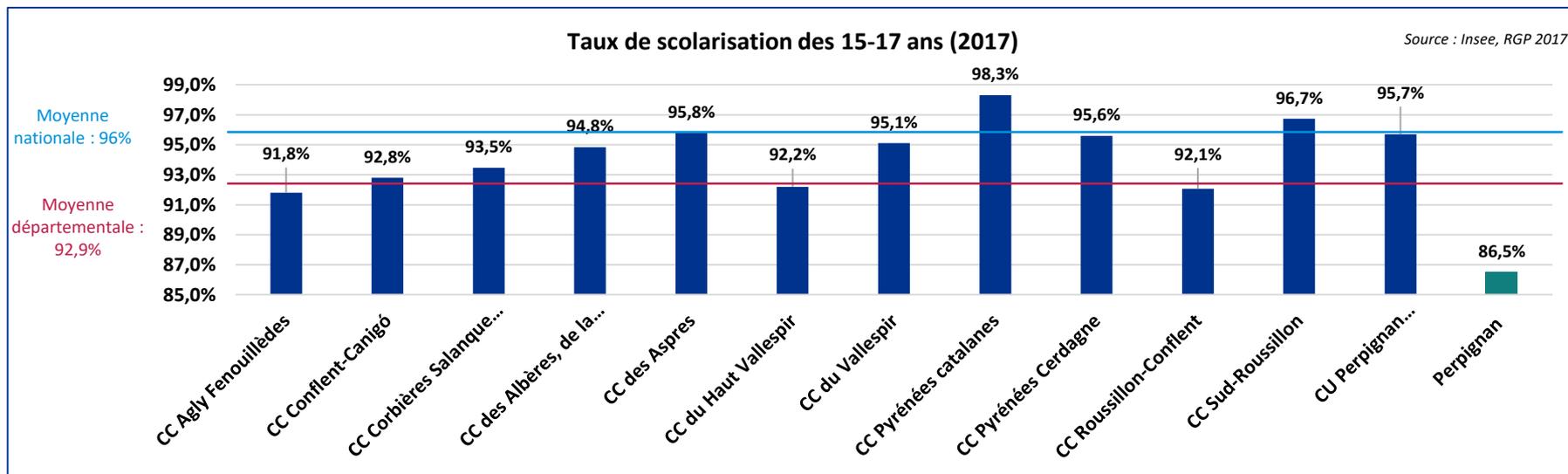
Ces éléments mettent en lumière plusieurs enjeux prégnants quant à l'accueil et les loisirs des enfants : revaloriser les métiers de l'animation, renforcer l'accessibilité géographique et financière de l'offre, améliorer le maillage territorial, développer la qualité de l'accueil sur le périscolaire et l'extrascolaire, développer une dynamique autour des 3-6 ans et renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Une situation de décrochage scolaire des jeunes de 15-17 ans

- Le taux de scolarisation des enfants de 6-10 ans est similaire sur le département des Pyrénées Orientales (97,5%) et à l'échelle nationale (97,6%). Le même constat peut être dressé concernant le taux de scolarisation des enfants de 11-14 ans est un taux de 98,0% sur le département et de 98,4% à l'échelle nationale.
- On observe cependant **une situation de décrochage scolaire des 15-17 ans plus marquée sur les Pyrénées Orientales** où cette tranche d'âge est moins scolarisée (92,6%) qu'en moyenne sur la France métropolitaine (96,0%).
- Ce décrochage n'est pas homogène sur l'ensemble du département. On observe ainsi **sur deux EPCI un taux de scolarisation des 15-17 ans supérieur à la moyenne nationale** : 96,7% sur la CC Sud-Roussillon et 98,3% sur la CC Pyrénées catalanes.
- A l'inverse, le taux de scolarisation des 15-17 ans est inférieur à 92% sur la CC Agly Fenouillèdes (91,8%). **Le décrochage des jeunes est particulièrement marqué sur la ville de Perpignan** avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 86,5% seulement.

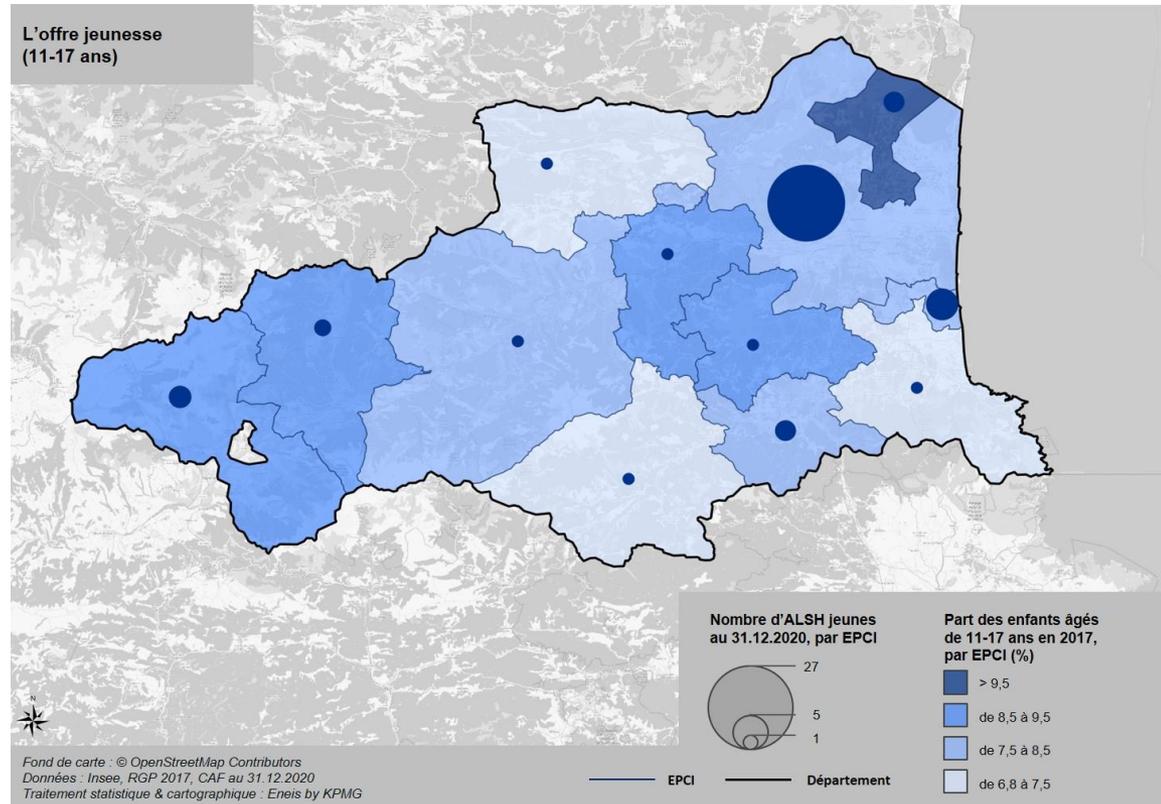


Le décrochage scolaire des jeunes de 15-17 ans observé sur le département pose un enjeu de développement des **dispositifs d'accompagnement à la scolarité (CLAS...)** à destination de cette tranche d'âge en particulier.



Une répartition inégale du nombre d'ALSH jeunes par rapport à la proportion d'enfants âgés de 11 à 17 ans sur les EPCI

- Le nombre d'ALSH par EPCI à destination des jeunes de 11 à 17 ans est inférieur à 5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'EPCI de Perpignan Méditerranée Métropole qui dispose d'environ 30 structures.
- L'EPCI de Corbières Salanque Méditerranée compte plus de 9,5% de jeunes âgés de 11 à 17 ans en 2017, alors que cette part est inférieure à 9,5% sur le reste du territoire.
- On constate une répartition inégale des ALSH sur le territoire, les territoires avec la part d'enfants âgés de 11 à 17 ans la plus importante ne sont pas toujours ceux où le nombre d'ALSH est le plus important. Ce constat est à nuancer au regard des possibilités de ramassage sur certains territoires ruraux. Ces situations sont cependant à relativiser/objectiver au regard des capacités d'accueil des ALSH et/ou de leur éventuel fonctionnement avec des implantations satellite sur différentes communes.



Un taux de pénétration de l'AEEH supérieur à la moyenne nationale

- Les Pyrénées Orientales comptent 2 060 enfants touchant l'AEEH, soit un taux de pénétration de 19,7 supérieur à la moyenne nationale (17,3).
- Ce taux de pénétration de l'AEEH est variable en fonction des EPCI. Il est supérieur à 20 sur deux EPCI : la CU Perpignan Méditerranée Métropole incluant le poids que représente la ville de Perpignan (22,2) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (26,1) notamment compte tenu de la présence d'établissements spécialisés qui peut avoir un effet de centralisation.

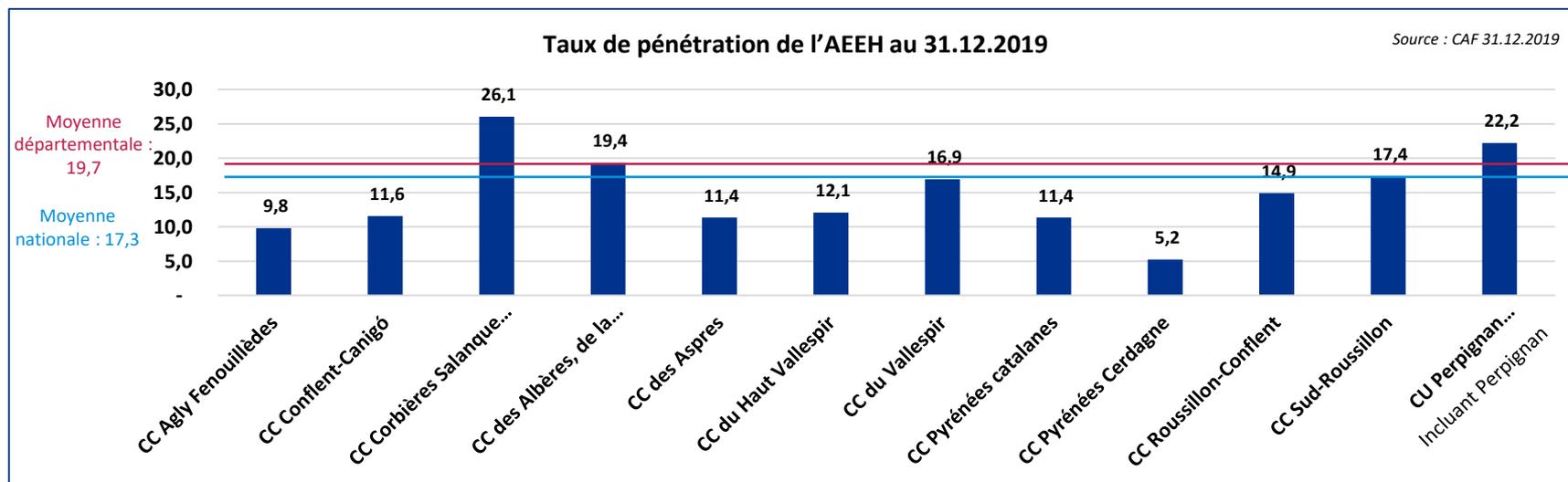


**2 060 enfants
bénéficiaires
de l'AEEH**



L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap selon 6 catégories. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge et peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

Le taux de pénétration de l'AEEH calcule le nombre d'allocataires de l'AEEH pour 1000 jeunes de moins de 20 ans.



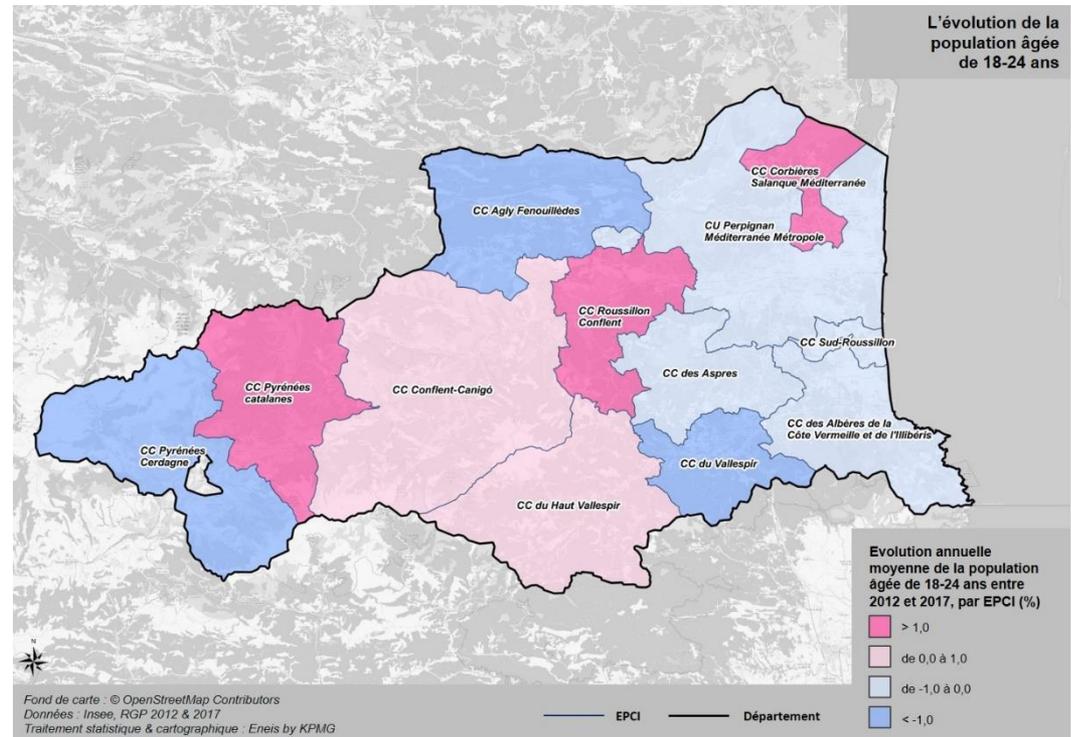
Une proportion de jeunes de 18-24 ans plus élevée sur les villes universitaires

- Avec seulement 6,5% de jeunes de 18-24 ans, la **proportion de jeunes de cette tranche d'âge sur les Pyrénées Orientales est plus faible que la moyenne nationale**. Cependant, la baisse du nombre de jeunes observée sur le département (-0,4% par an) est plus faible que la baisse nationale (-0,7% par an).
- On note que l'EPCI comptant la plus forte proportions de jeunes de 18-24 ans est la **CC Pyrénées Catalanes** (8,3%), les jeunes adultes sont également particulièrement concentré dans la ville de Perpignan (9,0%). Les jeunes de 18-24 ans sont donc concentrés autour des sites universitaires. On retrouve en effet à Perpignan et dans sa CU, la majorité des sites universitaires de l'UPVD, et le campus de STAPS est situé sur la commune de Font-Romeu qui fait partie de la CC Pyrénées Catalanes. Ainsi, la proportion de jeunes de 18-24 ans atteint 9% sur la ville de Perpignan.
- Si le **nombre de jeunes a fortement augmenté sur la CC Pyrénées catalanes (+2,7% par an) et sur la CC Corbières Salanque Méditerranée (+2,2% par an)**, on note à l'inverse **une baisse du nombre de jeunes sur 3 EPCI (Agly Fenouillèdes, Vallespir et Pyrénées Cerdagne)**. Cette diminution est également marquée sur la ville de Perpignan (-1,1% par an).



30 919
jeunes de
18-24 ans

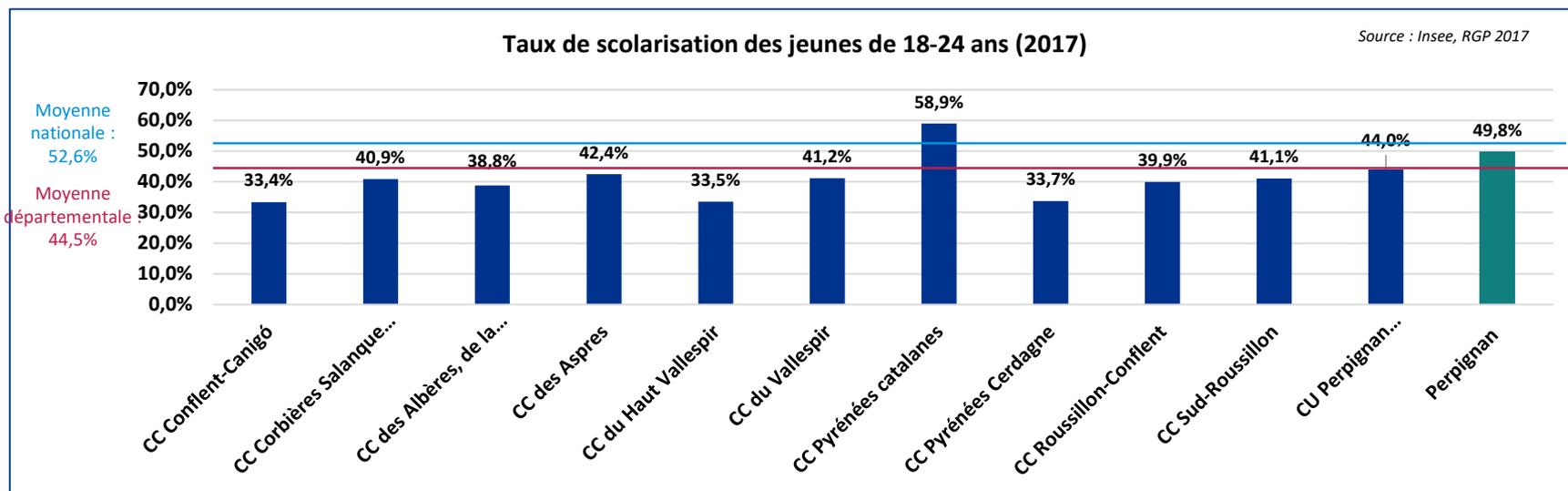
-0,4% par an
entre 2012 et
2017



La faible proportion de jeunes de 18-24 ans montre **un réel enjeu d'attractivité du territoire** pour cette classe d'âge, avec l'hypothèse qu'une large part de la population jeune quitte le département pour effectuer ses études ou trouver un emploi.

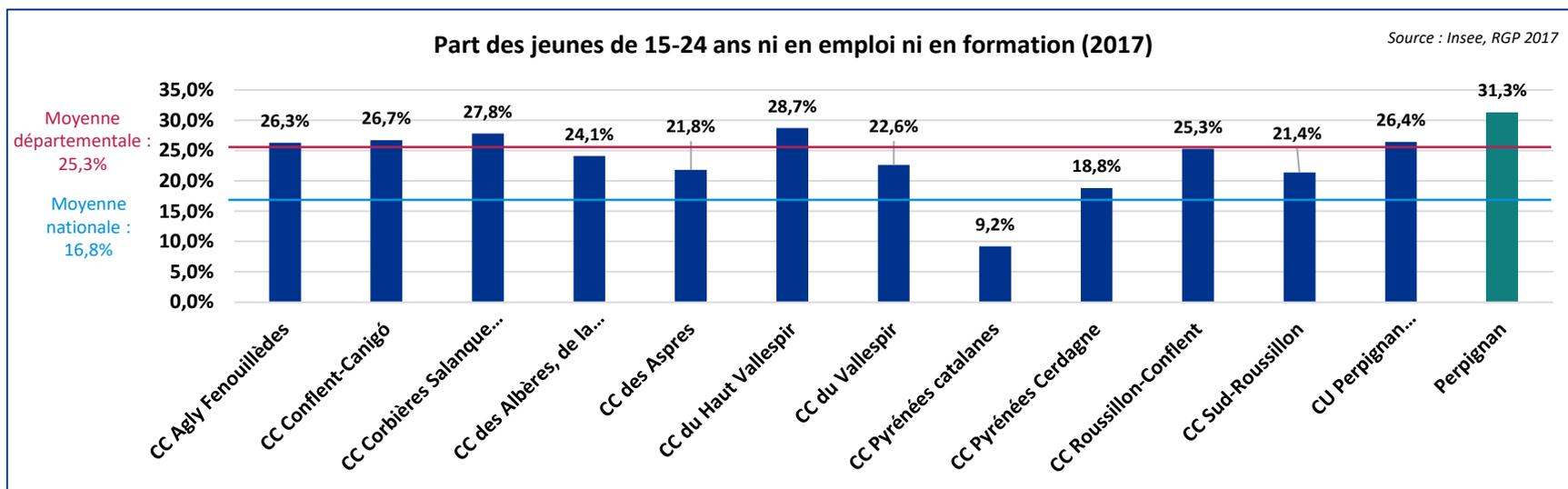
Un faible taux de scolarisation des 18-24 ans

- Le taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans est **plus faible sur le département (44,5%) qu'en moyenne à l'échelle nationale (52,6%)**.
- Logiquement, **ce taux de scolarisation est le plus élevé dans les EPCI comprenant un site universitaire** : la CU Perpignan Méditerranée Métropole sans Perpignan (44,0%) et la CC Pyrénées Catalanes (58,9%). En particulier, le taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans s'élève à 49,8% à Perpignan.
- A l'inverse, on observe un très faible taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans sur la CC Agly Fenouillèdes (30,9%), la CC Conflent Canigó (33,4%), la CC du Haut Vallespir (33,5%) et la CC Pyrénées Cerdagne (33,7%).



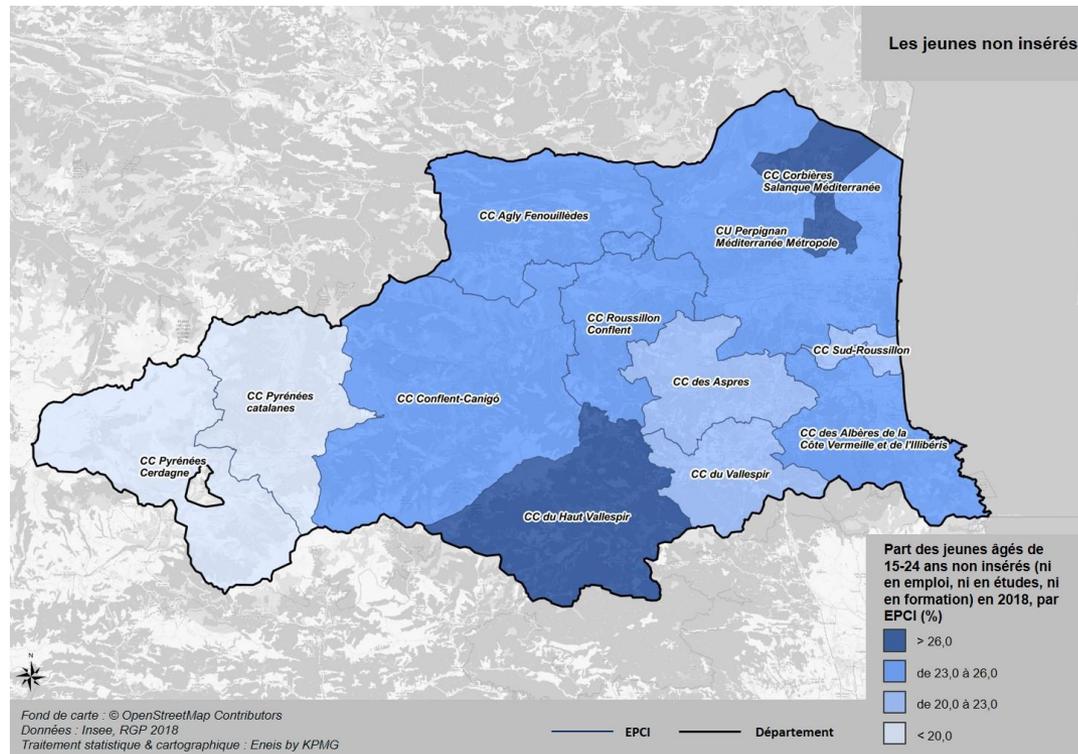
Une proportion importante de jeunes sans emploi et sans formation (1/2)

- Un quart des jeunes de 15-24 ans vivant sur le département sont sans emploi et sans formation (25,3%), une proportion largement supérieure à la moyenne nationale (16,8%). Par ailleurs, cette proportion est en augmentation sur les Pyrénées Orientales (24,8% en 2012 contre 25,3% en 2017), alors qu'elle reste stable à l'échelle nationale.
- Alors que moins de 10% des jeunes de 15-24 ans sont sans formation et sans emploi sur la CC des Pyrénées catalanes (9,2%), ce taux grimpe à 28,7% sur la CC du Haut Vallespir. Le taux de jeunes de 15-24 ans sans emploi et sans formation est **particulièrement élevé sur la ville de Perpignan (31,3%)**.



Une proportion importante de jeunes sans emploi et sans formation (2/2)

- La part de jeunes âgés de 15 à 24 ans, sans emploi, ni formation est particulièrement **élevée dans le sud et l'est du département** notamment dans la CC Corbières Salanque Méditerranée et dans la CC du Haut Vallespir.
- A contrario, on retrouve une part de jeunes sans emploi, ni formation plus faible dans l'ouest du département (CC Pyrénées Cerdagne et CC Pyrénées catalanes).



Le plan de relance porté par l'Etat définit un axe important à destination des jeunes notamment via le plan « 1 jeune, 1 solution » : plus de 4 400 jeunes ont bénéficié du « plan jeunes » dont :

- 1 079 primes à l'embauche financées, 3 316 contrats d'apprentissage aidés et 97 jeunes entrés en contrats initiative emploi et parcours emploi excellence.

L'État, aux côtés des communes des Pyrénées-Orientales, investit également dans des projets locaux : 37 projets ont bénéficié de 11,3 millions d'euros de dotation à l'investissement local notamment la construction d'un centre de préparation à la haute performance à Font Romeu et la création de l'école d'ingénieur Sup ENR sur les énergies renouvelables à Perpignan

Un taux de chômage des jeunes élevé sur le département

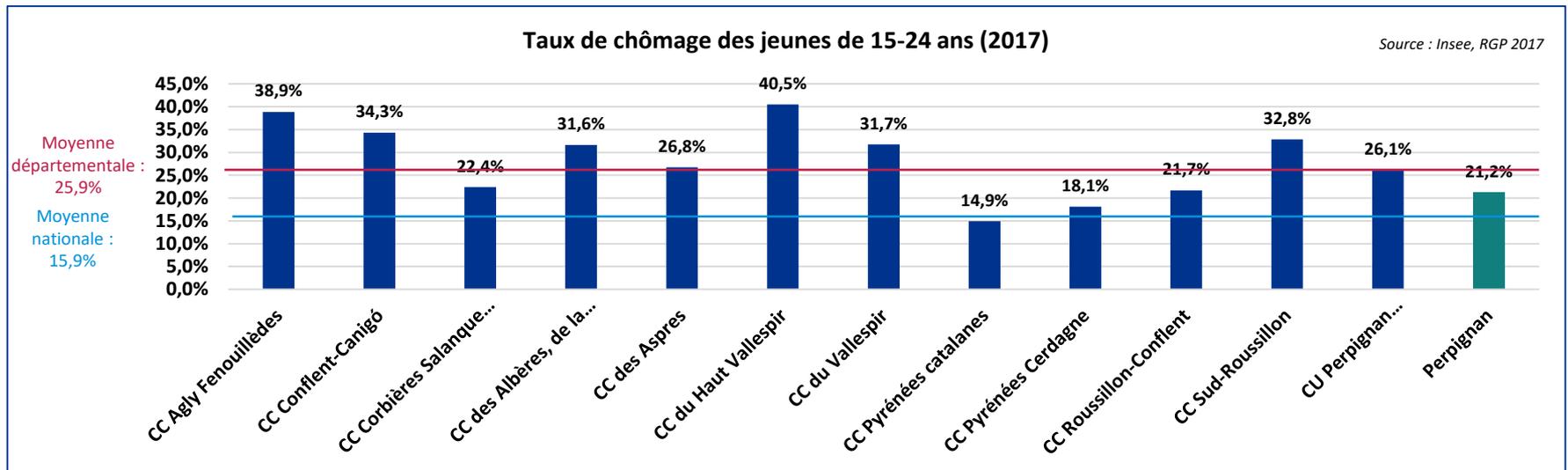
- Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans s'élève à **25,9% sur les Pyrénées Orientales** contre **15,9% en moyenne à l'échelle nationale** (10 points d'écart contre 6 points pour l'ensemble de la population).
- Le taux de chômage des jeunes est très hétérogène en fonction des EPCI. Ainsi, **plus d'un tiers des jeunes sont au chômage sur trois EPCI** : la **CC Conflent Canigó** (34,3%), la **CC Agly Fenouillèdes** (38,9%) et la **CC du Haut Vallespir** (40,5%).
- A l'inverse, le taux de chômage des jeunes reste inférieur à 20% sur deux EPCI : la CC Pyrénées catalanes (14,9%) et la CC Pyrénées Cerdagne (18,1%).



7 736
chômeurs de
15-24 ans



Les jeunes adultes dans le département des Pyrénées Orientales présentent des facteurs de fragilité plus importants qu'à l'échelle nationale. Ces constats soulignent un enjeu d'accessibilité de l'ensemble des jeunes à une **formation** et à **des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle**.



Une vulnérabilité économique importante pour une partie des jeunes adultes

- Les jeunes adultes des Pyrénées Orientales présentent **des facteurs de vulnérabilité plus importants que la moyenne nationale**. Ainsi, un tiers des jeunes du département vivent sous le seuil de pauvreté (33,3%), contre 22,4% à l'échelle nationale. De même, le revenu médian annuel des jeunes des Pyrénées Orientales (15 470 euros par unité de consommation) est significativement inférieur à la moyenne nationale (18 200 euros par unité de consommation).
- **Le niveau de précarité des jeunes de moins de 30 ans est également supérieur à celui de l'ensemble de la population du département**, avec un taux de pauvreté supérieur de 11 points et une différence de revenu médian de 3 410 euros annuels.



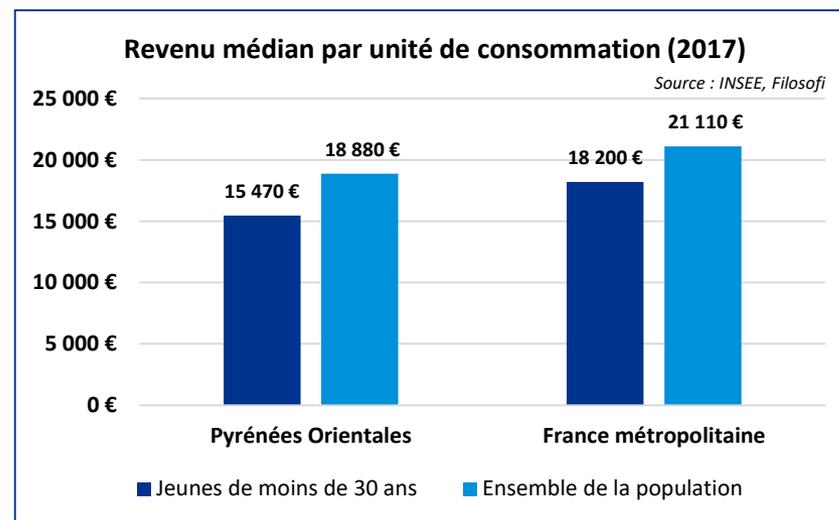
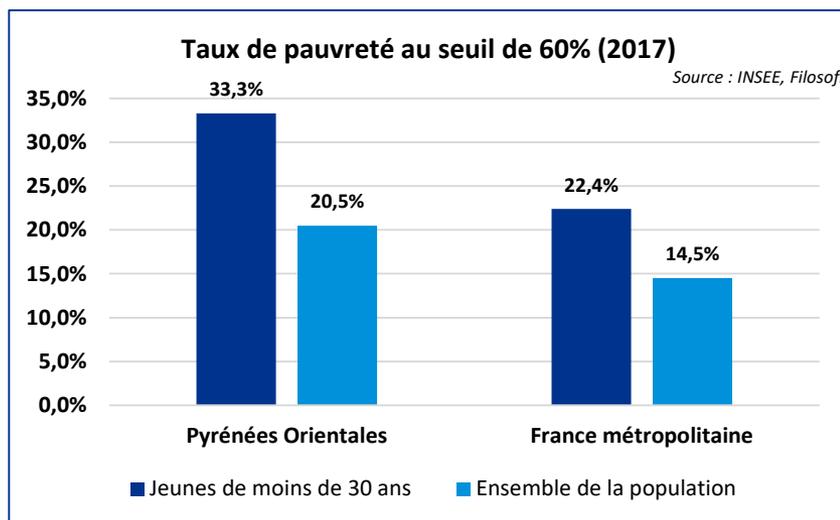
Les jeunes adultes dans le département des Pyrénées Orientales présentent des facteurs de fragilité plus importants qu'à l'échelle nationale. Ces constats soulignent un enjeu de développement d'une offre spécifique à destination de cette population et l'importance de faciliter l'accès aux droits et aux démarches.



Taux de pauvreté à 60%

Le **seuil de pauvreté monétaire** est fixé à 60% du niveau de vie médian. Ce seuil s'établit en 2017 à 1 041 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire.



Une majorité de jeunes rattachés au foyer de leurs parents

- Sur les Pyrénées Orientales, 52,0% des jeunes de 20-24 ans sont rattachés au foyer de leurs parents, contre moins de la moitié à l'échelle nationale (47,7%).
- 48% des jeunes de 20-24 ans sont donc autonomes vis-à-vis du foyer de leur parents. Parmi eux, la part de jeunes vivant avec un enfant est plus forte qu'à l'échelle nationale. Ainsi, **6,7% vivent en couple avec un enfant sur le département** (contre 5,2% en moyenne nationale) et **3,3% vivent seul avec un enfant** (contre 1,5% à l'échelle nationale).
- Quatre EPCI comptent plus de 8% de jeunes de 20-24 ans en couple avec enfant(s) : la CC du Haut Vallespir (8,3%), la CC Conflent Canigo (8,8%), la CC Corbières Salanque Méditerranée (9,5%) et la CC Agly Fenouillèdes (10,4%).
- On compte par ailleurs **deux EPCI où le taux de jeunes de 20-24 ans vivant seul avec enfant(s) est particulièrement élevé : la CC du Vallespir (3,7%) la CU Perpignan Méditerranée Métropole (4,0%)**. En particulier, la part de jeunes de 20-24 ans vivant seul avec enfant s'élève à **5% sur Perpignan**. La présence d'universités sur la ville peut expliquer en partie ce phénomène.



1 373 jeunes 20-24 ans en couple avec enfant(s)



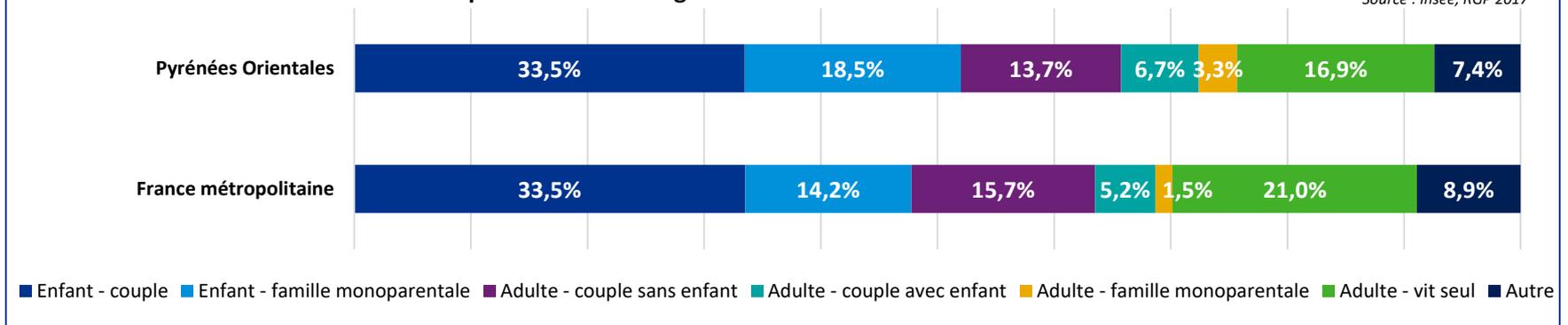
673 jeunes 20-24 ans seul avec enfant(s)



*Les jeunes vivant en couple avec enfant(s) et plus encore les jeunes vivant seul avec enfant(s) peuvent avoir besoin d'un **accompagnement à la parentalité renforcé** (conseils, coordination entre les modes de garde et les horaires de formation...) **voire d'accompagnement à l'insertion si la cohabitation avec les parents est subie** faute de ressources suffisantes notamment.*

Répartition des ménages de 20-24 ans selon leur statut familial

Source : Insee, RGP 2017

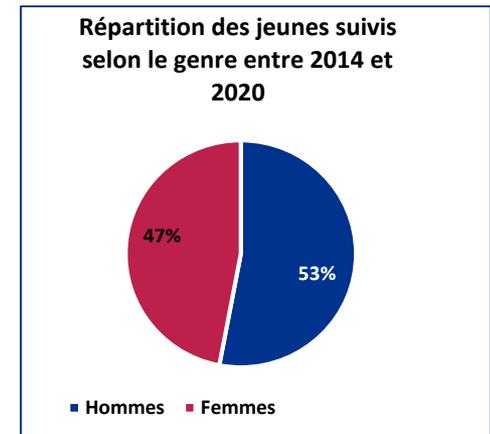
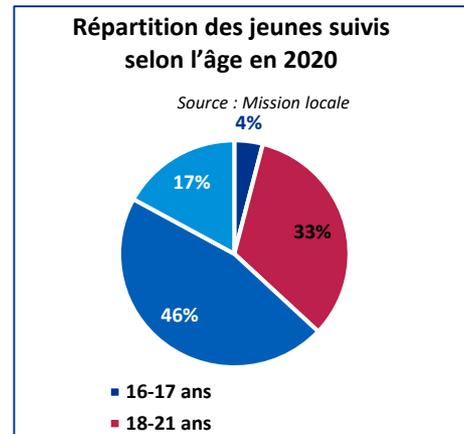
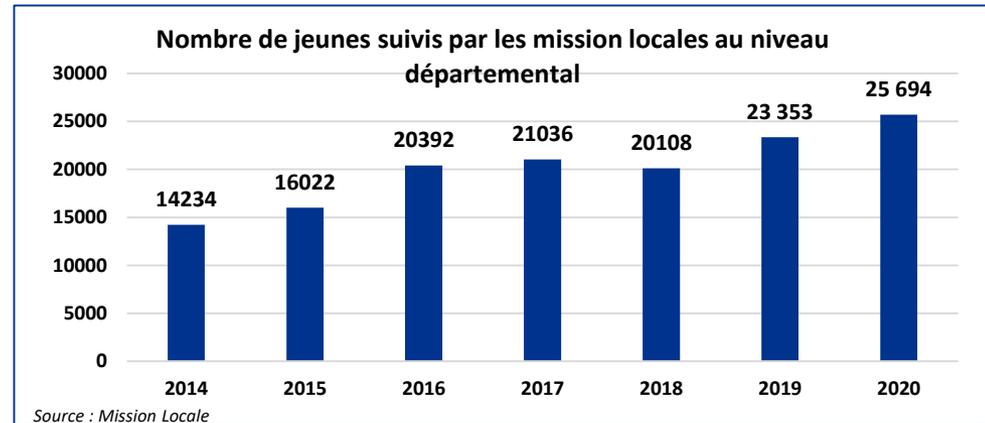


Des dispositifs favorisant l'autonomie et l'insertion des jeunes

- Les missions locales du territoire (10 antennes et 80 points de permanences) travaillent à l'accompagnement des jeunes dans l'accès à l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle. On constate ainsi une **augmentation importante du nombre de jeunes suivis**, au nombre de 25 694 en 2020 (contre 14 234 en 2014).
- Les jeunes suivis sont majoritairement des **jeunes âgés de 18-21 ans** (33% des jeunes en 2020) **ou 22-25 ans** (46%). Il s'agit en majorité de **jeunes hommes** (53% des jeunes suivis depuis 2014).
- En parallèle de l'augmentation du nombre de jeunes suivis par la mission locale, on observe également une **très forte augmentation du nombre de jeunes entrés en Garantie Jeunes** : ils étaient 328 en 2015, contre 1 120 en 2020, soit près de 4 fois plus.

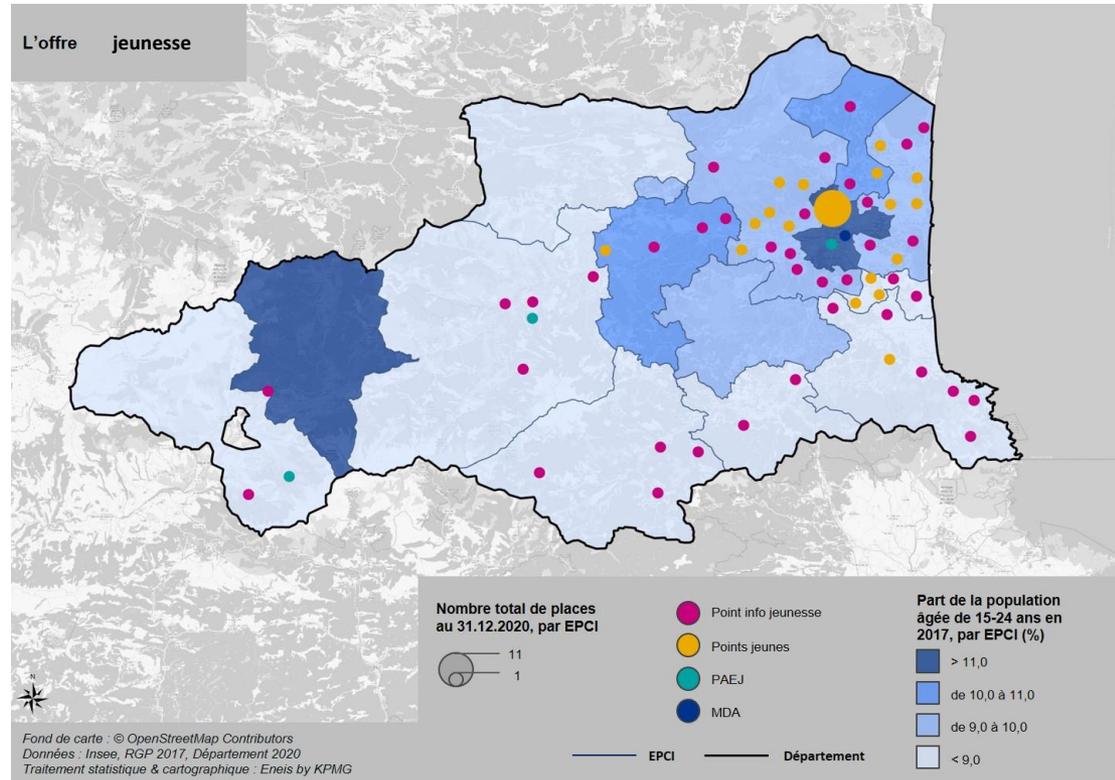


La Garantie jeunes est généralisée dans toute la France depuis le 1^{er} janvier 2017 et mise en œuvre par les missions locales. Il s'agit d'un **droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans en situation de précarité** qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET). Les jeunes sont accompagnés dans leur insertion professionnelle et bénéficient d'une aide financière afin de faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.



Une offre à destination des jeunes concentrée dans l'est du département

- On recense plusieurs dispositifs à destination des jeunes sur le département des Pyrénées-Orientales :
 - **38 Points Information Jeunesse (PIJ)** accueillant tous les jeunes anonymement et gratuitement sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent.
 - **28 Points jeunes (PJ)** proposant des activités diverses sur les temps de loisirs
 - **3 Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** : Parenthèse à Perpignan, De Maux en Mots à Pades et l'association Chemin Faisant à Err
 - **1 Maison des Adolescents (MDA)**, créée en 2019 et qui dispose de permanences à Perpignan, Céret et Saint-Paul-de-Fenouillet.
- Malgré un nombre important de Points Information Jeunesse et de PJ, on constate **d'importantes disparités territoriales** ; 40% des PJ sont notamment situés à Perpignan et plus globalement ces structures sont concentrées dans l'est du département.
- Ce constat d'un déficit de structures à l'ouest du territoire est particulièrement visible **dans la CC des Pyrénées Catalanes** où malgré une part importante de jeunes âgés de 15 à 24 ans, un seul Point Information Jeunesse est recensé.



Des pratiques inspirantes dans le département

- Un « BIJ-Truck » aménagé sur le territoire pour apporter de l'information jeunesse sur les territoires n'étant pas dotés d'un PIJ et pour intervenir lors de certains événements
- Des conventions passées entre la CPAM et des mairies / CCAS du territoire pour faciliter l'accès aux droits et aux soins des jeunes
- La rédaction d'un guide autour des questions de santé et d'assurance maladie par la CPAM, à destination des jeunes

Une politique à coordonner compte tenu de la multiplicité des acteurs et des champs d'intervention



- Les professionnels observent qu'il y a **peu d'actions facilitant le départ en vacances**, malgré les aides financières Caf : « C'est quelque chose qui ne marche pas et qui marche de moins en moins, pour plusieurs raisons : Ce n'est pas aussi important dans le département que quand on habite en région parisienne ou ailleurs : on a la mer ou la montagne à deux pas ».
- Une communication à améliorer sur les offres autour des départs en vacances des enfants et les aides existantes pour accompagner les familles, couplé à un enjeu de sensibilisation des familles sur l'intérêt de ces départs pour les enfants.



- **Concernant les accueils de loisirs, le maillage et le nombre d'équipements ne semblent pas être un enjeu** au niveau du département pour les enfants (5-10 ans). **L'hétérogénéité des tarifications pratiquées demeure un point d'attention** et des réflexions ont été menées pour simuler une meilleure homogénéité des tarifs notamment en modifiant les modalités de financements actuelles. Ces travaux pourraient être poursuivis dans le cadre d'une démarche globale d'amélioration de l'offre, notamment en lien avec les besoins de rénovation de certains équipements vieillissants.



- **Concernant les adolescents** : 45 accueils de loisirs adolescents existent, mais les actions hors structures sont peu nombreuses notamment dû au manque d'associations destinées aux jeunes sur le territoire autre que des associations d'éducation populaire. **Les espaces jeunes sont parfois en perte de vitesse malgré un bon maillage territorial** notamment due **au décalage pouvant exister entre les découpages administratifs** permettant au jeune habitant la commune de fréquenter un espace **et les « territoires de vie » des jeunes** qui peuvent être plus proche du lycée par exemple et non pas forcément sur sa commune de résidence.



*De manière générale, les partenariats sont multiples, les actions nombreuses mais ce constat révèle également un **fort besoin de coordination entre les acteurs pour définir et maintenir une politique cohérente, complémentaire et territoriale.***

*Dans le cas des espaces jeunes pouvant être en perte de vitesse, **un travail de coordination entre les acteurs** afin de favoriser l'accès aux espaces adolescents à des jeunes n'habitant pas la commune permettrait de répondre à une demande existante d'avoir de lieux spécifiques à leur attention.*

*Enfin, le déploiement **d'actions « hors les murs » ou innovantes** (plus en soirée ou sur les week-end) afin d'aller plus directement chercher et toucher les jeunes permettrait de recréer du lien entre les jeunes et les espaces qui leur sont dédiés. Cet axe permettrait également de répondre à un enjeu identifié par les professionnels **d'ouverture culturelle des jeunes afin de prévenir ou lutter** contre un éventuel enfermement dans le numérique.*

Des enjeux de mobilité, d'accompagnement à l'insertion et d'inclusion numérique (1/2)

Le dispositif des Promeneurs du Net est en place dans le département. Des conventions ont été signées au sein de différents espaces pour un total de 11 Promeneurs du Net en 2020 (PJ Canet en Roussillon, BIJ 66, Profession Sport, Alsh Pyrénées Catalanes, PIJ Ille sur Têt et Itinérant, PIJ Aspres, PIJ Vallespir Le Boulou, PJ Osséja (2 PdN) et PIJ Résidence Habitat Jeunes Perpignan (2 PdN). Afin de renforcer la visibilité du dispositif, une page Facebook départementale et des visuels de communication ont notamment été créés.



- Le groupe de travail a pu cependant observer un **manque d'actions et d'investissements autour du numérique** avec un besoin d'articuler les dispositifs existants et de les développer (Les Promeneurs du Net par exemple). Il est également noté une insuffisante intégration de ces questions dans les structures existantes.
- Par ailleurs, les acteurs ont notamment mis en évidence la nécessité de garantir la cohérence des dispositifs existants sur les territoires afin d'éviter un dédoublement des structures poursuivant un objectif similaire. La nécessité de conserver des structures et dispositifs dédiés à un public jeune a cependant été soulignée.

Des enjeux de mobilité, d'accompagnement à l'insertion et d'inclusion numérique (2/2)

- Le département se caractérise par un **manque d'accessibilité géographique de l'offre**, malgré les efforts de tarification existants sur les transports en commun, couplé à un **frein de mobilité important** (accès aux transports), notamment dans les territoires ruraux et/ou pour certaines populations (dont les ménages précaires ou les jeunes...)
- **La crise sanitaire a provoqué une augmentation sensible des besoins d'accompagnement des jeunes** auprès des différents acteurs du territoire concernant un prisme large d'interventions : augmentation des situations de mal-être, de décrochage scolaire, de besoin en formation ou d'insertion professionnelle, de jeunes en errance de contextes familiaux complexes.... nécessitant une approche partagée notamment entre la Caf, le Conseil départemental et Pôle-Emploi.



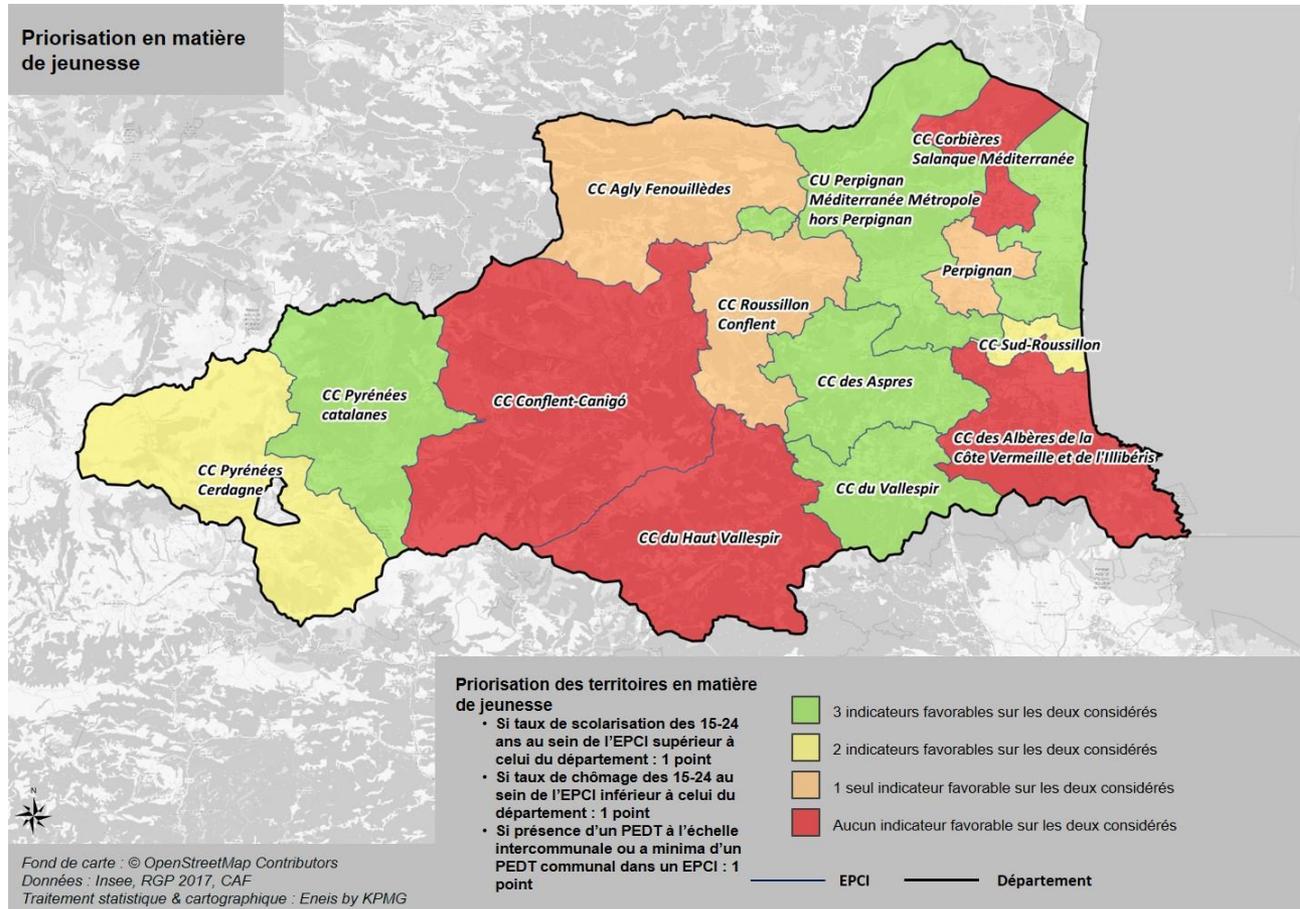
*Ces constats mettent en évidence des enjeux forts souligné par les professionnels qui touche l'ensemble des ménages et parfois plus spécifiquement les jeunes : **mobilité, inclusion numérique, points d'information, parcours de formation ou d'insertion professionnels...***



Au delà des actions spécifiquement dédiées à la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (dont certaines sont reprises page 59), le plan de relance porté par l'Etat définit plusieurs actions en accompagnement des collectivités notamment sur **l'inclusion numérique, le déploiement de conseillers numériques, l'innovation et la transformation numérique et le déploiement de la fibre.**

De même, des appels à projets concernant le **développement de tiers lieux, des mobilités douces** ou la prime à la conversion peuvent être des axes à destination des jeunes.

Des territoires prioritaires identifiés en matière de jeunesse



➤ On constate d'importantes disparités territoriales et des EPCI se dessinent comme prioritaires en matière de jeunesse.

Les priorités identifiées dans les CTG en matière d'enfance-jeunesse

PMM –Perpignan

- Développer une offre d'accueil adaptée aux familles et favoriser son accessibilité
- Améliorer la qualité des accueils de loisirs
- Développer le travail en réseau
- Définir une politique éducative jeunesse et mobiliser les acteurs éducatifs jeunesse

PMM – Niveau 2

- Proposer une accessibilité à tous les enfants : enfants porteurs de handicap,
- Développer la citoyenneté
- Prévenir le risque lié au numérique
- Adapter la tarification ALSH
- Développer les séjours vacances, l'accueil adolescents

PMM – Niveau 3

- Développer des séjours vacances pour tous, l'accueil ados
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap
- Mettre en œuvre du dispositif « Promeneurs du net »
- Adapter les grilles tarifaires
- Développer les actions citoyenneté, conseil municipal pour les jeunes
- Professionnaliser les équipes

Littoral

- Développer l'offre d'accueil
- Maintenir les actions pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- Favoriser l'accessibilité aux services
- Professionnaliser les équipes d'animation
- Définir un plan de communication auprès des familles sur l'offre proposée

Plaine/ Contreforts

- Améliorer la qualité de l'accueil sur la pause méridienne
- Améliorer l'attractivité de l'accueil de loisirs ados
- Développer des actions citoyennes
- Renforcer l'information des jeunes
- Adapter la tarification
- Professionnaliser le personnel

Arrière pays/ Montagne

- Diversifier l'offre de loisirs et de vacances, en favorisant les plus vulnérables et la mixité sociale
- Améliorer l'accessibilité et la prise en charge des enfants porteurs de handicap, formation des équipes
- Renforcer l'offre ados et l'information
- Développer des actions CLAS
- Améliorer les locaux et le transport des enfants



ENEIS

by KPMG

Partie 4 Le soutien à la parentalité

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. [...] Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

Comité national de soutien à la parentalité, novembre 2011

Si les actions de soutien à la fonction parentale sont destinées à l'ensemble des familles dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la partie 2 présentée ici s'attachera à zoomer sur certaines familles potentiellement plus fragiles. Les familles au sens large sont décrites dans la partie 1 « population ».



Une proportion élevée de familles monoparentales et une hausse rapide du nombre de ces familles



Un taux de pauvreté des familles monoparentales du département largement supérieur à la moyenne nationale



Une proportion de familles nombreuses plus faible qu'à l'échelle nationale mais en augmentation



CHIFFRES CLÉS

Source : Insee, RGP 2012 & 2017

**73 216 familles
avec enfant(s)**

dont

**26 147 familles
monoparentales**

+0,9% par an
entre 2012 et 2017

+2,6% par an
entre 2012 et 2017



Pyrénées
Orientales



France

**Part des familles
monoparentales en 2017**

19,4%

15,6%

**Taux de pauvreté des familles
monoparentales en 2017**

39,3%

29,3%

**Part des familles nombreuses
en 2017**

7,3%

9,2%

Une hétérogénéité des familles sur le territoire et des ménages plus isolés à l'ouest et au sud du département

- Près des deux tiers des ménages des Pyrénées Orientales sont des ménages avec familles (60%), c'est-à-dire soit des couples avec enfants, soit des couples sans enfant, soit des familles monoparentales.
- La proportion de familles est cependant très hétérogène en fonction des EPCI. Ainsi, elle dépasse les deux tiers sur trois EPCI : la CC Roussillon-Conflent (67%), la CC des Aspres (67%) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (70%). Il s'agit ainsi de territoires très familiaux. A l'inverse, on compte seulement 52,8% de ménages avec famille sur la CC du Haut Vallespir.
- La ville de Perpignan présente une proportion bien moins familiale que la moyenne départementale ou nationale (50,6%).
- Parmi les familles des Pyrénées Orientales, on compte **une proportion de couples sans enfant (45,6%) plus élevée que la moyenne nationale (42,8%)**. A l'inverse, seulement un tiers des familles sont des couples avec enfant(s) sur le département (35,0%), contre plus de 40% à l'échelle nationale (41,6%).
- Les collectivités au sein desquelles la population est moins familiale présentent des proportions élevées de ménages composés d'une seule personne, avec **des ménages plus isolés à l'ouest et au sud du département**. La ville de Perpignan présente également une proportion élevée de personnes vivant seules (46,8%).

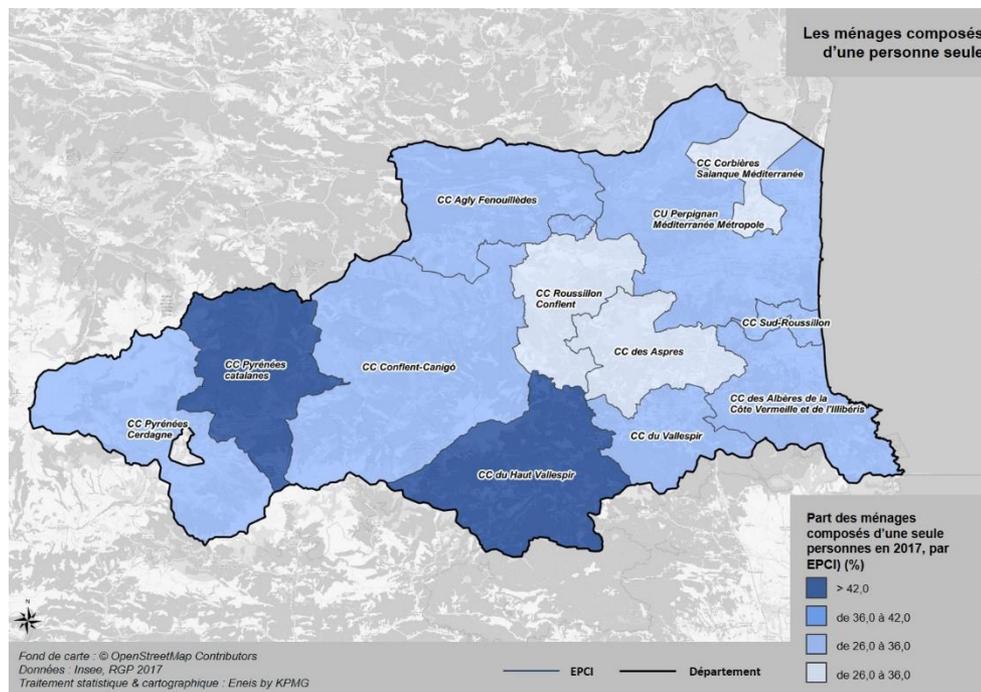
134 479 familles

Soit +3,6% entre 2012 et 2017

(+2,09% entre 2012 et 2017 à l'échelle nationale)



Dont 73 216 familles
avec enfant(s)

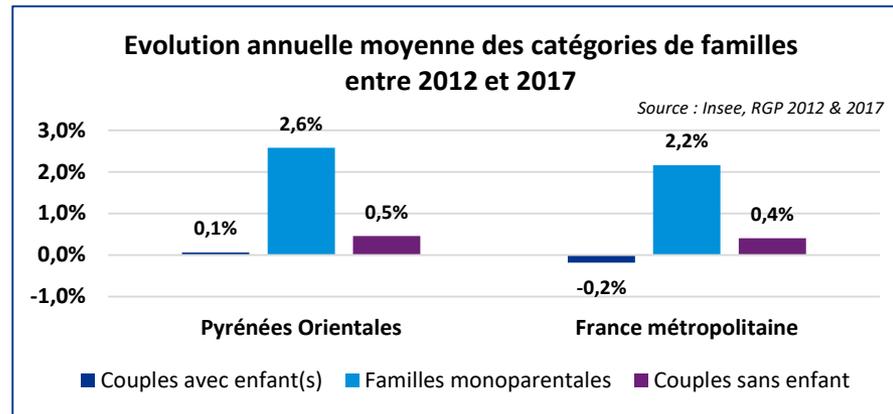


Une surreprésentation des familles monoparentales

- Les Pyrénées Orientales comptent près de 20% de familles monoparentales (19,4%), une part plus élevée qu'à l'échelle de la France métropolitaine (15,6%).
- On observe à l'échelle départementale une hausse du nombre de familles monoparentales (+2,6% par an) plus rapide qu'à l'échelle nationale (+2,2% par an). Ainsi, le nombre de familles monoparentales sur le département est passé de 23 018 en 2012 à 26 147 en 2017.



Le département des Pyrénées Orientales est un territoire composé d'une **part importante de familles monoparentales**, pouvant nécessiter des besoins plus importants en termes d'accompagnement et de soutien (parentalité, insertion, etc.).



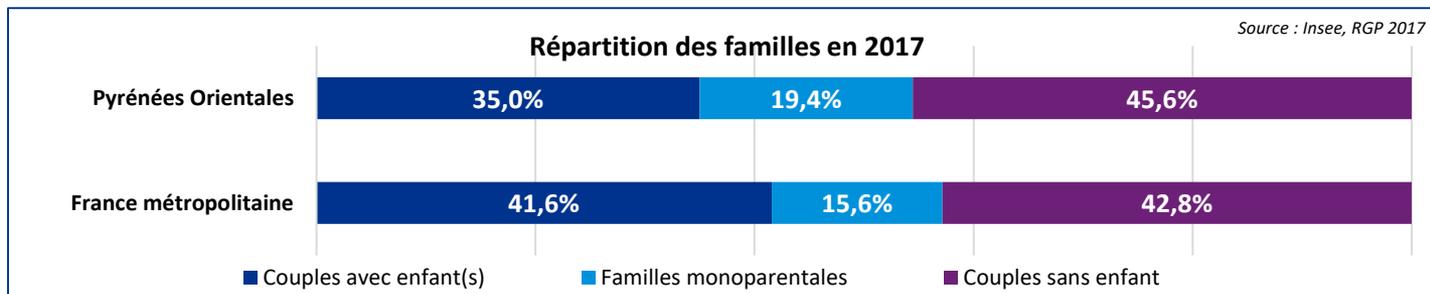
26 147 familles monoparentales



47 070 couples avec enfant(s)

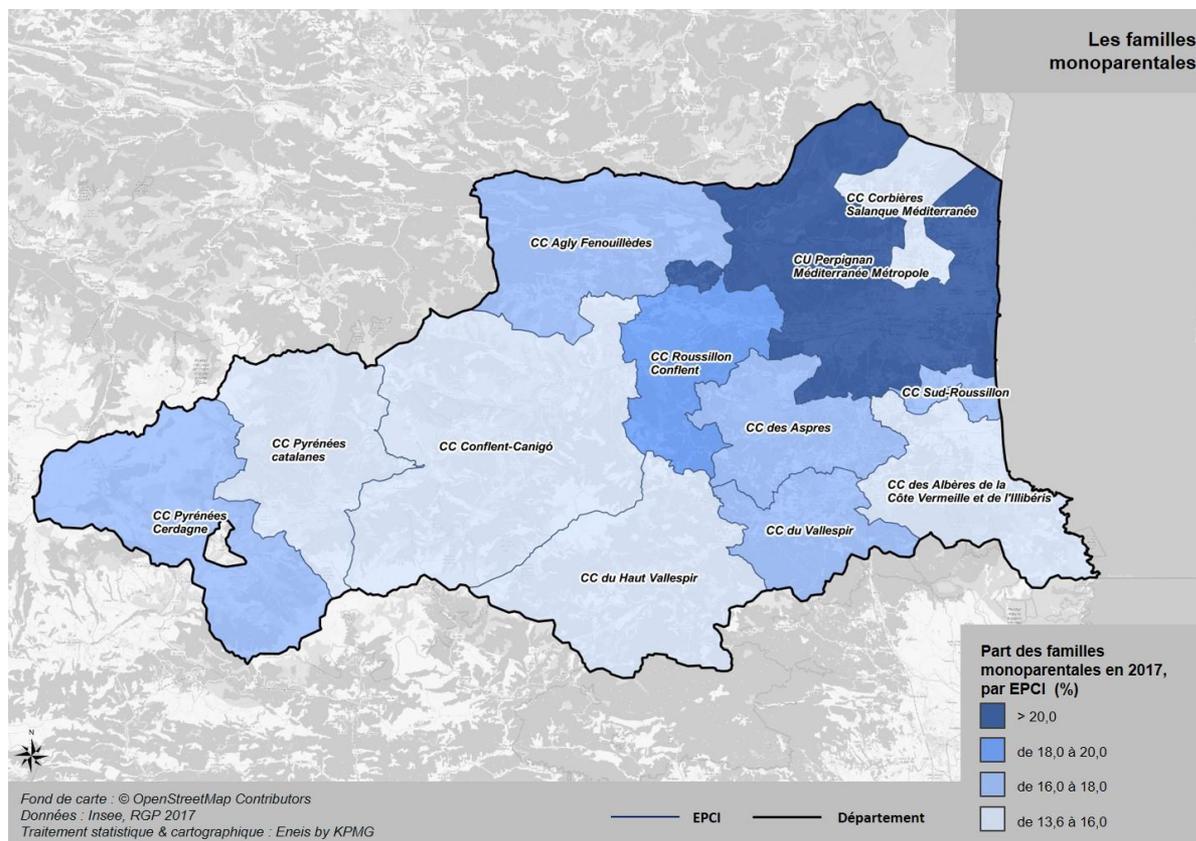


61 262 couples sans enfant



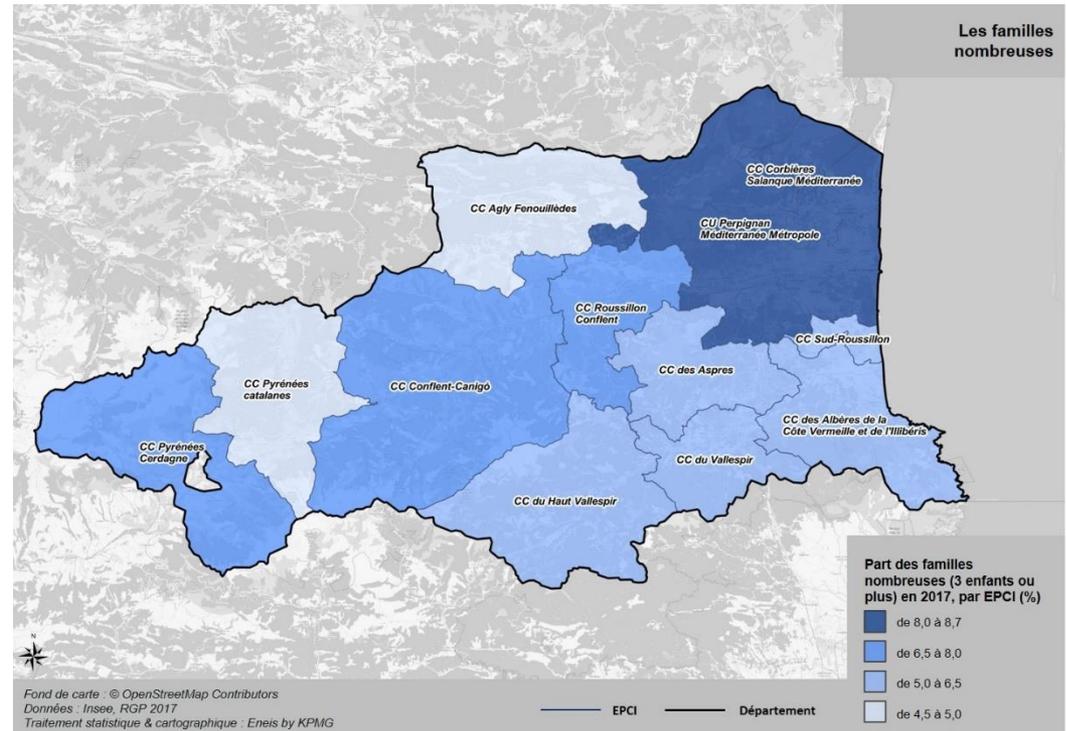
Une proportion de familles monoparentales variant du simple au double en fonction des EPCI

- La part de familles monoparentales au sein des familles varie de **13,5% sur la CC du Haut Vallespir à 19,3% sur la CC Roussillon-Conflent**. En particulier, la proportion de familles monoparentales monte à **28,1% sur la ville de Perpignan**.
- L'évolution du nombre de familles monoparentales varie également de façon hétérogène en fonction des EPCI. **Le nombre de familles monoparentales connaît une diminution sur deux EPCI** : -0,7% par an sur la CC Corbières Salanque Méditerranée et sur la CC du Haut Vallespir.
- A l'inverse, le nombre de familles monoparentales augmente rapidement sur la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès (+3,2% par an), la CC du Vallespir (+3,2% par an), la CC des Aspres (+3,8% par an) et la CC Roussillon-Conflent (+4,4% par an).



Une hausse des familles nombreuses plus rapide qu'à l'échelle nationale

- Les Pyrénées Orientales comptent une proportion de familles nombreuses de 3 enfants ou plus (7,3%) **inférieure à la moyenne nationale** (9,2%).
- La part de familles nombreuses dépasse les 7,5% sur la CU Perpignan Méditerranée Métropole (8,3%) et sur la CC Roussillon Conflent (7,7%). En particulier, **la part de familles nombreuses monte à 11,8% à Perpignan**, la commune la plus importante du département.
- Le nombre de familles nombreuses augmente légèrement sur le département (+0,3% par an entre 2012 et 2017), mais **plus rapidement qu'à l'échelle nationale** (+0,1% par an).
- Certains EPCI voient leur nombre de familles nombreuses chuter (-5,0% par an sur la CC Pyrénées catalanes ; -5,7% par an sur la CC Agly Fenouillèdes) alors que ce nombre augmente de 1,6% par an sur la CC Corbières Salanque Méditerranée et de 1,9% par an sur la CC Conflent-Canigo.



9 844 familles nombreuses

+0,3% par an
entre 2012 et
2017



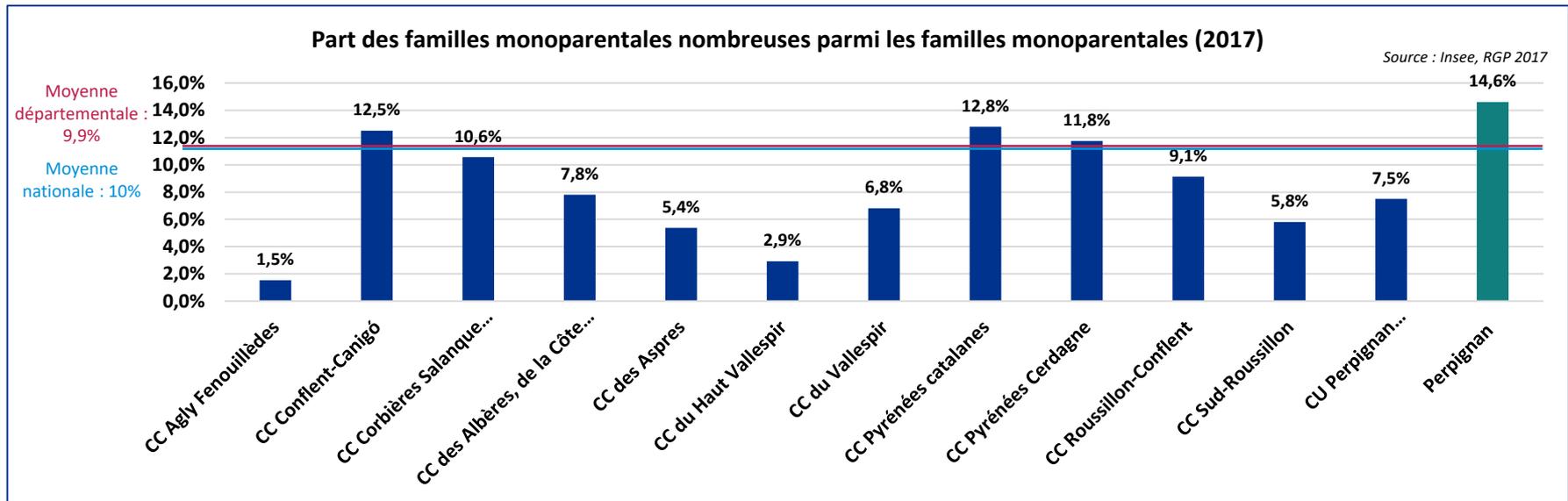
L'augmentation du nombre de familles de trois enfants ou plus sur le département souligne un potentiel enjeu d'adaptation des dispositifs de soutien à la parentalité et d'offre en matière d'accueil sur ces territoires (critères d'attribution des places en EAJE...)

Des familles monoparentales nombreuses concentrées sur la ville de Perpignan

- Les familles monoparentales nombreuses de trois enfants ou plus représentent sur les Pyrénées Orientales **9,9% des familles monoparentales**, une proportion équivalente à la moyenne nationale (10,0%).
- La part de familles monoparentales nombreuses est très hétérogène en fonction des EPCI. On compte très peu de familles monoparentales nombreuses sur la CC Agly Fenouillèdes (1,5%), la CC du Haut Vallespir (2,9%) et la CC des Aspres (5,4%).
- A l'inverse, les familles nombreuses représentent une proportion importante des familles monoparentales sur **la CC Pyrénées Cerdagne (11,8%) la CC Conflent-Canigó (12,5%) et la CC Pyrénées catalanes (12,8%)**. En particulier, les familles monoparentales nombreuses représentent 14,6% de l'ensemble des familles monoparentales sur **la ville de Perpignan**.



2 598 familles monoparentales nombreuses



Des familles monoparentales qui présentent des facteurs de vulnérabilité économique accrus

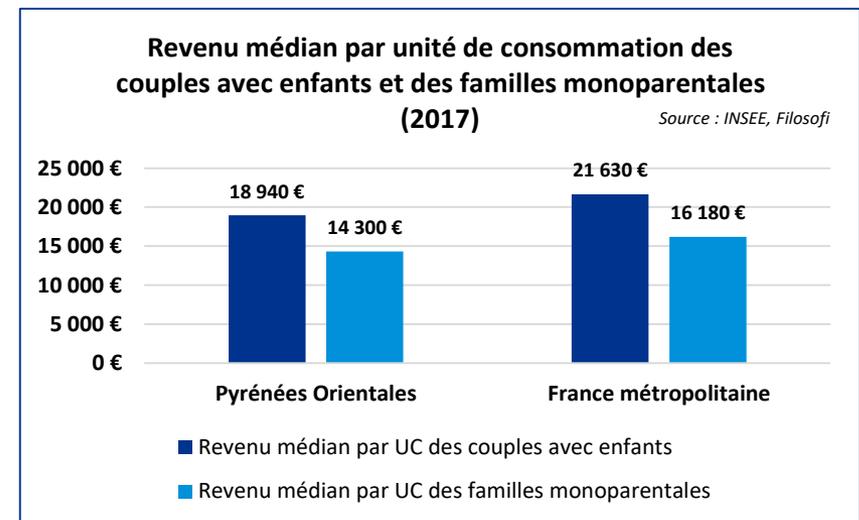
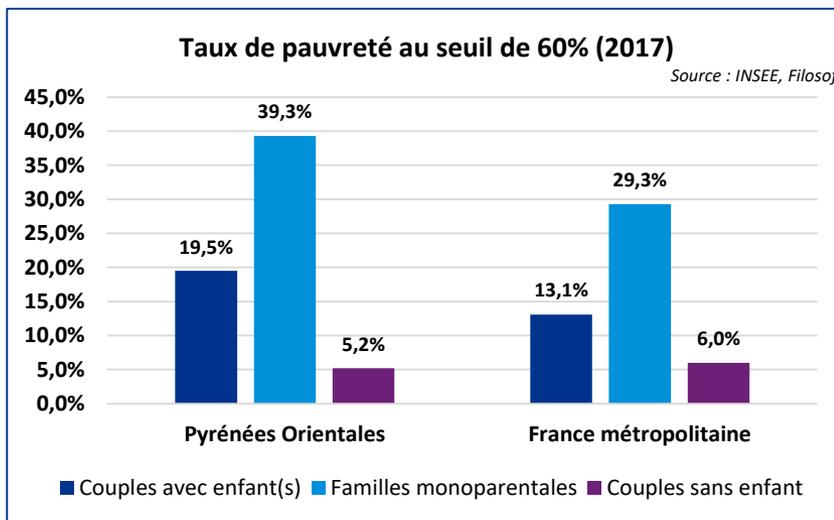
- **Près de quatre familles monoparentales sur dix (39,3%) résidant sur le département des Pyrénées Orientales vivent au-dessous du seuil de pauvreté**, fixé à 60% du niveau de vie médian. Ce niveau de pauvreté des familles monoparentales est largement supérieur sur le département par rapport à la moyenne nationale (29,3%).
- La proportion de couples avec enfants vivant sous le seuil de pauvreté dans les Pyrénées Orientales (19,5%) est également supérieure sur le département par rapport à la moyenne nationale (13,1%), mais elle reste très inférieure au taux de pauvreté des familles monoparentales.
- On note à l'inverse que le taux de pauvreté des couples sans enfant est inférieur sur le département (5,2%) par rapport à la moyenne nationale (6,0%).



Taux de pauvreté à 60%

Le **seuil de pauvreté monétaire** est fixé à 60% du niveau de vie médian. Ce seuil s'établit en 2017 à 1 041 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire.



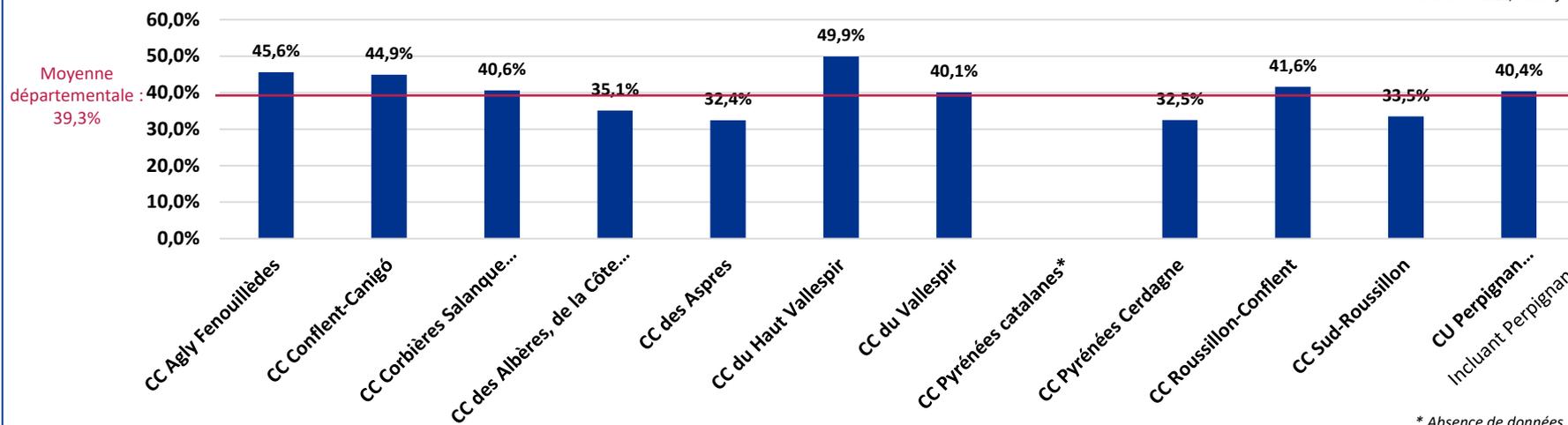
La situation de fragilité économique élevée des familles monoparentales souligne un potentiel enjeu **d'accompagnement à l'accès aux droits** (démarches administratives, sollicitation des aides de la CAF...) pour ces populations vulnérables.

Un taux de pauvreté des familles monoparentales hétérogène en fonction des EPCI

- Si le taux de pauvreté des familles monoparentales reste inférieur à 40% à l'échelle du département, **il atteint près de 50% sur la CC du Haut Vallespir (49,9%) et il côtoie les 45% sur la CC Conflent-Canigó (44,9%) et la CC Agly Fenouillèdes (45,6%).**
- A l'inverse, moins du tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté sur la CC des Aspres (32,4%) et sur la CC Pyrénées Cerdagne (32,5%).

Taux de pauvreté des familles monoparentales (2017)

Source : INSEE, Filosofi



Des besoins renforcés d'accompagnement à la parentalité pour certains publics



Les entretiens réalisés avec les différents acteurs du territoire ont permis de mettre en évidence des besoins renforcés d'accompagnement de certains publics, et notamment :

Un besoin d'accompagnement à la scolarité renforcé par le manque de lien entre le monde scolaire et les familles

- Certains acteurs rencontrés identifient des difficultés des parents à accompagner leurs enfants, notamment sur le volet scolaire. Ce « décrochage » du suivi parental sur le volet scolaire peut être lié à un manque souligné de relations entre les enfants, l'école et les parents. Cet enjeu est renforcé par la crise sanitaire, la fracture numérique et des difficultés de communication entre les parents et le monde scolaire notamment les familles les plus précaires ou allophones par exemple.
- L'entrée en école élémentaire est par ailleurs identifiée comme un **vecteur de rupture dans le suivi des enfants par les parents, du fait d'une fracture numérique qui se creuse et des difficultés de communication entre les parents et le monde scolaire** (publics allophones, publics ne maîtrisant pas les outils de communication numériques, etc.)

Des besoins d'accompagnement des jeunes mères

- Certains acteurs soulignent l'**augmentation du nombre de jeunes mères** (notamment mères mineures) sur le département, qui peuvent présenter des besoins d'accompagnement renforcés, notamment sur le volet de l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. Pour autant le Département ne constate pas de hausse de sollicitations de la part ce public.
- Par ailleurs, le Conseil Départemental souligne, a contrario, une augmentation de certains publics en difficulté, parmi lesquels la recrudescence de jeunes femmes enceintes en errance au sein de la région Occitanie.

Un maillage territorial très faible en matière de soutien à la parentalité (1/3)

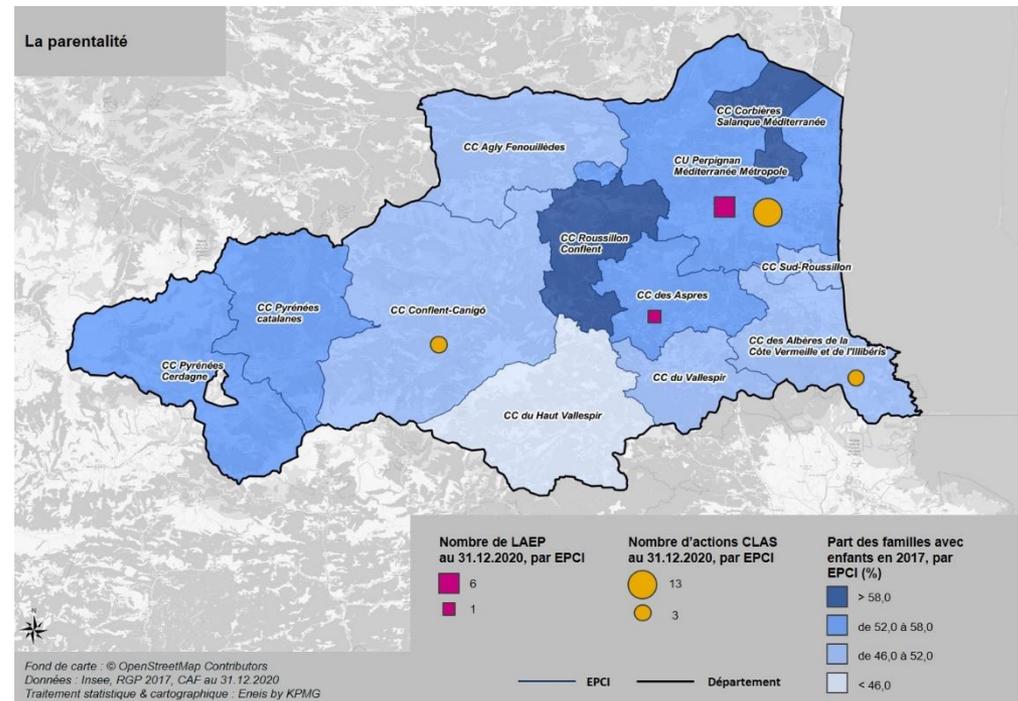
➤ On comptabilise **des LAEP (lieux d'accueil enfants parents) seulement au sein de 2 EPCI** : Les Aspres (1 LAEP, soit 3,1 LAEP pour 10 000 familles avec enfants) et Perpignan Méditerranée Métropole (6 LAEP, soit 1,5 LAEP pour 10 000 familles avec enfants). 450 familles étaient accueillies au sein d'un LAEP en 2019.

➤ **Des actions CLAS (contrat local à l'accompagnement scolaire) sont mises en place dans 3 EPCI** : Perpignan Méditerranée Métropole (13 CLAS, soit 3,2 actions pour 10 000 familles avec enfants), Conflent-Canigo (3 CLAS, soit 11,4 actions pour 10 000 familles avec enfants) et Albères de la Côte Vermeille et l'Illobérès (3 CLAS, soit 4,1 actions pour 10 000 familles avec enfants). Ainsi, au total, ce sont 405 familles qui sont concernées par une action CLAS.

➤ Les EPCI Roussillon Conflent et Corbières Salanque Méditerranée détiennent la part de familles avec enfant(s) la plus élevée du territoire (plus de 58%) mais sont dépourvus de LAEP et d'actions CLAS.

➤ Des actions de soutien à la parentalité sont également déployées dans le cadre **du REAAP** (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), voir pages suivantes.

73 217 familles avec enfants
au niveau départemental



Un maillage territorial très faible en matière de soutien à la parentalité (2/3)

Des actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité sont proposées dans le cadre du **Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)** des Pyrénées Orientales. Ces actions ont vocation à aider les parents dans leur rôle de parent et dans la construction de la relation avec leur enfant, âgé de 0 à 18 ans.

En 2020, on comptait ainsi **37 actions menées dans le cadre du REAAP sur l'ensemble du département**, soit un ratio de 5,1 actions pour 10 000 familles avec enfant(s).

On constate cependant une **répartition inégale** du déploiement de ces actions : la CC du Haut Vallespir, avec 36,3 actions pour 10 000 familles avec enfant(s), apparaît très investie. C'est également le cas de la CC Conflent-Canigó (10,9 actions pour 10 000 familles avec enfant(s)).

A l'inverse, **certains EPCI sont totalement dépourvus d'actions** : c'est le cas de la CC Agly Fenouillèdes (908 familles avec enfant(s)), la CC Corbières Salanque Méditerranée (3003 familles avec enfant(s)), la CC du Vallespir (2 908 familles avec enfant(s)), la CC Sud Roussillon (3 369 familles avec enfant(s)) et la CC des Pyrénées Catalanes (892 familles avec enfant(s)).

Ainsi, ces 5 EPCI ne disposent d'aucun des services rentrant dans le « panier socle parentalité » (REAAP, CLAS ou LAEP), et constituent des territoires prioritaires de développement des actions parentalité.

2020 Source : CAF	Nombre d'actions portées dans le cadre du REAAP	Nombre d'actions pour 10 000 familles avec enfant(s)
CC Conflent-Canigó	3	10,9
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	3	3,9
CC des Aspres	1	2,8
CC du Haut Vallespir	4	36,3
CC Pyrénées Cerdagne	2	15,1
CC Roussillon-Conflent	2	6,1
CU Perpignan Méditerranée Métropole	22	5,2
Pyrénées Orientales	37	5,1

Un « panier » socle de services visant à couvrir 100% du territoire

Le panier de services parentalité doit permettre à tous les parents du Département de bénéficier de services facilitant l'exercice de la parentalité : ce panier doit permettre « d'offrir aux parents, d'ici 2022, sur chaque territoire intercommunale (Epci), d'un panier de service « parentalité », constitué d'au moins une action Reaap, une action Clas et d'un Laep. » Circulaire CNAF C2019-012



Le déficit de dispositifs et structures d'accompagnement à la parentalité constitue un véritable enjeu au sein du département, avec une majorité d'EPCI totalement dépourvus et des actions proportionnellement faibles en nombre au regard du nombre de familles dans les autres EPCI. Une approche territoriale, notamment au travers des CTG, reste à développer pour proposer des services de proximité et répondre aux besoins.

Un maillage territorial très faible en matière de soutien à la parentalité (3/3)

La médiation familiale :

- On recense 2 services de médiation familiale au 31 décembre 2019 (gérés par l'Enfance Catalane et l'UDAF) situés à Perpignan, organisés autour d'une plateforme de services qui couvre l'ensemble du Département.
- Au total, durant l'année 2019, ce sont 120 mesures de médiation familiale qui ont été réalisées (en cours ou terminées)

Les espaces rencontre :

- Le département compte également un espace rencontre, « Acam trait d'Union 66 » situé à Perpignan. L'espace a accueilli, en 2019, 140 familles pour 1 240 rencontres.

Par ailleurs, un projet de « Maison des Familles » est actuellement enclenché avec l'UDAF.

La médiation familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à favoriser la coparentalité dans les situations de séparation, divorce, conflits familiaux. Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par elles-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Les espaces rencontre : Un espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. L'objectif est de maintenir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations particulièrement conflictuelles, ou lors de difficultés spécifiques.



La stratégie nationale de soutien à la parentalité « **Dessine-moi un parent** » se décline au travers de plusieurs objectifs dont l'un des principaux est de rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible et plus fiable grâce à :

- **Une identité visuelle commune** qui permet aux parents de mieux repérer les services
- **Un outil de géolocalisation des actions de soutien à la parentalité** qui permet aux parents d'identifier les structures ou actions labellisées près de chez eux depuis leur smartphone
- **Une certification des ressources d'information** des parents disponibles sur Internet

Un déficit d'actions à destination des parents d'enfants de tous âges



Les groupes de travail réalisés avec les acteurs et partenaires du territoire ont permis de **mettre en évidence un déficit d'actions** à destination des parents d'enfants de tous âges, et un **double enjeu de développement de l'offre** et de **communication autour de l'offre existante**.

Une faiblesse de l'offre de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants de 0-2 ans :

- Une demande importante des acteurs de **développement de lieux d'accueil enfants parents** (notamment sur Perpignan), et un besoin émergent de développement de lieux de rencontres extérieurs, permettant aux familles de se retrouver et de partager des moments ensemble (besoin qui touche l'ensemble des parents, et pas seulement les parents de jeunes enfants).
- Un **manque de communication autour des offres et services existants auprès des familles**, notamment autour de parcours spécifiques ou attentionnés rattachés à des événements de vie. Un **manque de lieux-ressources** pour les familles est également constaté par les acteurs, notamment des lieux permettant leur information et leur orientation sur les différents territoires du département.
- Un **besoin d'accompagnement, sous forme d'ingénierie de projet, auprès d'acteurs de terrains** qui voudraient développer de nouveaux services sur certains territoire.

Une baisse du nombre d'actions de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants de 3 -11 ans :

- Peu d'actions CLAS en dehors de Perpignan.
- Un besoin de **mieux communiquer sur l'accessibilité des LAEP pour les parents d'enfants de 4 à 6 ans**, qui sont moins touchés par ces dispositifs. Ce besoin d'accessibilité est à nuancer car avec la scolarisation à partir de 3 ans le besoin de socialisation est moins important pour cette tranche d'âge. De plus, les enfants ne peuvent fréquenter les LAEP seulement si ils sont ouverts le mercredi ou en fin de journée après l'école.

Peu de dispositifs, lieux ou services à destination des jeunes de 12-18 ans et de leurs parents

- Un déficit d'offre de soutien à la parentalité pour les parents de jeunes et d'adolescents, malgré des besoins spécifiques identifiés (notamment en matière de prévention et la communication sur les enjeux spécifiques des adolescents) et un enjeu de développement des actions parents/adolescents.



*Ces constats sur les différentes tranches d'âge, on fait ressortir plusieurs enjeux : **développer les actions valorisant les compétences parentales et en rendant acteurs les parents, développer des actions spécifiques à chaque tranche d'âge, ainsi que proposer un accompagnement spécifique en ciblant certains évènements de vie pouvant fragiliser les familles. Un enjeu de développement d'une communication multi-canal (numérique et physique) apparaît également nécessaire afin de mieux cibler le public et de pallier la fracture numérique.***

Des initiatives existantes sur département, mais un manque de porteurs de projets



Offres sur le territoire / pratiques inspirantes

- L'ACAM intervient dans le soutien à la parentalité avec **un point de rencontre**. Les horaires du point de rencontre ont été élargis avec une hausse de l'activité et la qualité de l'accueil a également progressé.
- L'existence de différents sites (parents-pro66.fr, caf.fr, partenaires-caf66, la page Facebook réseau parentalité 66...) permettent de fournir des informations et ressources à destinations des parents et des acteurs de terrain.
- Un travail de recensement des ressources existantes a été faite dans le cadre du réseau départemental de soutien à la parentalité.



Un besoin de **développer les actions de soutien à la parentalité** a été évoqué par les acteurs du territoire. Très peu d'associations portent les actions REAAP et si les équipements de vie sociale peuvent être à la fois des porteurs de projets de soutien à la parentalité et des relais d'informations et de communication sur ces actions, un manque de visibilité est noté de la part des professionnels et de la part des familles (voir encart sur l'enquête ci-dessous).



L'enquête « *Besoins et attentes des parents des Pyrénées-Orientales en termes de soutien à la parentalité* » menée durant l'été 2018 pointait notamment deux publics spécifiques : les familles dont les difficultés sont liées à un manque d'appui de l'entourage, ou bien à la présence d'adolescents parmi leurs enfants, ou d'enfant en situation de handicap; et les familles en situation de vulnérabilité sociale (sur lesquelles nous avons apporté un zoom dans les pages précédentes).

- De manière générale, les principales conclusions de l'enquête concernant les attentes et préoccupations des parents confirment les tendances observées sur d'autres territoires. La santé et l'alimentation demeure le premier critère (notamment chez les parents de jeunes enfants) puis apparaissent la scolarité et la prévention de risques et violences lorsque les enfants grandissent (harcèlements, addictions, conduites à risques ...). Enfin, savoir où trouver des solutions, accéder à des informations et avoir des lieux et des temps favorisant le partage entre parents demeurent des enjeux identifiés par les parents.

Des enjeux de sensibilisation des acteurs politiques et de coordination des acteurs sur le volet parentalité

Le diagnostic met également en évidence deux enjeux spécifiques aux actions de soutien à la parentalité :

Une nécessité de sensibiliser les acteurs politiques au développement des actions d'accompagnement à la parentalité

- Un effort de communication a été entrepris auprès des élus ces dernières années pour **faire connaître les différents dispositifs existants et répondants aux besoins et attentes des familles.**
- Les acteurs rencontrés soulignent cependant que ce travail de communication reste à poursuivre afin de sensibiliser à l'intérêt de développer des actions de soutien à la parentalité sur les territoires. Cette sensibilisation pourrait aussi porter sur les conditions concrètes de déploiement des actions de soutien à la parentalité (accompagnement au développement de projets, coûts RH et financiers, etc.)
- Les professionnels observent qu'il y a **peu d'actions facilitant le départ en vacances**, malgré les aides financières Caf. **Des partenariats permettent cependant d'accompagner les familles à préparer leur 1^{er} départ en vacances.**



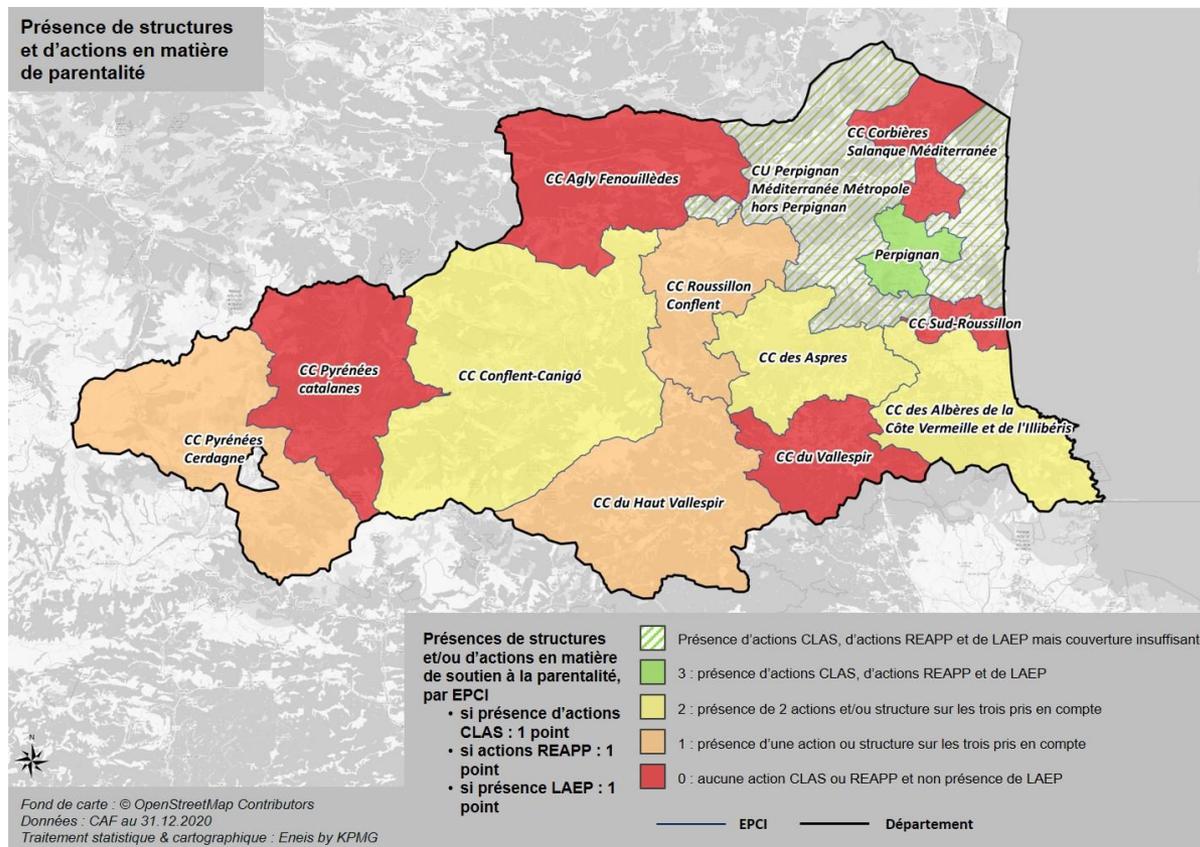
Pour autant, partir en vacances en dehors de son cadre de vie habituel et sans son entourage, représente également une période importante d'apprentissage de l'autonomie pour les jeunes et permet de rompre le quotidien.

Pour les familles cela représente également l'occasion de se retrouver dans un cadre différent avec un rythme de vie plus léger et plus ludique que durant l'année scolaire.

Un enjeu de coordination des acteurs

- La **consolidation de la dynamique partenariale entre les acteurs institutionnels paraît indispensable** afin d'améliorer la coordination, la communication et les co-financements nécessaires au développement d'actions et à leurs pérennisation.

Des territoires prioritaires identifiés avec un déficit d'actions de soutien à la parentalité



- Des disparités territoriales sur la présence de structures et la mise en place d'actions en matière de soutien à la parentalité sont identifiées dans le département. **Seule la ville de Perpignan met en place à la fois des actions CLAS, des actions REAPP et dispose de LAEP. La CU Perpignan Méditerranée Métropole hors Perpignan est hachurée de vert sur fond jaune car seule 25 communes bénéficie d'action de soutien à la parentalité dont une cumulant les 3 critères.**
- **5 EPCI sont dépourvus complètement en matière de parentalité : CC Pyrénées catalanes, CC Agly Fenouillèdes, CC Corbières Salanque Méditerranée, CC Sud-Roussillon et CC du Vallespir.**

Les priorités identifiées dans les CTG en matière de parentalité

PMM –Perpignan

- Valoriser les actions de soutien à la parentalité réalisées et les développer
- S'adapter aux besoins des familles
- Structurer le partenariat en matière de soutien à la parentalité
- Développer les CLAS

PMM – Niveau 2

- Sensibiliser les professionnels à la question de la parentalité
- Favoriser la communication parents/enfants/ados/ structures d'accueil
- Création de CLAS
- Créer un LAEP
- Accompagnement à la parentalité

PMM – Niveau 3

- Développer les actions de prévention
- Renforcer les relations avec les familles
- Sensibiliser les équipes au soutien à la parentalité
- Relayer l'information sur l'offre de soutien à la parentalité
- Lutter contre l'illettrisme

Littoral

- Former des équipes au soutien à la parentalité
- Développer une offre de service de soutien à la parentalité (LAEP)
- Améliorer la communication en matière de soutien à la parentalité

Plaine/ Contreforts

- Développer des actions parentalité
- Développer le projet LAEP
- Développer un CLA
- Améliorer la communication sur les services et actions de soutien à la parentalité existantes
- Améliorer la formation des professionnels sur le soutien à la parentalité

Arrière pays/ Montagne

- Promouvoir les actions existantes en terme d'accompagnement à la parentalité et développer cette offre
- Former les équipes sur le soutien à la parentalité
- Sensibiliser à la création d'une LAEP, d'un CLAS, adhésion au REAAP
- Renforcer les liens parents-enfants (moments d'échange et de partage)



ENEIS

by KPMG

Partie 5 L'animation de la vie sociale et l'accès aux droits

L'animation de la vie sociale repose sur le développement de dynamiques de mobilisation des habitants et sur la construction de réponses à leurs besoins. Développée dans le cadre d'une approche globale, adaptée et ouverte à tous, l'animation de la vie sociale vise à accompagner les initiatives locales et favoriser le lien social sur le territoire.



Une importante augmentation de population, plus de 3 000 nouveaux habitants par an.



Une proportion de la population vivant seule plus élevée sur le département qu'à l'échelle nationale



Une population vivant seule plus âgée en moyenne qu'à l'échelle nationale



Une situation de vulnérabilité financière des personnes vivant seules importante



CHIFFRES CLÉS

Source : Insee, RGP 2017



474 452 habitants

+0,7% par an
entre 2012 et 2017



**84 112 personnes de
15 ans ou plus
vivant seules**



Pyrénées
Orientales



France

Part des habitants de 15
ans ou plus vivant seuls
en 2017

21,1%

19,7%

Proportion de
personnes de 80 ans ou
plus parmi les
personnes vivant seules
en 2017

19,1%

16,0%

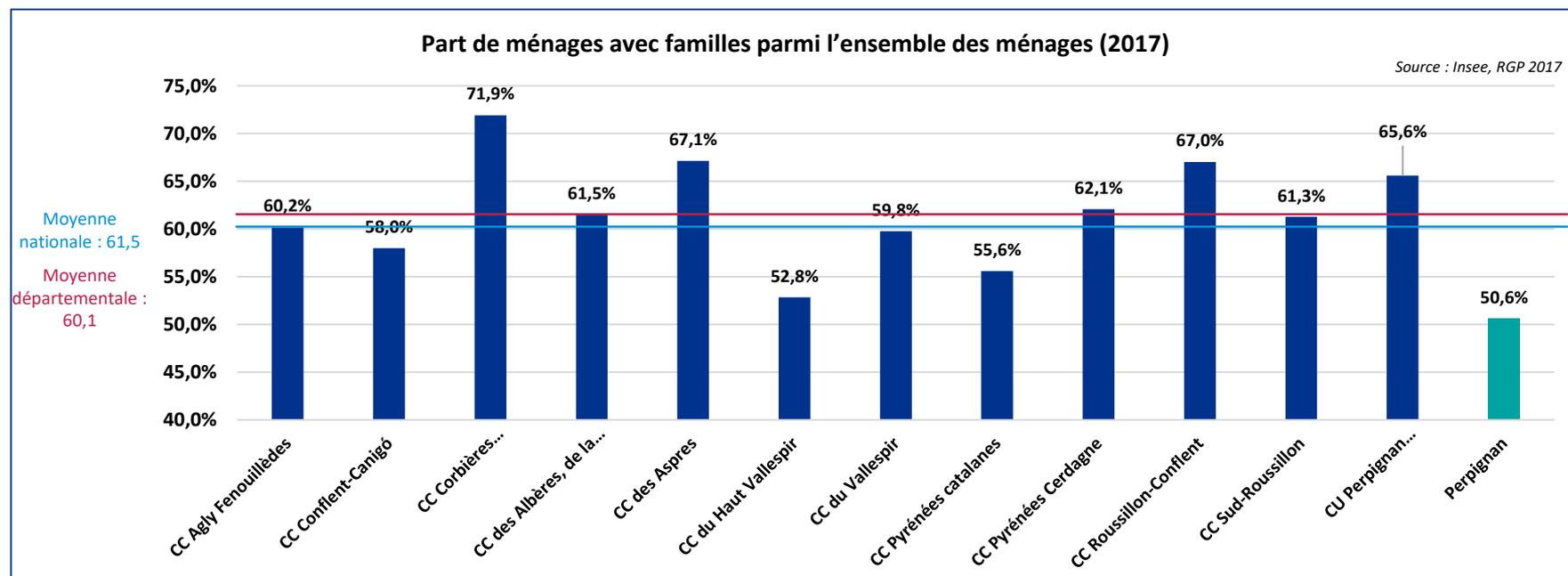
Taux de pauvreté des
personnes vivant seules
en 2017

23,9%

17,3%

Une population familiale, notamment à l'Est du département

- L'INSEE définit les familles comme les couples avec enfant(s), les couples sans enfant et les familles monoparentales. **Près des deux tiers des ménages des Pyrénées Orientales correspondent à cette définition et sont donc des familles (60,1%),** une proportion très proche de la moyenne nationale (61,5%).
- La proportion de familles est cependant très hétérogène en fonction des EPCI. Ainsi, **elle dépasse les deux tiers sur quatre EPCI** : la CC Roussillon-Conflent (67,0%), la CC des Aspres (67,1%) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (71,6%) et la CU Perpignan Méditerranée Métropole sans Perpignan (65,6%). Il s'agit ainsi de territoires très familiaux, ce qui peut expliquer la proportion importante de jeunes sur ces territoires (*voir diapo précédente*). A l'inverse, on compte seulement 52,8% de ménages avec famille sur la CC du Haut Vallespir.
- La ville de Perpignan présente une proportion bien moins familiale que la moyenne départementale ou nationale, avec seulement 50,6% des ménages étant des familles : ce constat peut être lié à la proportion importante d'étudiants sur la ville.

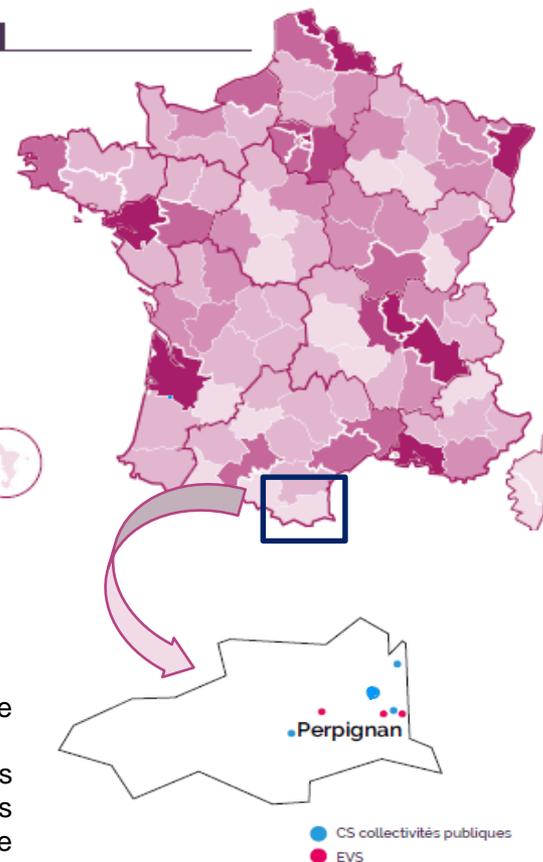
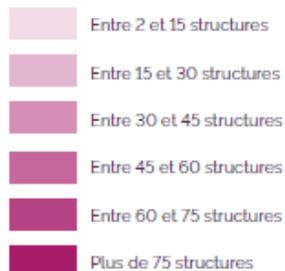


Un déficit de structures d'animation de la vie sociale

- Les acteurs du territoire constatent un déficit du nombre de structures et d'offre d'animation de la vie sociale notamment en dehors des QPV.
- Le département compte en effet 2,3 structures pour une moyenne régionale de plus de 4 structures (4,5 en 2016) pour 100 000 habitants. **On compte notamment 10 centres sociaux agréés**, dont :
 - 7 situés sur la ville de Perpignan (Les Maisons du Haut Vernet ; du Nouveau logis ; de la diagonale du Vernet ; du Bas Vernet ; des quartiers Saint martin /Mailloles /Saint Assicle ; du centre historique ; de Saint Gaudérique /Moulin à Vent)
 - 1 à Arles sur tech dans la CC du Haut Vallespir,
 - 1 à Bompas dans la CU PMM hors Perpignan et
 - 1 à Elne sur la CC des Albères de la côte Vermille et de l'Illobérès.

- Le département compte également 3 Espaces de Vie Sociale, sur les communes de Prades (CC Conflent Canigo), Cabestany et Toulouges (CU PMM hors Perpignan).
- On constate ainsi que les 10 QPV du département, 2 ne sont pas couverts par un EVS (les quartiers Gare et Saint-Assisclé) mais une réflexion est en cours. Par ailleurs, les équipements sont très **majoritairement portés par les collectivités**, une tendance similaire à celle observable en l'Île-de-France et contraire à la tendance nationale.

DENSITÉ DE RÉPARTITION DES STRUCTURES



Outre le déficit de structures d'animation de la vie sociale à l'échelle du département, on constate également une **méconnaissance de ces structures par la population**, démontrée par l'enquête locale réalisée en 2016 : près de 69% des personnes interrogées ne connaissaient pas les structures, dont 43% n'en avaient jamais entendu parler et 26% en avaient entendu parler mais indiquaient ne pas les connaître pour autant.

Des freins au développement de nouveaux projets



De nombreux freins au développement de nouveaux projets sont recensés par les divers acteurs, et notamment :

- **Des freins administratifs** (mode de financement non adéquat pour les petits projets, complexités administratives) et un manque d'accompagnement des porteurs de projets sur ce volet. Un travail est notamment engagé par la CAF sur la formation des responsables des structures du territoire et le partenariat avec la fédération départementale des foyers ruraux sur l'émergence de projets.
- **Un manque d'approche concertée inter-institutionnelle facilitatrice pour les porteurs de projets**
- **Des freins financiers importants** avec un reste à charge important pour les communes et peu de cofinancements en plus de ceux de la Caf, qui freine leur engagement dans de tels projets. Cela peut ne pas être le cas pour des EVS compte tenu des budgets limités de ces structures.
- **Des difficultés de captation des habitants dans une démarche participative dans leur cadre de vie.** L'enquête établie à l'occasion du SDAVS 2016-2020 a pu démontrer le manque de connaissance des habitants de l'existence et du rôle des structures d'animation de la vie sociale et du rôle qu'ils pourraient jouer dans le fonctionnement de ces équipements (Près de 70% des répondants ne connaissaient pas les EVS).



L'engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté comporte de nombreuses actions notamment à destination des jeunes enfants mais intègre également la rénovation de la politique de soutien à la parentalité **et la création de 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires.**



Dans le cadre de « France Relance », un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros à destination des associations contribuant par leurs actions à la lutte contre la pauvreté est déployé sur deux ans notamment autour du déploiement de centres sociaux itinérants portés par la fédération des centres sociaux.



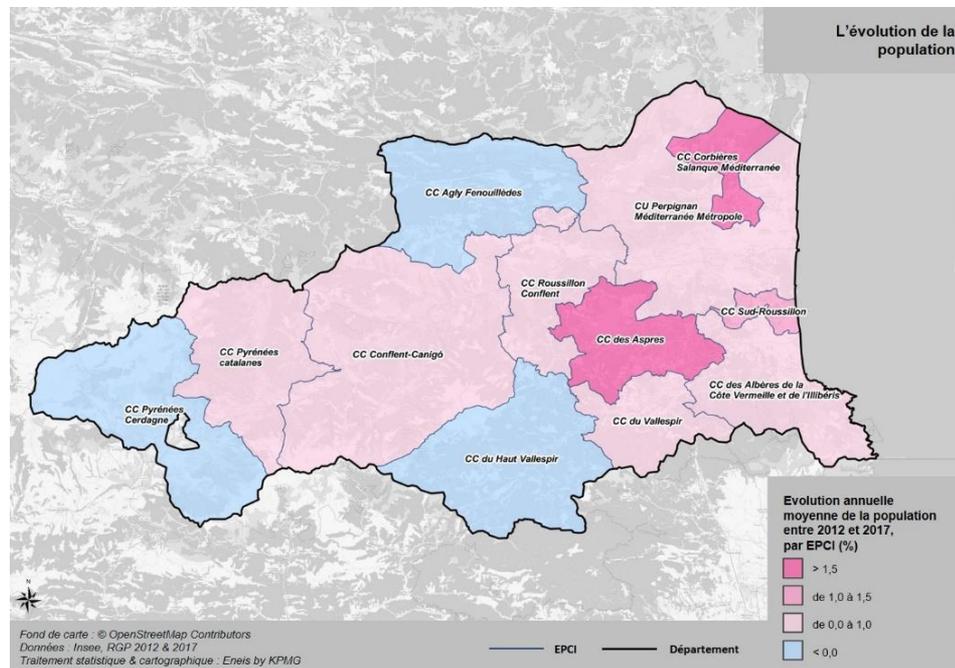
Les acteurs rencontrés soulignent ainsi la nécessité de développement l'accompagnement des porteurs de projet sur divers volets (financiers, administratifs, etc.) afin de favoriser l'émergence de nouvelles structures en gestion associative sur le territoire.

Un besoin de réponses adaptées en fonction des EPCI (1/2)

Un département avec des dynamiques territoriales très différentes appelant à des réponses adaptées avec :

- Des **arrivées de populations importantes** sur certains EPCI : CC Corbières Salanque Méditerranée, CC des Aspres, CC Sud-Roussillon
- Des **parts de personnes de moins de 19 ans** parfois importantes sur les CC Corbières Salanque Méditerranée , CC Roussillon-Conflent et la ville de Perpignan, **et en hausse importante** sur la CC des Aspres ou la CC Corbières Salanque Méditerranée

	Population en 2017	Evolution annuelle de la population (2012-2017)
Perpignan	96 060	-0,1%
CC Agly Fenouillèdes	5 090	-0,9%
CC Conflent-Canigó	16 474	+0,8%
CC Corbières Salanque Méditerranée	13 729	+2,3%
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérís	44 629	+0,6%
CC des Aspres	17 441	+2%
CC du Haut Vallespir	7 679	-0,6%
CC du Vallespir	16 513	+0,2%
CC Pyrénées catalanes	4 803	+0,3%
CC Pyrénées Cerdagne	6 897	-0,3%
CC Roussillon-Conflent	14 841	+0,8%
CC Sud-Roussillon	18 644	+1,3%
CU Perpignan Méditerranée Métropole HORS Perpignan	120 093	+0,7%

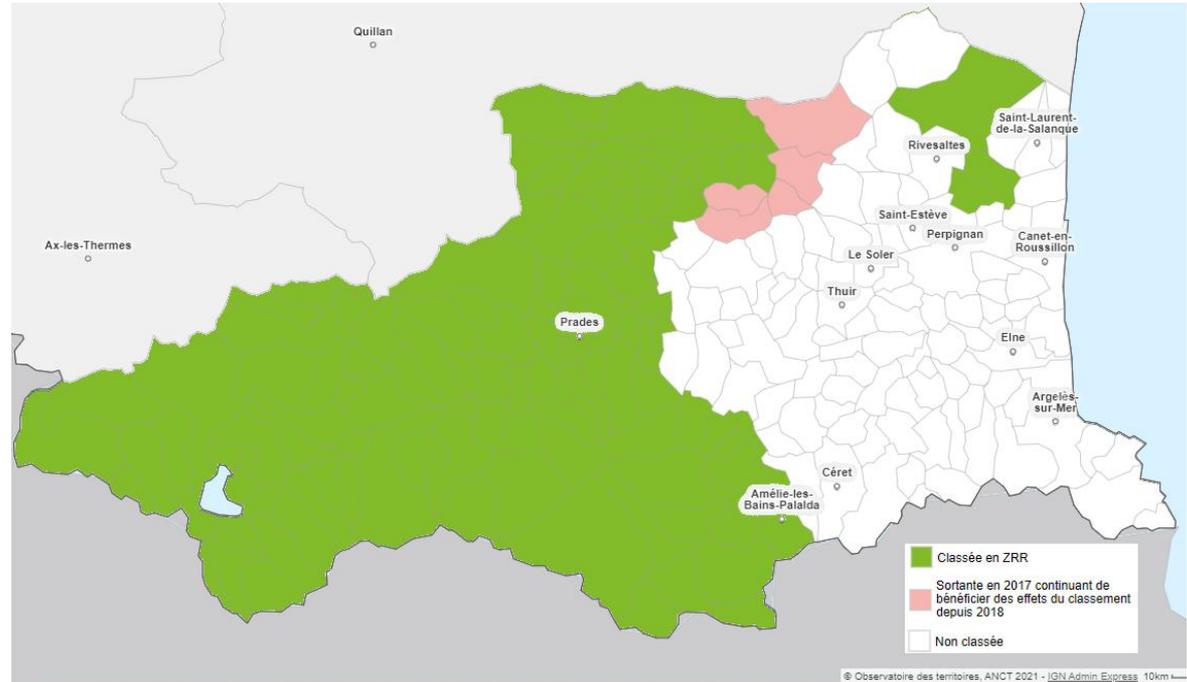


- Des **parts de personnes de plus de 60 ans** autour de 40% sur les CC Agly Fenouillèdes, CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérís et CC du Haut Vallespir **et en hausse sur importante** CC Corbières Salanque Méditerranée, CC Pyrénées catalanes et CC Sud-Roussillon

Un besoin de réponses adaptées en fonction des EPCI (2/2)

- Le département se caractérise également par une proportion importante du territoire classée en zone de redynamisation rurale (ZRR) :
 - Notamment à l'Ouest du département où la dynamique démographique est moindre
 - Mais également sur la CC Corbières Salanque Méditerranée.
- Selon les **EPCI, les familles** (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale) **représentent entre 51%** (sur Perpignan) et **73% des ménages** (sur CC Corbières Salanque Méditerranée) pour une moyenne départementale à 60% (et nationale à 62%).
- Selon les **EPCI une part de jeunes** (15-24 ans) **sans emploi ni en formation variant de 9%** pour la CC Pyrénées catalanes à **plus de 25%** pour Perpignan et 6 EPCI (CC Agly Fenouillèdes, CC Conflent-Canigó, CC Corbières Salanque Méditerranée, CC du Haut Vallespir, CC Roussillon-Conflent, CU Perpignan Méditerranée Métropole). Les moyennes départementale et nationale étant respectivement de 25,3% et 16,8%.

Source : Observatoire des territoires, ANCT 2021



Un enjeu de prise en compte des différents publics et des dynamiques d'évolutions pour adapter les réponses aux besoins (notamment en favorisant l'inclusion et le bien vivre ensemble et en prévenant l'isolement) et utiliser les ressources présentes sur les territoires.

Une proportion importante de la population vivant seule

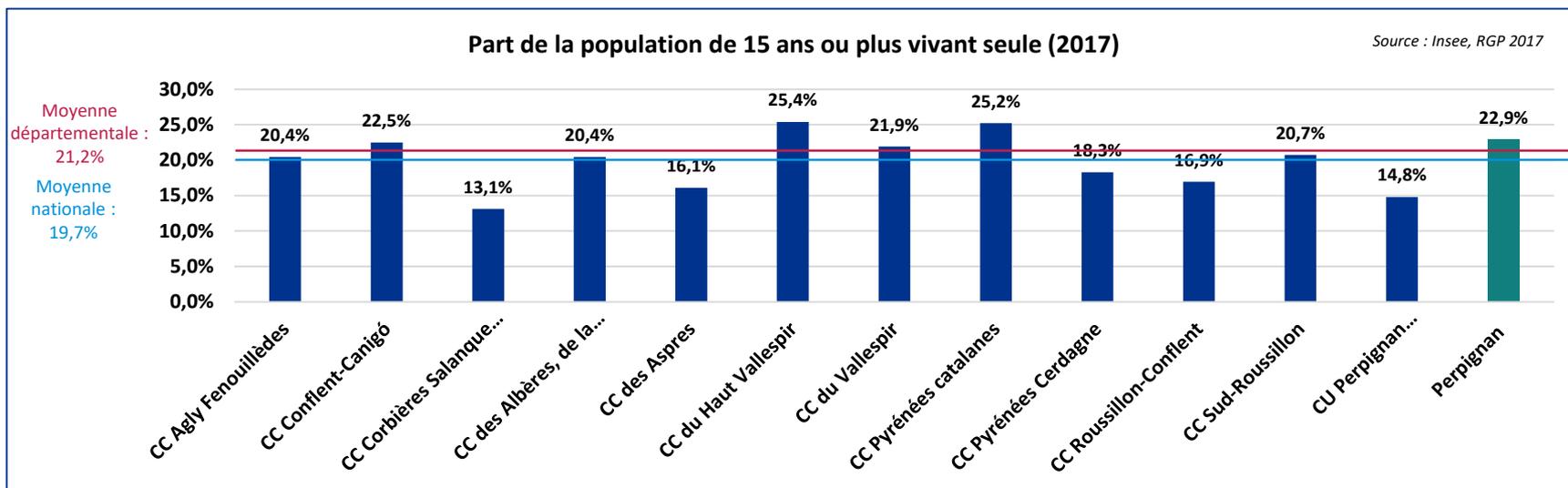
- Les Pyrénées Orientales comptent 84 112 personnes de 15 ans ou plus vivant seules, représentant 21,2% de la population, une proportion supérieure à la moyenne nationale (19,7%).
- La part de personnes vivant seules au sein de la population varie du simple au double en fonction des EPCI du département. Ainsi, on compte seulement 13,1% de personnes vivant seules sur la CC Corbières Salanque Méditerranée, mais **plus d'un quart de la population vit seule sur la CC Pyrénées catalanes (25,2%) et sur la CC du Haut Vallespir (25,4%)**.
- **La part de la population vivant seule est particulièrement élevée sur la principale ville du département, Perpignan (28,0%).**



**84 112
personnes de
15 ans ou plus
vivant seules**

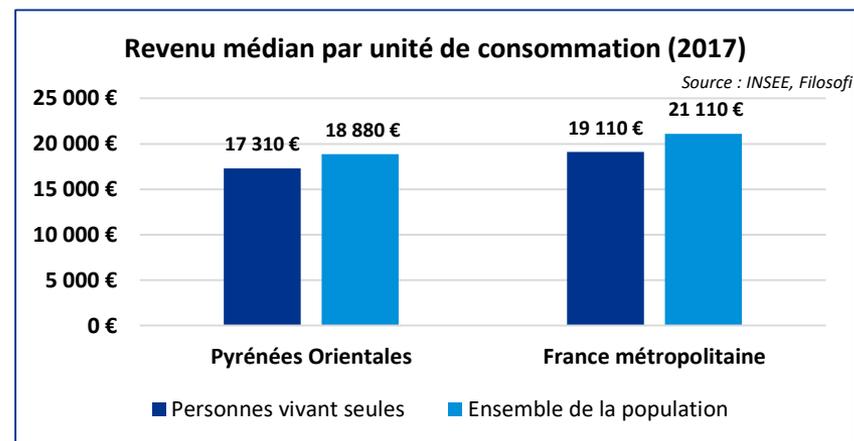
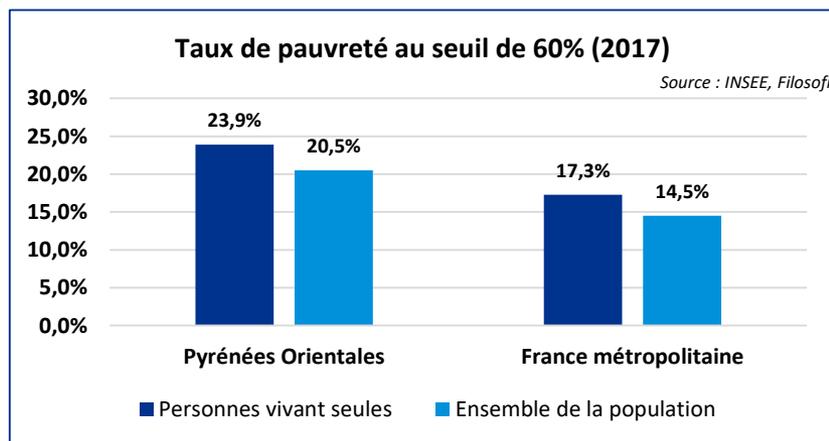
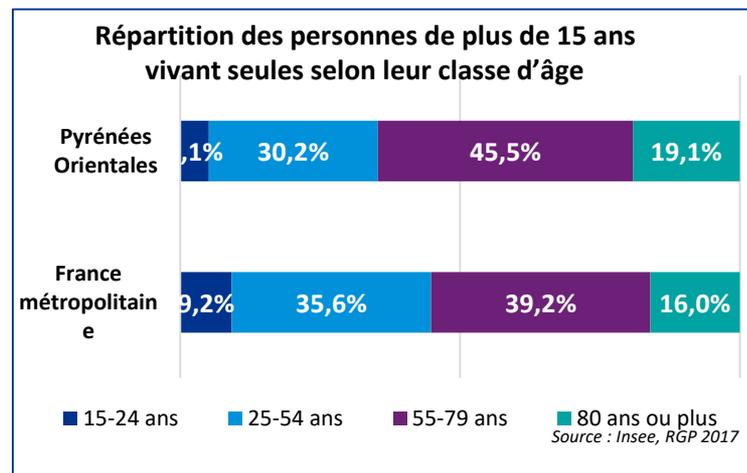


Face au risque d'isolement, ces constats traduisent un enjeu de repérage et d'accompagnement des personnes isolées (*développement d'activités et de dispositifs de maintien du lien social*).



Des profils de publics plus vulnérables face à l'isolement

- Les personnes vivant seules sur les Pyrénées Orientales sont proportionnellement **plus âgées qu'à l'échelle de la France métropolitaine**. En effet, près d'une personnes sur cinq vivant seule sur le département est âgée de 80 ans ou plus (19,1%, soit 16 057 personnes), une proportion supérieure de 3 points à la moyenne nationale (16,0%). De même, la proportion de personnes vivant seule âgées entre 55 et 79 ans est plus élevée sur les Pyrénées Orientales (45,5%, soit 38 310 personnes) que la moyenne nationale (39,2%).
- Par ailleurs, les personnes isolées sont **plus vulnérables financièrement** que le reste de la population. Ainsi sur le département, près du quart des personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté (23,9%) contre un cinquième pour l'ensemble de la population (20,5%). Le revenu médian annuel des personnes isolées est également inférieur de 1 570 euros par rapport à la moyenne départementale.



Ces constats traduisent un enjeu spécifique d'accompagnement des **séniors isolés** sur le département, et de soutien à l'accès aux droits pour les **personnes isolées vulnérables financièrement**.

Un enjeu de sensibilisation et de coordination autour de l'animation de la vie sociale

Malgré une implication des divers acteurs et partenaires de terrain, la dynamique partenariale autour de l'animation de la vie sociale pourrait être renforcée à travers :

- Le **développement d'actions de sensibilisation des acteurs politiques autour des structures d'animation de la vie sociale**, afin de présenter les atouts et possibilités d'accompagnement autour du développement de tels projets et de lever les réserves ou représentations existantes (exemple : sensibilisation autour de la différence entre animation de la vie sociale et aides sociales, etc.). A ce titre, des projets de sensibilisation et de formation des élus et des bénévoles sont mis en œuvre par le PRDS.
- Le **développement de stratégies de valorisation du bénévolat** à l'échelle départementale afin de pallier les freins à l'engagement des bénévoles et d'encourager à l'engagement de nouveaux publics, les bénévoles étant globalement vieillissant dans les structures existantes

Le **schéma départemental d'animation de la vie sociale (SDAVS)** a amorcé une **dynamique** permettant de donner une structuration et une visibilité à la thématique, avec la construction d'un réseau des structures :

- La coordination des acteurs travaillant dans le champ de l'animation de la vie sociale doit se poursuivre, avec un enjeu toujours prégnant d'interconnaissance entre les partenaires : à ce titre, une fiche « interconnaissance » avait été travaillée à l'échelle du département, permettant notamment de différencier les prérogatives d'un centre social et d'un CCAS.



Favoriser l'engagement dès le plus jeune âge, développer l'aller-vers et un meilleur recensement de l'offre existante permettraient de développer l'animation de la vie sociale sur le territoire.

Des besoins importants en matière de lien social et d'accès aux droits

Le diagnostic a permis de mettre en évidence des besoins importants en matière de développement du lien social et d'accès aux droits, notamment auprès de publics spécifiques.

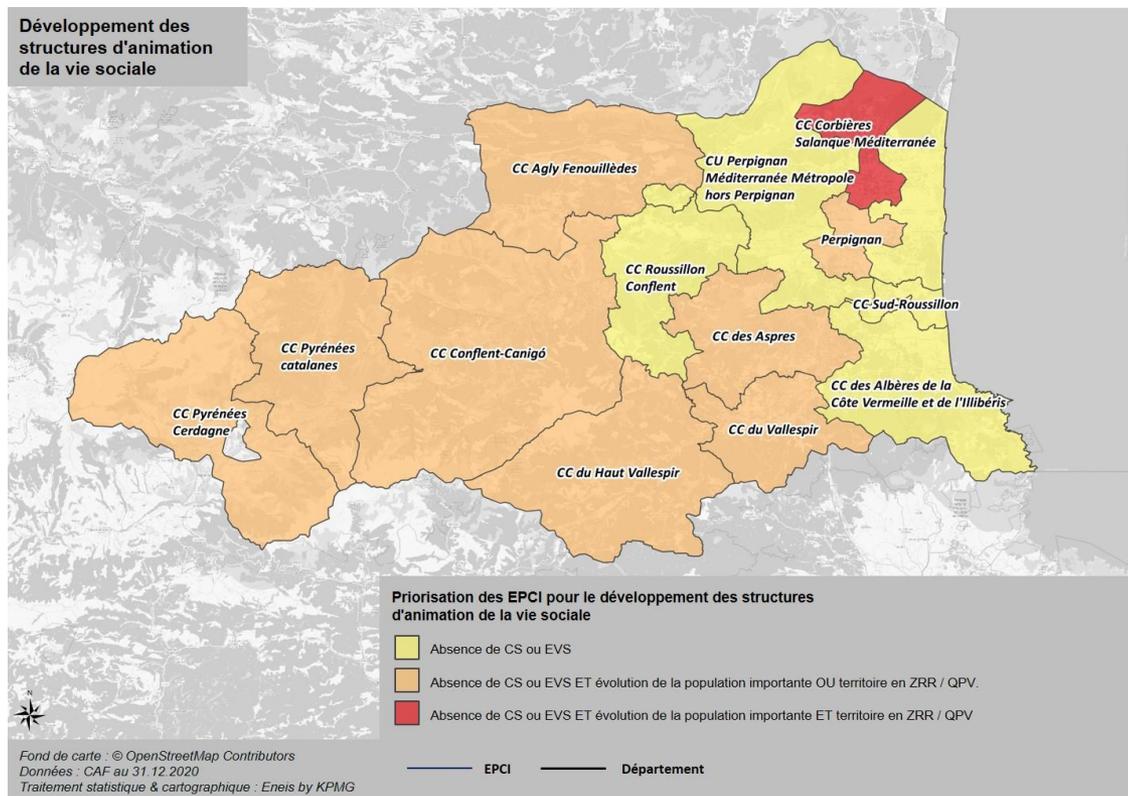
Un besoin de développement du lien social

- Les acteurs rencontrés évoquent un **besoin de développement des lieux d'échanges** entre publics sur le territoire, afin de lutter contre l'isolement et de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, accompagner les projets portés par les familles, les jeunes ou les habitants et répondre aux besoins spécifiques du territoire (sur des questions de logements ou d'habitat par exemple).
- Les structures existantes apparaissent par ailleurs peu visibles auprès des différents publics.

Un enjeu d'accès aux droits renforcé par la fracture numérique

- Un besoin d'accompagnement important est repéré en **matière d'accès aux droits et d'usage du numérique** (en 2022, objectif 100% de dématérialisation alors qu'une partie de la population n'y est pas préparée : personnes illettrés, illettrisme, etc.)
- Des initiatives existent sur différents territoires, et notamment un accompagnement au numérique organisé par la Maison des familles et un projet de la CPAM de bâtir des ateliers à destination des assurés en situation de rupture numérique.

Des territoires prioritaires identifiés avec un besoin d'animation de la vie sociale



- La carte ci dessus prend en compte la zone d'influence de l'EVS/CS. L'absence de structure rayonnant sur l'ensemble d'un EPCI ou de maillage suffisant permettant de couvrir le territoire **justifie que tous les EPCI soient au moins en jaune.**
- Globalement le département se découpe **entre une zone Ouest en orange et une zone Est en jaune** qui reste à mettre en lien avec la répartition des zones en ZRR (Cf. page 86). Les actions sur les zones rurales semblent importantes avec des initiatives qui pourraient favoriser le développement d'EVS par exemple.
- La CC Corbières Salanque Méditerranée présente la particularité d'être à la fois une ZRR et d'avoir une évolution importante de la population justifiant un besoin potentiellement plus important de lien social sur ce territoire.

Les priorités identifiées dans les CTG en matière d'animation de la vie sociale et accès aux droits

PMM – Perpignan

- Favoriser la mixité sociale et de genre dans les structures d'animation de la vie sociale
- Soutenir les publics fragilisés
- Renforcer les équipes et développer le partenariat entre les structures

PMM – Niveau 2

- Faciliter l'accès à l'information et l'accueil pour les personnes dans le besoin
- Création d'un espace de vie sociale
- Accessibilité aux services numériques

PMM – Niveau 3

- Renforcer les liens intergénérationnels
- Développer le partenariat entre associations
- Créer et aménager des espaces propices au lien social
- Lutter contre la fracture numérique
- Créer des ateliers informatiques et numériques
- Faciliter l'accès aux droits

Littoral

- Développer une politique d'animation de la vie sociale adaptée aux familles sur le territoire
- Renforcer la dynamique du centre social d'Elne
- Faciliter l'accessibilité aux services numériques
- Accompagner les usagers en difficulté

Plaine/ Contreforts

- Développer les structures et les actions d'animation de la vie sociale
- Faciliter l'accessibilité au numérique
- Accompagner les usagers en difficulté

Arrière pays/ Montagne

- Renforcer le maillage territorial des structures AVS
- Développer les dispositifs et services pour l'accès aux droits et les actions pour lutter contre la fracture numérique
- Mise en réseau du tissu associatif
- Renforcer l'information aux droits
- Créer une MSAP mobile

Portrait des EPCI



Méthodologie

Le focus sur les EPCI dresse le portrait de chaque EPCI du département selon **une dizaine d'indicateurs clés**.

Lorsque l'indicateur est très significatif sur l'EPCI par rapport au département, cet écart est indiqué avec les symboles suivants :



Indicateur sensiblement plus faible à l'échelle de l'EPCI par rapport au département



Indicateur sensiblement plus élevé à l'échelle de l'EPCI par rapport au département

Portrait des EPCI – CC Agly Fenouillèdes



6 440 habitants

1,4% de la population
des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI en perte de vitesse** avec une diminution de la population (-0,9%/an) et des 0-19 ans (-1,9% par an)
- **Un EPCI familial**, avec une part importante de familles dans les ménages (60,2%)
- **Un faible taux de rotation des ménages** avec 9,5% des ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans
- **Absence de dispositifs parentalité ou d'animation de la vie sociale** sur le territoire.

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	- 0,9%		+ 0,7%		⊖
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-1,9%		+ 0,2%		⊖
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+2,2%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	-0,6%		-1,2%		
Proportion de la population vivant seule	20,4%		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	9,5%		14,3%		⊖
Part des familles avec enfants	30,4%		33%		
Proportion de familles monoparentales	17,6%		19,4%		
Taux de couverture petite enfance	47,8%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	91,8%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,4		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 26,9	2017 26,3	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	-		13		⊖
Nombre de LAEP	-		7		⊖
Nombre de CLAS	-		19		⊖
Nombre d'actions REAAP					⊖

Portrait des EPCI – CC Conflent-Canigó



20 391 habitants

4,3% de la population
des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI en perte de vitesse** avec une diminution de la population (-0,8%/an) mais une augmentation des 0-19 ans (+0,5% par an)
- **Une faible proportion de familles monoparentales** (15,7%)
- **Une présence de 3 CLAS sur l'EPCI**

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	-0,8%		+ 0,7%		–
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	+0,5%		+ 0,2%		
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+3,1%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+0,2%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	22,5%		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	13,5%		14,3%		
Part des familles avec enfants	28%		33%		–
Proportion de familles monoparentales	15,7%		19,4%		
Taux de couverture petite enfance	45,5%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	92,8%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 25,3	2017 26,7	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	1 EVS sur Prades uniquement		13		
Nombre de LAEP	-		7		–
Nombre de CLAS	3		19		
Nombre d'actions REAAP					–

Portrait des EPCI – CC Corbières Salanque Méditerranée



16 717 habitants

3,5% de la population
des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI attractif** avec une hausse rapide de la population (+2,3%/an) mais une diminution rapide des 0-19 ans (-2,1% par an)
- **Une évolution rapide de la population sénior** (+4,7% par an pour les 60-74 ans et +1,9% par an pour les plus de 75 ans)
- **Un territoire très familial** avec 71,9% de familles parmi les ménages mais une absence d'actions de soutien à la parentalité
- **Une précarité des jeunes** avec 27,8% des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation
- **Une absence de centres sociaux**

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+2,3%		+ 0,7%		+
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-2,1%		+ 0,2%		-
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+4,7%		+2,8%		+
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+1,9%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	13,1%		21,2%		-
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	12,4%		14,3%		
Part des familles avec enfants	45,1%		33%		+
Proportion de familles monoparentales	15,6%		19,4%		
Taux de couverture petite enfance	47,8%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	93,5%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,5		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 24,8	2017 27,8	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	-		13		-
Nombre de LAEP	-		7		-
Nombre de CLAS	-		19		-
Nombre d'actions REAAP					-

Portrait des EPCI – CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérís



55 371 habitants

11,7% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI attractif** avec une hausse de la population (+0,6%/an)
- La présence d'un centre social sur l'EPCI
- La présence de 3 CLAS

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+0,6%		+ 0,7%		
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	+0,3%		+ 0,2%		
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+2,1%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+1%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	20,4%		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	12,4%		14,3%		-
Part des familles avec enfants	29,2%		33%		
Proportion de familles monoparentales	15,7%		19,4%		-
Taux de couverture petite enfance	49,6%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	94,8%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 24	2017 24,1	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	1 CS		13		
Nombre de LAEP	-		7		-
Nombre de CLAS	3		19		
Nombre d'actions REAAP					-

Portrait des EPCI – CC des Aspres



21 309 habitants

4,5% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI attractif** avec une hausse rapide de la population (+2, %/an)
- **Une hausse rapide des 0-19 ans** (+2% par an)
- **Une évolution rapide de la population sénior** (+3% par an pour les 60-74 ans et +1,9% par an pour les plus de 75 ans)
- **Un territoire très familial** avec 67,1% de familles parmi les ménages
- **Une population jeune qui apparaît moins vulnérable**, avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 95,8% et 21,8% de jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation
- La présence d'un LAEP sur l'EPCI
- Une absence de centres sociaux

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compara raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+2%		+ 0,7%		+
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	+2%		+ 0,2%		+
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+3%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+1,9%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	16,1%		21,2%		-
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	13,1%		14,3%		
Part des familles avec enfants	38,8%		33%		+
Proportion de familles monoparentales	16,5%		19,4%		-
Taux de couverture petite enfance	47,8%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	95,8%		92,9%		+
Ratio CSP+ / CSP-	0,7		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 20,1	2017 21,8	2012 24,8	2017 25,3	-
Nombre de CS / EVS	-		13		-
Nombre de LAEP	1		7		
Nombre de CLAS	-		19		-
Nombre d'actions REAAP					-

Portrait des EPCI – CC du Haut Vallespir



9 672 habitants

2% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI peu attractif** avec une baisse de la population (-0,6%/an)
- **Une diminution rapide des 0-19 ans** (-2,3% par an)
- **Un territoire peu familial** avec 52,8% de familles parmi les ménages, une faible proportion de familles monoparentales (13,5%) et une **proportion importante de la population vivant seule** (25,4%)
- **Une proportion importante de jeunes ni en emploi, ni en formation** (28,7%)
- La présence d'un centre social sur l'EPCI

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	-0,6%		+ 0,7%		⊖
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-2,3%		+ 0,2%		⊖
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+1,7%		+2,8%		⊖
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	-0,4%		-1,2%		
Proportion de la population vivant seule	25,4%		21,2%		⊕
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	12,3%		14,3%		
Part des familles avec enfants	22,5%		33%		⊖
Proportion de familles monoparentales	13,5%		19,4%		⊖
Taux de couverture petite enfance	52,3%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	92,2%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,5		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 27	2017 28,7	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	1 CS sur Arles les Tech uniquement		13		
Nombre de LAEP	-		7		
Nombre de CLAS	-		19		
Nombre d'actions REAAP					

Portrait des EPCI - CC du Vallespir



20 579 habitants

4,3% de la population
des Pyrénées-Orientales

- Une légère augmentation de la population (+0,2%/an), marquée chez les séniors de 60-74 ans (+2,9%/an)
- Un territoire familial avec 59,8% de familles parmi les ménages
- Une population jeune qui apparaît moins vulnérable, avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 95,1% et 22,6% de jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation
- Une absence de centres sociaux sur l'EPCI

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+0,2%		+ 0,7%		
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	0%		+ 0,2%		
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+2,9%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+0,1%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	21,9%		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	13%		14,3%		
Part des familles avec enfants	28,7%		33%		-
Proportion de familles monoparentales	16,6%		19,4%		-
Taux de couverture petite enfance	49,8%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	95,1%		92,9%		+
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 22,4	2017 22,6	2012 24,8	2017 25,3	-
Nombre de CS / EVS	-		13		
Nombre de LAEP	-		7		
Nombre de CLAS	-		19		
Nombre d'actions REAAP					

Portrait des EPCI – CC Pyrénées Catalanes



5 984 habitants

1,3% de la population
des Pyrénées-Orientales

- Une légère augmentation de la population (+0,3%/an)
- Une population de jeunes séniors en très forte augmentation (+6,2% par an)
- Un territoire peu familial avec 55,6% de familles parmi les ménages et une faible proportion de familles monoparentales (15,1%)
- Une population jeune très peu vulnérable, avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 98,3% et 9,2% de jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation, taux le plus faible du département à l'échelle des EPCI
- Une absence de centres sociaux sur l'EPCI

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+0,3%		+ 0,7%		
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-0,7%		+ 0,2%		–
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+6,2%		+2,8%		+
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+0,3%		-1,2%		
Proportion de la population vivant seule	25,2%		21,2%		+
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	15,8%		14,3%		
Part des familles avec enfants	30,2%		33%		–
Proportion de familles monoparentales	15,1%		19,4%		–
Taux de couverture petite enfance	49,8%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	98,3%		92,9%		+
Ratio CSP+ / CSP-	0,7		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 11,4	2017 9,2	2012 24,8	2017 25,3	–
Nombre de CS / EVS	-		13		
Nombre de LAEP	-		7		
Nombre de CLAS	-		19		
Nombre d'actions REAAP					

Portrait des EPCI – CC Pyrénées Cerdagne



8 657 habitants

1,8% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI peu attractif** avec une baisse de la population (-0,3%/an) et **une diminution rapide des jeunes** de 0-19 ans (-1,6% par an)
- **Un territoire familial** avec 62,1% de familles parmi les ménages mais **une faible proportion de familles monoparentales** (16,4%)
- **Une population jeune qui apparaît moins vulnérable**, avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 95,6% et 18,8% de jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation, taux le plus faible du département à l'échelle des EPCI
- **Une absence de centres sociaux** sur l'EPCI

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	-0,3%		+ 0,7%		⊖
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-1,6%		+ 0,2%		⊖
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+2,6%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+0,7%		-1,2%		⊕
Proportion de la population vivant seule	18,3%		21,2%		⊖
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	13,3%		14,3%		
Part des familles avec enfants	35,6%		33%		⊕
Proportion de familles monoparentales	16,4%		19,4%		⊖
Taux de couverture petite enfance	50,2%		48,9%		⊕
Taux de scolarisation des 15-17 ans	95,6%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,7		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 15,2	2017 18,8	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	-		13		
Nombre de LAEP	-		7		
Nombre de CLAS	-		19		
Nombre d'actions REAAP					

Portrait des EPCI – CC Roussillon-Conflent



18 373 habitants

3,9% de la population
des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI attractif** avec une hausse de la population (+0,8%/an)
- **Une population de jeunes séniors** en augmentation (+2,5% par an)
- **Un territoire très familial** avec 67% de familles parmi les ménages
- **Un faible taux de couverture d'accueil du jeune enfant** sur l'EPCI (42,6%)
- **Une absence de centres sociaux** sur l'EPCI

<i>Données 2017</i>	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+0,8%		+ 0,7%		
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	+0,8%		+ 0,2%		
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+2,5%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+0,1%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	16,9%		21,2%		-
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	12,5%		14,3%		
Part des familles avec enfants	40,9%		33%		+
Proportion de familles monoparentales	19,3%		19,4%		
Taux de couverture petite enfance	42,6%		48,9%		-
Taux de scolarisation des 15-17 ans	92,1%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 23,9	2017 25,3	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	-		13		
Nombre de LAEP	-		7		
Nombre de CLAS	-		19		
Nombre d'actions REAAP					

Portrait des EPCI – CC Sud-Roussillon



22 954 habitants

4,8% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI attractif** avec une hausse de la population (+1,3%/an) mais **une diminution rapide des jeunes** de 0-19 ans (-1,9% par an)
- **Une population de jeunes seniors et de seniors de plus de 75 ans** en très forte augmentation (+4,3% par an et +5,1% par an)
- **Un territoire familial** avec 61,3% de familles parmi les ménages et **un très bon taux de couverture d'accueil du jeune enfant** (63,4%)
- **Une population jeune qui apparaît moins vulnérable**, avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 96,7% et 21,4% de jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation, taux le plus faible du département à l'échelle des EPCI
- **Une absence de centres sociaux** sur l'EPCI

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compara raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+1,3%		+ 0,7%		+
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-1,9%		+ 0,2%		-
Evolution des seniors 60-74 ans (2012-2017)	+4,3%		+2,8%		+
Evolution des seniors 75 ans et plus (2012-2017)	+5,1%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	20,7%		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	12,9%		14,3%		
Part des familles avec enfants	30,1%		33%		-
Proportion de familles monoparentales	17%		19,4%		-
Taux de couverture petite enfance	63,4%		48,9%		+
Taux de scolarisation des 15-17 ans	96,7%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 21,9	2017 21,4	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	-		13		
Nombre de LAEP	-		7		
Nombre de CLAS	-		19		
Nombre d'actions REAAP					

Portrait des EPCI – CU Perpignan Méditerranée Métropole



268 005 habitants

56,5% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Un EPCI attractif** avec une hausse de la population (+0,7%/an)
- **Une population de séniors de plus de 75 ans en augmentation** (+1,3% par an)
- **Une forte proportion de familles monoparentales** (22%)
- **La présence importante de centres sociaux** expliqué par la présence de la ville de Perpignan a sein de l'EPCI
- 13 CLAS sur l'EPCI et 6 LAEP

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compa raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	+0,7%		+ 0,7%		
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	+0,2%		+ 0,2%		
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+2,7%		+2,8%		
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	+1,3%		-1,2%		+
Proportion de la population vivant seule	22,3%		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	15,4%		14,3%		
Part des familles avec enfants	33,6%		33%		
Proportion de familles monoparentales	22%		19,4%		
Taux de couverture petite enfance	47,2%		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	91,7%		92,9%		
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 26,2	2017 26,4	2012 24,8	2017 25,3	
Nombre de CS / EVS	8 CS + 2 EVS		13		+
Nombre de LAEP	6		7		
Nombre de CLAS	13		19		
Nombre d'actions REAAP					

Focus sur Perpignan –ville au sein de l'EPCI CU Perpignan Méditerranée Métropole



120 158 habitants

25,3% de la population des Pyrénées-Orientales

- **Une ville peu attractive** avec une légère baisse de la population (-0,1% par an) et une diminution des jeunes de 0-19 ans (-0,4% par an)
- **Une forte rotation des ménages** avec 18% des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans
- **Une forte proportion de familles monoparentales** (28,1%)
- **Une précarité des jeunes** avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 86,5% et 31,3% des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation

Données 2017	EPCI		Pyrénées-Orientales		Compara raison
Evolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	-0,1%		+ 0,7%		⊖
Evolution des 0-19 ans (2012-2017)	-0,4%		+ 0,2%		
Evolution des séniors 60-74 ans (2012-2017)	+1,9%		+2,8%		⊖
Evolution des séniors 75 ans et plus (2012-2017)	-0,2%		-1,2%		
Proportion de la population vivant seule	-		21,2%		
Proportion de ménages emménagés depuis moins de 2 ans	18%		14,3%		⊕
Part des familles avec enfants	31,3%		33%		⊖
Proportion de familles monoparentales	28,1%		19,4%		⊕
Taux de couverture petite enfance	-		48,9%		
Taux de scolarisation des 15-17 ans	86,5%		92,9%		⊖
Ratio CSP+ / CSP-	0,6		0,6		
Part des jeunes 15-24 ans ni en emploi ni en formation NEET	2012 30,8	2017 31,3	2012 24,8	2017 25,3	⊕
Nombre de CS / EVS	7		13		⊕
Nombre de LAEP	6		7		⊕
Nombre de CLAS	13		19		⊕
Nombre d'actions REAAP					



ENEIS

by KPMG

Synthèse des enjeux

Méthodologie



Etat des lieux sociodémographique

L'état des lieux sociodémographique repose sur l'**exploitation de données issues des bases publiques** (INSEE, etc.) et **des différents partenaires du SDSF** (CAF, Conseil Départemental, etc.).



Etat de l'offre sur le département

L'analyse de l'offre sur le département intègre les **éléments chiffrés** communiqués par les différents partenaires (rapports d'activité, bilans, etc.) ainsi que le **regard qualitatif des acteurs rencontrés** lors des entretiens et des groupes de travail (acteurs institutionnels et acteurs de terrain).



Enjeux partagés par les acteurs

Les **entretiens** menés avec les différents acteurs ainsi que les **groupes de travail** ont permis de mettre en lumière des **enjeux partagés par les institutions et partenaires de terrain, et des enjeux spécifiques** à certains partenaires. Cette synthèse présente une **vision globale des principaux enjeux** soulignés lors de ces temps d'échange.



Objectifs ciblés

Les enjeux identifiés par les différents acteurs associés au SDSF ainsi que les éléments sociodémographiques et l'analyse de l'offre ont constitué la **base de l'élaboration du schéma de développement du SDSF**, et ont permis d'identifier les **axes stratégiques** et les **objectifs prioritaires** au sein de chaque domaine.

Les enjeux généraux et partagés du SDSF



Inscrire le SDSF dans le contexte départemental (schéma des solidarités, etc.) **et national** (stratégie pauvreté, etc.) et faire le lien entre les objectifs et moyens des différents schémas et dispositifs existants



Assurer un co-portage du SDSF par les principales institutions concernées (CAF, Conseil Département, SDJES, etc.)



Assurer la mobilisation des acteurs de terrain dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des actions sur les territoires



Encourager un déploiement équilibré de l'offre de services aux familles, et s'appuyer sur la notion de « bassins de vie » ou de « territoires vécus » pour avoir une **approche territorialisée cohérente** avec la réalité des territoires



Favoriser une approche par parcours, dans une logique de « continuum d'intervention » auprès des familles

Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF



Les principaux enjeux en matière de pilotage du SDSF

- **S'appuyer sur les outils existants à l'échelle des territoires** (Projets éducatifs de territoires, Conventions Territoriales Globales, etc.) pour **coordonner les acteurs locaux, ancrer et faire vivre le SDSF** dans les territoires
- **Favoriser le travail en réseau**, mieux assurer l'interconnaissance des acteurs, le partage d'une définition commune au action de soutien à la parentalité
- **Elargir le champ des acteurs associés lors des groupes de travail** thématiques, en intégrant notamment les professionnels du champ de la santé (exemple : représentants de la psychiatrie, de la santé, etc.)



Les principaux enjeux en matière d'animation du SDSF

- **Valoriser les actions** mises en œuvre, afin de mettre en avant les porteurs de projet et de générer de l'auto-ressource pour l'ensemble du territoire
- **Assurer la circulation des informations** de façon descendante (des instances de pilotage jusqu'au terrain) et ascendante (du terrain – habitants et professionnels - jusqu'aux instances de pilotage)
- **Identifier un lieu** (probablement numérique) **donnant une visibilité au SDSF** et permettant de centralisant les documents, ressources et annuaires des personnes contacts
- Organiser un **fonctionnement au fil de l'eau** entre les acteurs et des **temps ponctuels ou évènementiels** pour communiquer de façon transverse.



Les principaux enjeux en matière de coopération des acteurs autour du SDSF

- **Développer des projets partagés** pour favoriser l'interconnaissance, en s'appuyant sur des actions concrètes et opérationnelles
- **Partager des temps de formation communs** aux acteurs pour faciliter les rencontres et un socle de connaissances
- **Développer les actions de communication et de sensibilisation des divers acteurs** autour des services aux familles (parentalité, animation de la vie sociale, etc.)

1 La petite enfance



Etat des lieux sociodémographique

- Une **diminution du nombre de jeunes enfants** (0-5 ans) sur le territoire
- Un **taux de préscolarisation des enfants de 2 ans légèrement plus important** que la moyenne nationale
- Des **parents de jeunes enfants moins actifs** qu'à l'échelle nationale, ce qui souligne un potentiel enjeu de renforcement des actions en faveur de l'insertion professionnelle des parents

Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- Des **capacités d'accueil des jeunes enfants plus faibles** que la moyenne nationale, un constat à nuancer par des listes d'attente généralement faible et un taux d'occupation en baisse sur certains équipements, ce qui peut notamment traduire un **recours important à l'accueil informel** sur le territoire
- Une **offre d'accueil inégalement répartie sur le territoire, avec des territoires peu pourvus** (CC Pyrénées catalanes ; CC Pyrénées Cerdagnes ; CC du Haut Vallespir ; CC Corbières Salanque Méditerranée ; Perpignan)

Spécificités de l'accueil :

- Une offre qui repose essentielle sur **l'offre d'accueil individuelle**, ce qui souligne **un enjeu de renouvellement des professionnels suite au vieillissement du corps de métier**.
- Une **couverture en RAM insuffisante** mais en augmentation, avec un besoin souligné de professionnalisation des responsables RAM
- Des modalités d'accueil en mutation, avec des **créations importantes** de MAM et Micro-crèches Paje sur les dernières années



Enjeux partagés par les acteurs

Favoriser un déploiement équilibré de l'offre sur les territoires, en ciblant notamment les territoires prioritaires en matière de développement de l'offre

Accompagner le **mouvement de restructuration de l'offre** (développement de micro-crèches PAJE, MAM) de manière **équilibrée et cohérente** sur le territoire

Revaloriser l'accueil existant, et notamment l'accueil individuel

Renforcer la coordination des acteurs sur le volet petite enfance afin de favoriser les logiques de parcours et de créer un réel continuum d'intervention auprès des familles

Intégrer les **enjeux nationaux** dans le SDSF (plan Rebond, 1000 jours, etc.)

Créer les conditions permettant d'apporter les solutions adaptées aux besoins des familles, et notamment les familles les plus vulnérables

Garantir l'accès (financier et géographique) à l'offre existante pour tous les parents, **et la mixité des accueils**



Objectifs ciblés dans le SDSF

Axe 1 : Maintenant et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires, notamment les zones rurales

Objectif n°1 : Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires

Objectif n°2 : Développer et accompagner les Relais Petite Enfance (RPE) dans l'évolution de leurs missions

Axe 2 : Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers

Objectif n°3 : Mobiliser les acteurs de la petite enfance sur le développement des projets éducatifs du jeune enfant

Objectif n°4 : Développer les actions de formation des professionnels de la petite enfance

Objectif n°5 : Accompagner et valoriser le métier d'assistant maternel

Objectif n°6 : Accompagner la réforme des modes d'accueil

Axe 3 : Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant des publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le plan pauvreté

Objectif n°7 : Déployer et faire connaître les services facilitant l'accueil des enfants de parents en situation d'insertion

Objectif n°8 : Accompagner les familles les plus fragiles à accéder à un mode d'accueil ou un lieu d'accueil parent/enfant

Objectif n°9 : Décliner sur les PO le programme 1 000 premiers jours de l'enfant : prévention précoce et lutte contre les inégalités.

Objectif n°10 : Favoriser la mixité des familles dans les différents modes d'accueil

2

L'enfance



L'enfance : à retenir

Éléments clés du diagnostic

Enjeux prioritaires partagés

Objectifs du SDSF

Etat des lieux sociodémographique

- Une **population d'enfants (6-10 ans) sous-représentée mais en faible hausse** sur le département, malgré de fortes disparités territoriales
- Une faible hausse du nombre de jeunes de 11-17 ans sur le département
- Une **situation de décrochage scolaire** des jeunes de 15-17 ans (particulièrement marqué sur la ville de Perpignan) et un **faible taux de scolarisation des 18-24 ans**

Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- Une offre périscolaire et extrascolaire **inégaie** sur le territoire, mais qui paraît quantitativement adaptée aux besoins des familles
- Une organisation des différents temps de l'enfant à travers les PEDT et/ou les plans mercredis sur certains territoire
- Une **répartition inégale du nombre d'ALSH jeunes** par rapport à la population d'enfants âgés de 11 à 17 ans sur les EPCI, et des accueils jeunes qui paraissent en « perte de vitesse », notamment du fait d'un décalage entre les découpages administratifs et les territoires « vécus »
- Des **difficultés de recrutement et de formation** des professionnels de l'animation (bas niveaux de rémunération, manque d'attractivité et de reconnaissance du métier, etc.), qui fragilisent la couverture globale

Accessibilité de l'accueil pour tous les publics :

- Un **réel effort d'inclusion** au sein des accueils périscolaires et extrascolaires, avec notamment un engagement de plus de la moitié des gestionnaires d'ACM avec le Pôle Hand-Avant 66
- Une offre qui paraît toutefois **inaccessible à certaines familles**, soit sur le volet financier (tarification inadaptée, etc.), soit sur le volet géographique (difficultés de mobilité et d'accès physique à l'offre)
- Un **déficit d'offre ciblée sur certains publics**, et notamment les enfants de 3-6 ans
- Un **déficit d'offre extrascolaire**, notamment pendant les vacances d'été

L'enfance : à retenir

Éléments clés du diagnostic

Enjeux prioritaires partagés

Objectifs du SDSF



Enjeux partagés par les acteurs

Renforcer la coordination des acteurs sur le volet enfance afin de favoriser les logiques de parcours et de créer un réel continuum d'intervention auprès des familles

Accompagner les enfants et leurs familles sur les temps scolaires, de manière cohérente et coordonnée

Prévenir les phénomènes de décrochage scolaire et la rupture des liens entre l'école et les familles

Garantir l'accès à l'offre existante pour tous les enfants et la mixité sociale au sein des accueils

Déployer une offre dédiée pour répondre aux besoins spécifiques de certains publics (exemple : tranche d'âge des 3-6 ans)

Favoriser et maintenir un déploiement équilibré de l'offre sur les territoires, en ciblant notamment les territoires prioritaires



Objectifs ciblés dans le SDSF

Axe 1 : Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)

Objectif n°1 : Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des enfants : parents / enseignants / animateurs ALSH

Objectif n°2 : Organiser des passerelles lors des différentes étapes éducatives de l'enfant : crèche / maternelle / primaire / collège / lycée

Axe 2 : Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT/ plan mercredi...)

Objectif n°3 : Accompagner la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité sur les territoires

Objectif n°4 : Soutenir financièrement la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité sur les territoires

Axe 3 : Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage

Objectif n°5 : A compléter

Objectif n°5 : A compléter

Axe 4 : Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles

Objectif n°7 : Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap : école, Alsh ...

Objectif n°8 : Favoriser l'accès de tous les enfants au sein des accueils de loisirs et aux vacances

Objectif n°9 : Maintenir et/ou développer les Alsh en fonction des besoins sur les différents territoires (évolution des garderies non déclarées, modernisation des Alsh existants...)

3 La jeunesse



La jeunesse : à retenir

Éléments clés du diagnostic

Enjeux prioritaires partagés

Objectifs du SDSF

Etat des lieux sociodémographique

- Des jeunes adultes (18-24 ans) également sous-représentés (à l'exception de certaines villes universitaires) et en diminution
- Un **faible taux de scolarisation des 18-24 ans**
- Une **proportion importante de jeunes sans emploi et sans formation** (particulièrement marquée sur la ville de Perpignan)
- Un **taux de chômage élevé** des jeunes (15-24 ans) qui souligne un enjeu d'accessibilité de l'ensemble des jeunes à une formation et à des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle
- Une **vulnérabilité économique importante** d'une partie des jeunes adultes, et un **phénomène de dépendance** des jeunes vis-à-vis du logement de leurs parents qui soulignent un **enjeu de décohabitation et d'accompagnement à l'accès à l'autonomie**

Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- De nombreux acteurs, structures et dispositifs favorisant l'autonomie, l'information et l'insertion des jeunes (missions locales, PAEJ, PIJ, MDA), mais **une offre concentrée dans l'est du département**

La jeunesse: à retenir

Éléments clés du diagnostic

Enjeux prioritaires partagés

Objectifs du SDSF



Enjeux partagés par les acteurs



Objectifs ciblés dans le SDSF

Favoriser l'accès à l'information et à l'accompagnement pour tous les jeunes

Axe 1 : Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes

Objectif n°1 : Développer le réseau Information Jeunesse, notamment sur les territoires non couverts

Encourager et développer la prévention

Objectif n°2 : Développer les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), notamment sur les territoires non couverts

Structurer une politique jeunesse cohérente et coordonnée à l'échelle du département

Axe 2 : Organiser la coordination des acteurs pour faciliter l'accueil des jeunes et favoriser les passerelles entre les différents services et dispositifs

Objectif n°3 : Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des jeunes

Déployer des actions innovantes et d'aller-vers (hors-les-murs, etc.) afin de toucher l'intégralité des publics

Objectif n°4 : Favoriser l'accueil des jeunes sur leur « territoire de vie » indépendamment de leur lieu d'habitat

Renforcer l'attractivité de l'offre existante à destination des jeunes adultes et adolescents

Axe 3 : Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'emploi /insertion, de logement, etc.

Objectif n°5 : Déployer des actions d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi

Objectif n°6 : Mener des actions facilitant le logement des jeunes, en lien avec le PDALHPD)

Favoriser l'autonomie (mobilité, logement, santé, insertion) des jeunes

Axe 4 : Encourager les actions de prévention en direction des jeunes, notamment dans les domaines de la santé et de l'usage du numérique

Renforcer l'accompagnement des jeunes sur le volet numérique

Objectif n°7 : Mettre en place des actions et dispositifs de prévention de l'usage du numérique

Objectif n°8 : Mener des actions de prévention santé auprès des jeunes

4 La parentalité



La parentalité : à retenir

Éléments clés du diagnostic

Enjeux prioritaires partagés

Objectifs du SDSF

Etat des lieux sociodémographique

- Une proportion élevée de familles monoparentales et très inégale sur les territoires (avec une concentration à Perpignan), et un constat d'augmentation rapide de ces familles sur tous les EPCI du département à l'exception de 2.
- **Des familles monoparentales qui présentent des facteurs de vulnérabilité économique accrus** (revenu médian relativement faible, taux de pauvreté important, etc.)
- **Une proportion de familles nombreuses plus faible qu'à l'échelle nationale mais en augmentation rapide**

Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- Un **maillage territorial très faible** en matière de soutien à la parentalité, avec 4 EPCI ne disposant d'aucun des services socles du « panier parentalité » (CLAS, LAEP, REAAP)
- Un **développement de services médiation familiale et d'espaces de rencontres** sur le département, bien que la couverture reste faible

Adéquation offres/besoins :

- Un **manque d'offre à destination de publics** présentant des **besoins spécifiques** et renforcés d'accompagnement (jeunes mères, notamment les mères mineures ; parents de nouveaux nés ou de très jeunes enfants ; parents d'adolescents)
- Une **offre qui paraît insuffisante** au regard des besoins en augmentation sur le volet de **l'accompagnement à la scolaire**
- Un **manque de communication** autour des offres et services existants, renforcé par la **fracture numérique**

La parentalité: à retenir

Éléments clés du diagnostic

Enjeux prioritaires partagés

Objectifs du SDSF



Enjeux partagés par les acteurs

Renforcer la couverture du territoire en matière de services du « panier de parentalité », de manière cohérente et équilibrée

Inscrire les actions de soutien à la parentalité dans le quotidien des structures à destination des familles et former ou sensibiliser les professionnels à ces questions

Faire connaître et mettre en valeur les politiques liées à la parentalité aux acteurs du territoire

Créer les conditions permettant d'apporter les solutions adaptées aux besoins des familles, et notamment les familles les plus vulnérables

Renforcer la coordination des acteurs sur le volet parentalité afin de favoriser les logiques de parcours et de créer un réel continuum d'intervention auprès des familles

Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'accès aux droits et à l'information pour tous les parents

Consolider le réseau parentalité existant et œuvrer à son développement



Objectifs ciblés

Axe 1 : Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences

Objectif n°1 : Sensibiliser et former les acteurs des territoires à l'importance de proposer des actions et services de soutien à la parentalité

Objectif n°2 : Renforcer le soutien à la parentalité dans tous les lieux d'accueil des enfants

Objectif n°3 : Déployer sur les territoires des actions répondant aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences

Axe 2 : Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité

Objectif n°4 : Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement

Objectif n°5 : Améliorer l'information des parents ayant un enfant en situation de handicap sur les différentes offres de service

Axe 3 : Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires

Objectif n°6 : Améliorer la communication multi-canaux à destination des familles sur les services et actions existants.

Objectif n°7 : Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs du soutien à la parentalité, en transversalité avec les autres domaines



L'animation de la vie sociale



Etat des lieux sociodémographique

- Une hétérogénéité des familles sur le territoire, avec une population familiale notamment représentée à l'est du département, et des ménages plus isolés à l'ouest et au sud du département
- **Des dynamiques territoriales très différentes, appelant à des réponses adaptées** avec des arrivées de populations importantes sur certains EPCI, une population jeune très représentée et en hausse sur d'autres, et des EPCI qui connaissent également un **phénomène de vieillissement et de géronto-croissance** de leur population
- Des profils de publics plus vulnérables face aux situations d'isolement (publics isolés ; seniors isolés ; publics en situation de précarité ; etc.

Etat de l'offre sur le département

Couverture globale

- Un **maillage territorial très faible** en matière de structures d'animation de la vie sociale, avec notamment un déficit de couverture des QPV (2 QPV non couverts) et de certains EPCI qui ne disposent d'aucune structure, malgré des besoins importants repérés en matière de lien social

Spécificités de l'offre

- Des **freins repérés au développement** de nouvelles structures (freins administratifs, financiers, manque de coordination)
- Une **méconnaissance de l'animation de la vie sociale** par les acteurs au sein des territoires, et notamment les élus
- Une **offre d'accompagnement à l'accès aux droits peu développée**, malgré des besoins importants renforcés par la fracture numérique
- Des **difficultés de captation et d'impulsion** de la participation des habitants



Enjeux partagés par les acteurs

Accompagner et favoriser le développement de structures d'animation de la vie sociale, notamment sur les territoires prioritaires

Accompagner les porteurs de projet associatifs dans leur démarche et lever les freins au déploiement des structures

Développer l'aller-vers et encourager le changement de posture des professionnels vers des actions co-construites et partagées

Renforcer les partenariats, les liens et la vision commune entre les partenaires institutionnels

Favoriser l'association des habitants et co-construire les projets au plus proche des besoins et attentes de la population



Objectifs ciblés

Axe 1 : Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale, sensibiliser et former les acteurs

Objectif n°1 : Sensibiliser et former les acteurs des territoires (collectivités, CCAS, associations) à l'importance des différents volets de l'animation de la vie sociale

Objectif n°2 : Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale

Axe 2 : Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS

Objectif n°3 : Mettre en réseau les différents acteurs de l'animation de la vie sociale sur le département

Objectif n°4 : Coordonner et mettre en œuvre un partenariat inter-institutionnel de soutien aux projets d'animation de la vie sociale

Objectif n°5 : Organiser un accompagnement départemental pour améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS

Axe 3 : Promouvoir le bénévolat dans les structures d'animation de la vie sociale

Objectif n°6 : Développer et valoriser le bénévolat dans les structures d'animation de la vie sociale

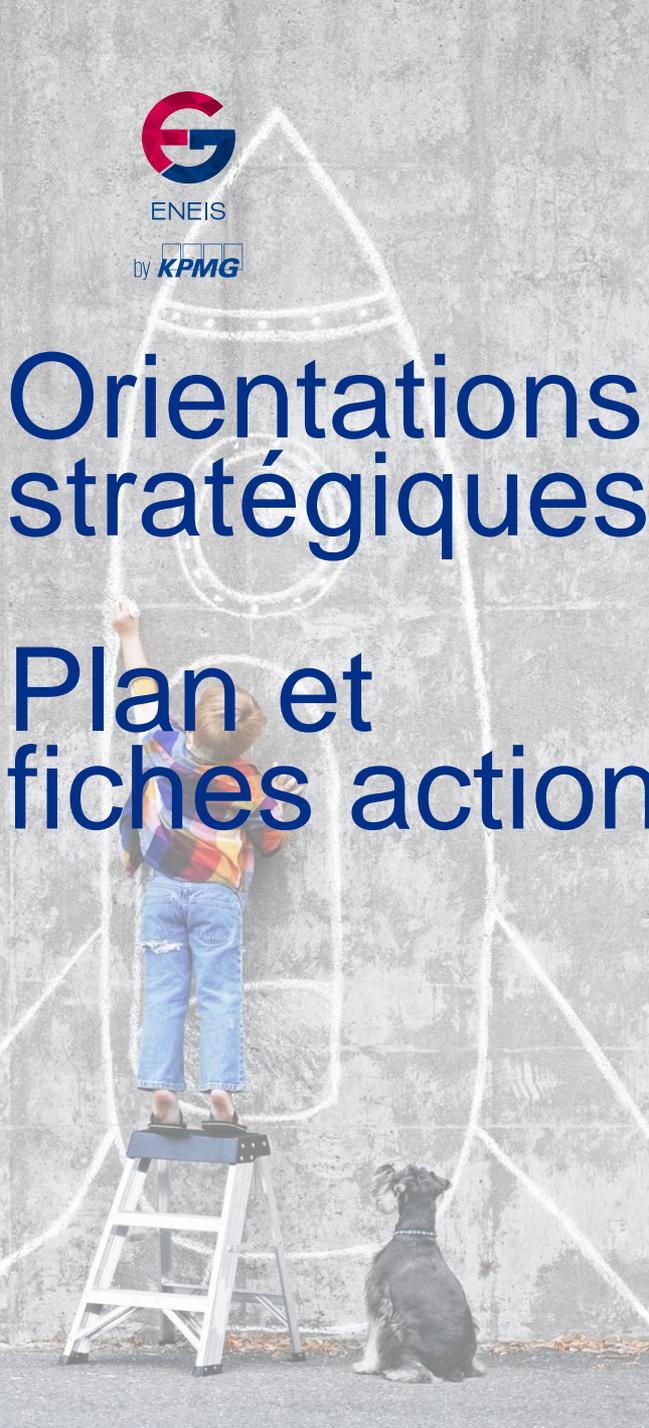


ENEIS

by **KPMG**

Orientations stratégiques

Plan et fiches action



Les orientations stratégiques

Les domaines	Les axes de progrès
 <p>Domaine 1 : La petite enfance (0-6 ans)</p>	<ol style="list-style-type: none"> Maintenir et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires, notamment sur les zones rurales Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers Améliorer l'accès aux services du jeune enfant des publics plus fragiles (notamment au travers des actions du plan pauvreté, des 1 000 jours, etc.)
 <p>Domaine 2 : L'enfance (6-11 ans et 12-17 ans)</p>	<ol style="list-style-type: none"> Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans) Mobiliser les acteurs de terrain sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT / Plan mercredi) Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles
 <p>Domaine 3 : La jeunesse</p>	<ol style="list-style-type: none"> Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes Organiser la coordination des acteurs pour faciliter l'accueil des jeunes et favoriser les passerelles entre les différents services et dispositifs Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'emploi/insertion, de logement, etc. Encourager les actions de prévention en direction des jeunes, notamment dans les domaines de la santé et de l'usage du numérique
 <p>Domaine 4 : Le soutien à la parentalité</p>	<ol style="list-style-type: none"> Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité : monoparents, parents d'enfants en situation de handicap, parents d'adolescents Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires
 <p>Domaine 5 : L'animation de la vie sociale</p>	<ol style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former les acteurs à l'animation de la vie sociale et développer les structures d'AVS Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'AVS pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS Promouvoir la participation des habitants dans les structures d'AVS ou les associations porteurs de projets d'AVS



Axe 1 : Maintenant et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires, notamment les zones rurales

Objectif n°1 : Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires

Objectif n°2 : Développer et accompagner les Relais Petite Enfance (RPE) dans l'évolution de leurs mission

Axe 2 : Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers

Objectif n°3 : Mobiliser les acteurs de la petite enfance sur le développement des projets éducatifs du jeune enfant

Objectif n°4 : Développer les actions de formation des professionnels de la petite enfance

Objectif n°5 : Accompagner et valoriser le métier d'assistant maternel

Objectif n°6 : Accompagner la réforme des modes d'accueil

Axe 3 : Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant des publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le plan pauvreté

Objectif n°7 : Déployer et faire connaître les services facilitant l'accueil des enfants de parents en situation d'insertion

Objectif n°8 : Accompagner les familles les plus fragiles à accéder à un mode d'accueil ou un lieu d'accueil parent/enfant

Objectif n°9 : Décliner sur les PO le programme 1 000 premiers jours de l'enfant : prévention précoce et lutte contre les inégalités.

Objectif n°10 : Favoriser la mixité des familles dans les différents mode d'accueil



Axe 1 : Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)

Objectif n°1 : Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des enfants : parents / enseignants / animateurs ALSH

Objectif n°2 : Organiser des passerelles lors des différentes étapes éducatives de l'enfant : crèche / maternelle / primaire / collège / lycée

Axe 2 : Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT/ plan mercredi...)

Objectif n°3 : Accompagner la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité sur les territoires

Objectif n°4 : Soutenir financièrement la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité sur les territoires

Axe 3 : Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage

Objectif n°5 : A compléter

Objectif n°5 : A compléter

Axe 4 : Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles

Objectif n°7 : Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap : école, Alsh ...

Objectif n°8 : Favoriser l'accès de tous les enfants au sein des accueils de loisirs et aux vacances

Objectif n°9 : Maintenir et/ou développer les Alsh en fonction des besoins sur les différents territoires (évolution des garderies non déclarées, modernisation des Alsh existants...)



Axe 1 : Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes

Objectif n°1 : Développer le réseau Information Jeunesse, notamment sur les territoires non couverts

Objectif n°2 : Développer les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), notamment sur les territoires non couverts

Axe 2 : Organiser la coordination des acteurs pour faciliter l'accueil des jeunes et favoriser les passerelles entre les différents services et dispositifs

Objectif n°3 : Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des jeunes

Objectif n°4 : Favoriser l'accueil des jeunes sur leur « territoire de vie » indépendamment de leur lieu d'habitat

Axe 3 : Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'emploi /insertion, de logement, etc.

Objectif n°5 : Déployer des actions d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi

Objectif n°6 : Mener des actions facilitant le logement des jeunes, en lien avec le PDALHPD)

Axe 4 : Encourager les actions de prévention en direction des jeunes, notamment dans les domaines de la santé et de l'usage du numérique

Objectif n°7 : Mettre en place des actions et dispositifs de prévention de l'usage du numérique

Objectif n°8 : Mener des actions de prévention santé auprès des jeunes

Le soutien à la parentalité



Axe 1 : Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences

Objectif n°1 : Sensibiliser et former les acteurs des territoires à l'importance de proposer des actions et services de soutien à la parentalité

Objectif n°2 : Renforcer le soutien à la parentalité dans tous les lieux d'accueil des enfants

Objectif n°3 : Déployer sur les territoires des actions répondant aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences

Axe 2 : Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité

Objectif n°4 : Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement

Objectif n°5 : Améliorer l'information des parents ayant un enfant en situation de handicap sur les différentes offres de service

Axe 3 : Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires

Objectif n°6 : Améliorer la communication multi-canaux à destination des familles sur les services et actions existants.

Objectif n°7 : Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs du soutien à la parentalité, en transversalité avec les autres domaines

L'animation de la vie sociale



Axe 1 : Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale, sensibiliser et former les acteurs

Objectif n°1 : Sensibiliser et former les acteurs des territoires (collectivités, CCAS, associations) à l'importance des différents volets de l'animation de la vie sociale

Objectif n°2 : Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale

Axe 2 : Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS

Objectif n°3 : Mettre en réseau les différents acteurs de l'animation de la vie sociale sur le département

Objectif n°4 : Coordonner et mettre en œuvre un partenariat inter-institutionnel de soutien aux projets d'animation de la vie sociale

Objectif n°5 : Organiser un accompagnement départemental pour améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS

Axe 3 : Promouvoir le bénévolat dans les structures d'animation de la vie sociale

Objectif n°6 : Développer et valoriser le bénévolat dans les structures d'animation de la vie sociale